

CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES

SÉRIE L
MONUMENTS ECCLÉSIASTIQUES

TITRE VII
ORDRES MONASTIQUES

ABBAYE DE SAINT-DENIS

INVENTAIRE ANALYTIQUE DES CARTONS L 829 À L 839^B

établi par † Bernard MAHIEU
conservateur en chef aux Archives nationales

complété et présenté par Ghislain BRUNEL
conservateur en chef aux Archives nationales

Dactylographié par Patricia MOCHKOVITCH
adjoint administratif

1950 - 2003

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
INVENTAIRE	7
L 829 à 834. Histoire générale : pièces classées dans l'ordre chronologique. .	7
L 829. Actes des abbés et des rois, pièces relatives à la règle monastique et à la juridiction du monastère. [VII ^e -IX ^e siècle] 1151-1399.	7
L 830. Administration et élection des abbés, procès des moines avec leur abbé (1486), revenus et dettes du couvent, spoliation de ses biens. 1411-1500	12
L 831. Collège de Saint-Denis, forêts de l'abbaye, dettes de l'abbé Louis de Bourbon, abbatiat de Louis de Guise. [1385, 1487] 1508-1598.....	17
L 832. Dépenses de l'abbaye, statuts et chapitres généraux de la Congrégation de Saint-Denis (procurations des représentants), incorporations d'abbayes à cette dernière, projets de réforme de l'abbaye, conflit sur le noviciat. [1578] 1604-1614 [vers 1630].....	20
L 833. Réforme de l'abbaye et agrégation à la Congrégation de Saint-Maur sous la direction du cardinal de La Rochefoucauld, concordat de l'abbé Henri de Lorraine avec les mauristes (tractations, ratification par les mauristes, homologations royales), actes de renonciation des religieux à leur opposition à celui-ci. 1621-1638.....	26
L 834. Application du concordat, pensions et distributions attribuées aux anciens religieux, affaire Louis Hennequin (religieux accusé de mener une existence scandaleuse), affaire Gabriel Gerberon (religieux du couvent de Corbie), nominations de prédicateurs, prébendes et temporel. 1641-1767	39
 L 835. Privilèges des rois, 688-1586 ; juridiction spirituelle de l'abbaye ; lettres	44
de sauvegarde royale de l'abbaye et lettres de committimus, 1350-1748 ; rapports	
avec l'archevêque de Paris, 1692-1728 ; rapports avec Louis de Lorraine,	
archevêque de Reims et abbé commendataire, 1598-1609.	
 L 836. Listes des anniversaires et des fondations, XVII^e-XVIII^e siècles ;	50
fondations des dignitaires et des religieux de l'abbaye, des rois et des reines de	
France, des princesses de sang, du cardinal Mazarin et de sa famille, et comptes	
rendus de gestion, 1231-1777.	
 L 837 à 839. Archives relatives aux domaines de l'abbaye (classés par ordre	59
alphabétique). XII^e-XVIII^e siècles.	
L 837. Ableiges (Val-d'Oise), Acquigny (Eure), Argenteuil (Val-d'Oise), Arthies (Val- d'Oise), Asti (Italie), Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Autrepes (Aisne).	59
L 838. Bagnolet (Seine-Saint-Denis), Bapaume (Pas-de-Calais), Beaumont-sur-Oise (Val- d'Oise), Beaune-la-Rolande (Loiret), Beaurain (Yvelines), Bercagny (Val-d'Oise), Bezons (Val-d'Oise), Boissy-L'Aillerie (Val-d'Oise), Le Bois-Bérenger (Yvelines), Brouai (Essonne ou Yvelines)	70
L 839 ^{A-B} . Cavillon (Oise), Cergy (Val-d'Oise), Chaourse (Aisne).	76
 INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX	95

INTRODUCTION

Les Archives nationales ont le privilège de conserver une partie de l'immense chartrier de l'abbaye de Saint-Denis fondée à l'époque mérovingienne, à savoir les archives de la mense conventuelle du monastère (sur la mense abbatiale, voir la fin de l'introduction). C'est ce fonds d'archives prestigieux qui a fourni plusieurs actes sur papyrus du VII^e siècle et de nombreux diplômes carolingiens, de Charlemagne, de Louis le Pieux ou de Charles le Chauve¹. Le chartrier n'a pourtant jamais fait l'objet d'un inventaire détaillé, sans doute à cause de l'ampleur de la tâche, mais surtout parce que l'objectif premier des archivistes du XIX^e et du début du XX^e siècle était de pourvoir l'ensemble des fonds ecclésiastiques d'un répertoire numérique global permettant aux chercheurs de se repérer dans cette masse d'archives. En outre, à l'instar des autres chartriers des établissements religieux, celui de l'abbaye royale est dispersé entre plusieurs séries des Archives nationales, ce qui ne facilite pas la recherche documentaire et rend illisible l'organisation archivistique originelle.

Actuellement, les archives san-dyonisiennes sont morcelées en cinq ensembles principaux dont le descriptif sommaire figure dans le tome premier de l'*Etat général des fonds* (1978) et, de manière plus détaillée, dans les divers instruments de recherche manuscrits répertoriés par le tome premier de l'*Etat des inventaires* (1985)² :

- les comptabilités de l'époque moderne : cartons H⁵ 3689 à 3699 et registres H⁵ *4254 à 4273 ;
- les pièces d'administration générale et les titres des propriétés à Saint-Denis et en province : cartons L 829 à 867 ;
- les cartulaires (généraux, par domaine et par office), les registres capitulaires (1429-1780) et les comptes les plus anciens (1229-1668) : registres LL 1156 à 1327 ;
- les titres de propriétés classés par départements, les livres de cens et de rentes, les registres d'ensaisinement, les inventaires de titres seigneuriaux : cartons S 2199 à 2404 et registres *S 2405 à 2833² ;
- les archives des juridictions relevant de l'abbaye, elles-mêmes fractionnées (du fait d'un reclassement par ordre alphabétique) au sein d'une volumineuse série d'archives de juridictions ordinaires seigneuriales (les prévôtés : Argenteuil, Aubervilliers, Gennevilliers, Neuilly-sur-Seine, Noisy-le-Sec, Pré-Saint-Gervais, foires du Lendit ; et les bailliages : Saint-Denis, Dugny, l'Isle-Saint-Denis, Moyvillers, Estrées-Saint-Denis et Bailleul-le-Soc, Tremblay et Villepinte) : cartons Z² 53, 82 à 123, 998 à 1004, 1069 à 1095, 1126 à 1143, 2557/2, 2608 à 2663, 2713, 3921 à 3949, 4006/2 à 4141, 4345.

Tout jeune archiviste aux Archives nationales, Bernard Mahieu entreprit de mettre son grand savoir en histoire religieuse au service du fonds de Saint-Denis et il parvint à terminer vers 1950 l'inventaire analytique des premiers cartons conservés dans la série des "Monuments ecclésiastiques", à savoir L 829 à 839 ; c'est le seul fragment des archives de

1. Ils sont conservés actuellement dans la série K ("Monuments historiques, cartons des rois") : cf. Jules TARDIF, *Monuments historiques*, Paris, 1866.

2. Un tableau d'ensemble du chartrier reconstitué figure dans l'*Inventaire et tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales*, Paris, 1871, col. 487 à 490. Les cotes doivent en être toujours vérifiées à partir de l'*Etat général des fonds*, t. I, 1978.

l'abbaye qui ait été décrit en détail jusqu'à aujourd'hui. Malheureusement inachevé — il y avait encore une trentaine de cartons à inventorier en série L —, ce travail considérable qui représente plus de 700 analyses documentaires demeura à l'état de manuscrit et dépourvu d'index, bien que consultable en libre accès dans la salle des inventaires du CARAN. Il devenait donc urgent de mettre ces données plus aisément à disposition du public en le révisant rapidement et en le munissant d'un index adéquat. C'était aussi un devoir de rendre hommage à la mémoire de son auteur, responsable du Service de l'accueil et de la recherche durant de longues années, mais qui décéda prématurément, peu de temps après avoir lancé les fondements du CARAN. Afin de mettre l'inventaire davantage en phase avec la recherche actuelle, il a été donc procédé à une relecture attentive et à la correction des analyses d'une grande partie des documents médiévaux ; durant son stage à la section ancienne, Mlle Degez, élève de l'École nationale des chartes, se chargea des dernières analyses du carton L 839^B (pièces n° 121 à 152) que Bernard Mahieu n'avait pu mener à bien ; enfin, Mme Patricia Mochkovitch a effectué la confection de l'index des noms de personnes et de lieux qui s'avérait indispensable.

De ce début du chartier, on retiendra qu'il mêle les privilèges généraux, les pièces relatives à l'administration de l'abbaye et à ses réformes successives, les dossiers de fondation d'anniversaires (L 829 à 836), ainsi qu'une suite de chartes et pièces diverses classées par domaine (L 837 à 839).

En voici l'agencement général :

L 829 à 834. Histoire générale de l'abbaye : pièces classées dans l'ordre chronologique.

L 829. Actes des abbés et des rois, pièces relatives à la règle monastique et à la juridiction du monastère. [VII^e-IX^e siècle] 1151-1399.

L 830. Administration et élection des abbés, procès des moines avec leur abbé (1486), revenus et dettes du couvent, spoliation de ses biens. 1411-1500.

L 831. Collège de Saint-Denis, forêts de l'abbaye, dettes de l'abbé Louis de Bourbon, abbatiat de Louis de Guise. [1385, 1487] 1508-1598.

L 832. Dépenses de l'abbaye, statuts et chapitres généraux de la Congrégation de Saint-Denis (procurations des représentants), incorporations d'abbayes à cette dernière, projets de réforme de l'abbaye, conflit sur le noviciat. [1578] 1604-1614 [vers 1630].

L 833. Réforme de l'abbaye et agrégation à la Congrégation de Saint-Maur sous la direction du cardinal de La Rochefoucauld, concordat de l'abbé Henri de Lorraine avec les mauristes (tractations, ratification par les mauristes, homologations royales), actes de renonciation des religieux à leur opposition à celui-ci. 1621-1638.

L 834. Application du concordat, pensions et distributions attribuées aux anciens religieux, affaire Louis Hennequin (religieux accusé de mener une existence scandaleuse), affaire Gabriel Gerberon (religieux du couvent de Corbie), nominations de prédicateurs, prébendes et temporel. 1641-1767.

L 835. Privilèges des rois, 688-1586 ; juridiction spirituelle de l'abbaye ; lettres de sauvegarde royale de l'abbaye et lettres de committimus, 1350-1748 ; rapports avec l'archevêque de Paris (juridiction, réceptions à l'abbaye), 1692-1728 ; rapports avec Louis de Lorraine, archevêque de Reims et abbé commendataire, 1598-1609.

L 836. Listes des anniversaires et des fondations, XVII^e-XVIII^e siècles ; fondations des dignitaires et des religieux de l'abbaye, des rois et des reines de France, des princesses de sang, du cardinal Mazarin et de sa famille, et comptes rendus de gestion, 1231-1777.

L 837 à 839. Archives relatives aux domaines de l'abbaye (classés par ordre alphabétique). XII^e-XVIII^e siècles.

L 837. Biens et droits à Ableiges (Val-d'Oise), Acquigny (Eure), Argenteuil (Val-d'Oise), Arthies (Val-d'Oise), Asti (Italie), Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Autreppes (Aisne).

L 838. Biens et droits à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), Bapaume (Pas-de-Calais), Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), Beaune-la-Rolande (Loiret), Beaurain (Yvelines), Bercagny (Val-d'Oise), Bezons (Val-d'Oise), Boissy-L'Aillierie (Val-d'Oise), Le Bois-Bérenger (Yvelines), Brouai (Essonne ou Yvelines).

L 839^{A-B}. Biens et droits à Cavillon (Oise), Cergy (Val-d'Oise), Chaourse³ (Aisne).

S'agissant des archives domaniales qui composent les cartons L 837 à 839, il ne faut pas oublier que des dossiers complémentaires concernant chacune des localités répertoriées se trouvent en série S (cf. *supra*) et que les cartulaires de la série LL doivent être mis aussi à contribution. Quant aux actes les plus anciens des domaines de la région parisienne (avant 1346), ils figurent pour certains dans le catalogue de Germaine Lebel et bénéficient parfois d'une édition parmi les pièces justificatives de son histoire de l'abbaye (cf. *infra*, bibliographie).

Ajoutons qu'une partie très importante des archives de Saint-Denis est actuellement conservée aux Archives départementales des Yvelines dans le fonds de la Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, fondée par Louis XIV en 1686 (série D). Du fait de l'affectation à cette Maison des revenus de la mense abbatiale de Saint-Denis (en 1692), les pièces du charrier originel y ont été transférées ; elles sont réparties par domaine et groupées avec les titres d'acquisition plus récents ou les archives des seigneuries laïques incorporées au temporel de l'abbaye (voir surtout les cotes D 456 à 1662)⁴. D'un intérêt moindre pour l'histoire ancienne de l'abbaye, le fonds du chapitre de Saint-Denis datant de l'époque post-concordataire vient d'être versé aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis et classé sous la cote 220 J ; il est d'ores et déjà muni d'un inventaire (rédigé par Brigitte Lainé) où l'on note la présence de quelques pièces remontant au XVII^e siècle.

Malgré ses lacunes et son caractère partiel, l'inventaire de Bernard Mahieu témoigne de la richesse et de la diversité des dossiers documentaires archivés par les moines de Saint-Denis, tant au Moyen Âge qu'à l'époque moderne. Chirographes, chartes portant encore leurs sceaux magnifiques, mémoires sur la vie des moines et l'état de leurs domaines⁵, sentences judiciaires, procès-verbaux de visites d'églises⁶ se pressaient ainsi dans les coffres de l'abbaye ; ces premiers dossiers tirés d'une masse documentaire considérable auront le mérite, nous l'espérons, de faciliter une plus juste évaluation de l'influence de l'abbaye royale et de son rôle dans la vie socio-économique de la France d'Ancien Régime.

Ghislain BRUNEL

BIBLIOGRAPHIE

3. Le dossier relatif à Chaourse se poursuit dans le carton suivant, coté L 840.

4. Les archives de la Maison de Saint-Cyr ont été inventoriées dans les deux volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790* consacrées à la série D de la Seine-et-Oise (t. I, *articles D 1 à 455*, par Emile COÛARD, 1904, L-403 p. ; t. II, *articles D 456 à 1958*, par H. LEMOINE, 1939, 214 p., avec index des noms de lieux).

5. Il y a peu de documents de gestion foncière dans ces dossiers, mais le censier du prévôt de Cergy pour l'année 1236, rédigé sous forme de charte-partie, est remarquable (L 839^A, n° 9).

6. Voir le beau dossier sur l'église paroissiale de Cergy aux XVII^e-XVIII^e siècles, en L 839^A.

GROSSE (Rolf), *Papsturkunden in Frankreich*. Neue Folge, 9. Band, *Diözese Paris*, II, *Abtei Saint-Denis*, Göttingen, 1998, 257 p. : édition des actes et bulles pontificales concernant Saint-Denis, antérieures au pontificat d’Innocent III, avec volumineuse bibliographie sur l’histoire de l’abbaye [la plupart des bulles relatives à Saint-Denis conservées aux Archives nationales ont été retirées de leurs fonds originels pour alimenter une série chronologique dite “ bullaire ”, sous les cotes L 220 à 366].

LA GODELINAIS (Tifenn SALMON de), *Les comptes de la commanderie de Saint-Denis au XIII^e siècle. Le souci de la mémoire*, Thèse de l’Ecole nationale des chartes, 1997 [résumé dans *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1997*, p. 277-284] : édition des comptes de la commanderie de Saint-Denis de 1229 et de 1281, plan des comptes des années 1284-1302 (registre LL 1240).

LEBEL (Germaine), *Catalogue des actes de l’abbaye de Saint-Denis relatifs à la province ecclésiastique de Sens, de 1151 à 1346, précédé d’une introduction sur les sources de l’histoire san-dyonisienne, les privilèges spirituels de l’abbaye et la vie monastique*, Paris, 1935, XXXI-470 p. (y figurent donc principalement les actes concernant l’évêché médiéval de Paris).

—, *Histoire administrative, économique et financière de l’abbaye de Saint-Denis étudiée spécialement dans la province ecclésiastique de Sens, de 1151 à 1346*, Paris, 1935, 431 p. (avec 43 pièces justificatives, dont les comptes de la commanderie de 1284-1285 et de 1329-1330).

Édition en ligne du Cartulaire blanc (LL 1157-1158) par l’Ecole nationale des chartes sur son site *Internet* : <http://www.enc.sorbonne.fr/cartulaireblanc/> [l’introduction sur “ l’abbaye de Saint-Denis et son chartrier ” ainsi que le dossier des 52 chartes relatives aux propriétés de Tremblay-en-France avant 1300 sont déjà accessibles].

AVERTISSEMENT

Les cotes L 829, 830 et 831 sont conservées matériellement
dans un seul et même carton

Les cotes L 834 et 835 sont conservées matériellement
dans un seul et même carton

La cote L 839 est conservée matériellement dans deux cartons différents,
L 839^A (n° 1 à 109) et L 839^B (n° 110 à 151)

**L 829 à L 834. Pièces concernant l'histoire de l'abbaye
(classement par ordre chronologique)**

- L 829** 1 Charte de Landry, évêque de Paris, déclarant quittes les religieux de Saint-Denis, et tous les clercs habitant l'enclos de l'abbaye de tout droit de visite et de synode, leur permettant de recevoir le saint chrême et les saintes huiles sans verser finance, et accordant à l'abbé le droit de juger les actes de violences commis sur ces prêtres.
1^{er} juillet 615 (copie du 23 juin 1686).
- 2 “ *Liber cartarum conventus Ecclesiae Beati Dionysii* ” (XVIII^e siècle).
F° 1. Charte de l'abbé Eudes [de Deuil] par laquelle, en mémoire des largesses du prieur Herbert à l'égard de l'infirmerie conventuelle, celle-ci paiera chaque année, après le décès du prieur, trente sous au repas commun des moines lors de son anniversaire et, tant qu'il sera en vie, lors de l'anniversaire de l'abbé Hugues.
[1151-1162].
- F° 1 v°. Acensement par l'abbé Eudes [de Deuil] à Eudes de Rémy, de la terre dudit lieu de Rémy, moyennant une redevance annuelle de vingt sous à la fête des Morts, en monnaie de Provins ou de Meaux.
[1151-1162].
- F° 1 v°. Approbation donnée par l'abbé Guillaume [de Gap] à l'installation d'hôtes faite par Guillaume, fils d'Hugues le Fèvre, sur sa terre de Fontaine.
1179.
- F° 2 r°. Charte de l'abbé Hugues [de Milan] par laquelle il notifie la cession faite au bénéfice du repas conventuel par le trésorier de l'abbaye, Henri Troon, de vingt sous pris sur le cens acheté à Philippe de Franconville.
Novembre 1203.
- F° 2 r°. Cession au couvent par l'abbé Hugues [Foucaut] de son clos de Montainville, pour payer les quatre livres dix sous qu'il devait à l'office des Charités.
[Vers 1196].
- F° 2 v°. Confirmation par l'abbé Hugues [de Milan] de la cession faite par l'abbé Guillaume [de Gap] à l'abbaye de Saint-Denis du patronage de l'église de Chars et de vingt livres de rente à percevoir sur cette église.
Janvier 1200.
- F° 2 v°-3 r°. Ratification par Hugues [de Milan] de la donation faite par Jean, abbé de Corbie, ancien prieur de l'abbaye de Saint-Denis, de son clos dit Clos-Malet, à Argenteuil, pour son obit annuel à célébrer à Saint-Denis.
[1197-1204].

F° 3 r°-v°. Ratification par l'abbé Henri [Troon] du don fait à l'abbaye par le grand-prieur Aimery de 100 s. parisis à prendre chaque année sur ses moulins et autres biens à Dugny, le jour anniversaire de Pierre, frère dudit prieur, pour l'office des Charités et pour la pitance des moines aux octaves de Noël.

Janvier 1211.

F° 3 v°-4 r°. Confirmation par l'abbé Henri [Troon] du don fait à l'abbaye par Pétronille, sœur du prieur Aimery, de 90 livres parisis pour son obit annuel, lesquelles 90 livres furent assises sur des revenus ayant appartenu à Bouchard de Marly.

1209.

F° 4 r°. Don par l'abbé Henri [Troon] à l'abbaye de 10 livres de rente sur la prévôté de Cormeilles, à percevoir seulement lors du décès ou de l'entrée en religion d'Etienne, neveu du prieur Aimery, auquel ces 10 livres avaient été concédées par privilège abbatial.

Juillet 1204.

F° 4 r°-v°. Confirmation par l'abbé Henri [Troon] d'un acte de Hugues [de Milan], rétrocedant à Eudes Barre d'Argenteuil et à sa femme, leur vie durant, et moyennant 4 sous de rente, leur maison qu'ils avaient donnée à l'abbaye, et permission à eux accordée par le dit abbé Henri de faire construire une grange qui reviendra ensuite à l'abbaye.

1209.

- 3 Confirmation par Philippe IV le Bel d'un privilège de Pépin, maire du palais, rendant à l'abbaye de Saint-Denis, à la prière de l'abbé Fulrad, divers domaines dans les *pagi* de Famars, Brabant, Brie, Mulcien, Beauvaisis, Chamblois, Vexin, Madrie, Talou, Vimeux, Amiénois, qui lui avaient été arrachés par des causes diverses, et qui, sur l'examen d'anciens titres et après l'enquête faite par les *missi* Guiching et Chlodion, ont été reconnus appartenir à l'abbaye.

Longueil, juin 1297.

- 4 Vidimus par Pierre Le Féron, garde de la prévôté de Paris, d'un vidimus de Louis IX, daté de Vincennes, janvier 1270 (n. st.), vidimant lui-même un acte de Charles le Chauve, daté d'août 869 et exemptant l'abbaye de Saint-Denis de toute juridiction spirituelle et temporelle.

Paris, 22 octobre 1308.

- 5 Abandon par Richard de Banterlu de la coutume qui lui octroyait, à la mort des abbés, les manuterges et les nappes, l'abbaye lui accordant 10 livres en compensation [original scellé].

[Vers 1177].

- 6 Reconnaissance par l'abbé Hugues [de Milan] d'une dette de 375 livres envers Henri l'Hospitalier, qui, en cas de mort durant son voyage, donne à l'abbaye 75 livres qui serviront à célébrer son anniversaire, les héritiers légitimes gardant à leur disposition les 300 livres restantes.

[S.d., 1204 ?].

- 6bis Abandon à l'abbaye de Saint-Denis, par l'évêque de Meaux Anseau, de la serve Aceline, fille de Thibaud Grunart, contre une autre femme de même valeur à lui remettre à sa demande [original scellé].
Octobre 1204.
- 7 Ratification par l'abbé Henri [Troon] d'un partage des biens de Alerme Cardon décédé, fait à l'amiable entre les quatre filles du premier lit (Marie, Emeline, Richilde et Odierne), d'une part, les deux fils (dont Guillaume Cardon) et la fille du second lit, et la veuve d'Alerme, Aelide, d'autre part : en compensation de l'abandon de tous les biens meubles et immeubles à leur belle-mère et à ses trois enfants, les quatre filles et leurs époux reçoivent la somme de 150 livres.
1210.
- 8 Cession faite par Alerme Hescelin, châtelain de Gisors, avec l'accord de son épouse Emmeline, à l'abbaye de Saint-Denis, de toute redevance qu'elle pourrait lui verser sur la cire qu'elle achèterait à Paris pour ses besoins, le châtelain possédant un droit de coutume héréditaire sur la cire achetée à Paris [original scellé].
Août 1214.
- 9 Cautionnement à l'abbaye de Saint-Denis par Barthélemy, doyen de Saint-Etienne de Troyes, d'une table et d'une croix d'or, pour la somme de 2000 livres parisis, prêtée par ladite abbaye au comte Thibaud de Champagne.
5 mai 1226.
- 10 Association de prières entre l'abbaye de Saint-Denis et l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, d'après laquelle, à la mort des abbés respectifs, une messe conventuelle sera célébrée dans l'autre abbaye, avec psaumes et prières spéciaux ; une messe annuelle devant être dite, dans chaque abbaye, entre l'octave de la Saint Denis et la Toussaint, pour les moines défunts ; et le gîte étant accordé, en chaque abbaye, aux moines de l'autre.
1226.
- 11 Vente faite par devant Giraud, archidiacre de Paris, par l'abbé Eudes [Clément] à Simon, fils de Girard dit le doyen, ancien sergent de l'abbaye, du doyenné tenu jadis par ledit Girard, à charge pour Simon de servir fidèlement le monastère et de résider dans l'enclos de Saint Denis.
7 mai 1230.
- 12 Jugement, par commission apostolique de [Simon], abbé de Saint-Germain des Prés, et [Herbert], abbé de Sainte-Geneviève, ainsi que du prieur de Saint-Germain-des-Prés, par lequel Richende, sœur du défunt Arnoul Féret, mise en cause par les religieux de Saint-Denis au sujet de certaines contestations par elle faites sur biens meubles et immeubles de son frère légués par lui à l'abbaye, déclare reconnaître entièrement ce legs et renoncer à toute réclamation.
Avril 1238.
- 12^{bis} Lettre de Hugues, cardinal de Sainte Sabine, dispensant au nom du pape Innocent IV les religieux de Saint-Denis, de l'observation des articles de la

règle de Saint-Benoît reformée par Grégoire X, qui pourraient paraître trop durs pour le monastère.

Lyon, 19 mars 1247.

- 13 Règlement émané du chantre du chapitre de Saint-Paul, à Saint-Denis, avec l'accord de l'abbé Eudes Clément, au sujet des distributions canoniales, des fonctions cantorales, des fondations à la mémoire de Philippe i^{er}, de Philippe, comte de Boulogne, des abbés Henri Troon et Eudes, et mettant fin à certaines contestations avec l'abbaye, sur diverses redevances et le droit de juridiction.

Août 1243.

- 13^{bis} Vidimus par l'official de Paris de trois bulles pontificales d'Alexandre IV :
- de Viterbe, le 28 mai 1258, aux archevêques de Bourges et de Reims, et à leurs suffragants, leur prescrivant d'édicter des sanctions canoniques contre les perturbateurs ou les spoliateurs laïques ou ecclésiastiques, des biens de l'abbaye de Saint-Denis.
 - de Viterbe, le 28 mai 1258, aux archevêques de Bordeaux et de Tours pour le même objet.
 - de Viterbe, le 28 mai 1258, aux archevêques de Sens et de Bourges, pour le même objet.

20 août 1305.

- 14 Vidimus par l'official de Paris d'une bulle de Nicolas IV (Orvieto, 22 août 1291) confirmant elle-même une bulle de Célestin III accordant aux religieux de Saint-Denis, le privilège de n'être soumis à aucune sanction canonique, émanée de qui que ce fût, hormis de leurs abbés, sans une licence spéciale du Souverain Pontife.

10 décembre 1296.

- 15 Confirmation par Philippe IV d'un arrêt du Parlement, d'après lequel Simon de Mantes, huissier de la chambre des plaids, et Jeanne, sa femme, agissant au nom de Henri de la Courneuve, héritier de Henri L'Hospitalier et réclamant le paiement de 275 livres dues par l'abbé de Saint-Denis audit Henri vu l'affirmation de l'abbé [Renaud Giffart] qu'il ne devait plus rien, se déclarent disposés à abandonner toute revendication, moyennant un versement de 40 livres tournois par l'abbaye.

23 décembre 1292.

- 16 Licence accordée par Guy, évêque de Senlis, commissaire sur ce député par le pape Boniface VIII, en vertu de lettres apostoliques (Rome, 28 novembre 1297), transcrites ici en forme de vidimus, à l'abbaye de Saint-Denis, d'échanger ses possessions en Allemagne et Brabant, qui, par le fait des guerres, ne lui sont d'aucune utilité, contre d'autres, plus proches, et d'un rendement plus réel.

Avril 1298.

- 17 Vidimus par l'official de Paris de deux actes :
- I. Quittance d'Etienne du Petit Pont, chanoine de La Châtre, de 64 livres tournois versées par les moines de Saint-Denis, en guise de subvention pour la légation des cardinaux Etienne et Landulphe (18 septembre 1310).

II. Lettre des deux cardinaux légats susdits aux archevêques de Reims, Sens, Tours et Rouen, attestant qu'ils ne demandent rien individuellement aux moines de Saint-Denis, étant donné que l'abbaye verse une somme globale (15 septembre 1310).

Paris, 23 septembre 1310.

18 Lettres de non préjudice délivrées par Hugues de Crusi, garde de la Prévôté de Paris, à la requête de l'abbé et du couvent de Saint-Denis, en rapport avec l'arrestation, durant la foire du Lendit, en 1328, par des sergents à verge du Châtelet de Paris, de Tassin dit Renier, pris sur le territoire soumis à la juridiction abbatiale.

Paris, 26 mai 1329.

19 Vidimus par Guillaume Scaise, prévôt de Paris, de lettres royaux de Jean Le Bon, assignant, à la requête de l'abbé et des religieux de Saint-Denis, le comte d'Etampes, qui venait d'atteindre sa majorité, et la comtesse d'Alençon, sa tante et tutrice, afin de mettre un terme devant le prochain Parlement à un procès, depuis longtemps en instance entre lesdits comte et comtesse et l'abbaye.

Paris, 15 septembre 1357.

20 Délai accordé par Arnaud, archevêque d'Auch, camérier du pape à l'abbé de Saint-Denis Gui [de Monceau], pour le règlement de 80 florins d'or dus par lui à la Chambre apostolique, ainsi que de 20 florins d'une autre dette, dont l'échéance est prorogée à la Toussaint 1366.

Avignon, 18 juin 1366.

21 Mandement de Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, entérinant un accord mettant fin à un litige survenu entre l'abbé de Saint-Denis et lui, relativement au jugement d'un hérétique.

15 janvier 1388 (n. st.).

22 Lettre de l'abbé Guy [de Monceau] faisant savoir qu'il accepte l'arbitrage du cardinal de Laon, dans le litige entre l'évêque de Paris et lui, relativement au jugement du même hérétique, détenu dans les prisons de l'abbaye.

15 janvier 1388 (n. st.).

23 Commission de Charles VI à l'huissier du Parlement d'avoir à faire acquitter à l'abbaye de Saint-Denis des dettes diverses, et, pour ce qui est du ressort de la vicomté de Paris et du bailliage de Senlis de citer en Parlement les débiteurs en litige avec l'abbaye.

Paris, 3 mai 1388.

24 Procuracion accordée par l'abbé Guy [de Monceau] à maître Nicolas Pelletier, pour représenter l'abbaye de Saint-Denis en toutes affaires et jugements.

20 janvier 1396 (n. st.).

25 Déclaration de nullité par Jean de Folleville, prévôt de Paris, des lettres de commission, jadis accordées par lui, pour un cas de saisine et de nouvelleté à Guillaume Vernier, clerc, étudiant es arts, qui, selon ses dires, avait été indignement dépouillé de son office de clergie à Saint-Denis, par Thomassin

du Hamel (datées de Paris le 10 avril 1399) une enquête faite à Saint-Denis par Jean Dannoy, sergent au Châtelet, s'étant heurtée à l'opposition de Thomassin, qui, débouté de sa requête, fait agir Jean du Chesne, procureur du clergé de Saint-Denis, lequel agissant au nom de Thomassin, et affirmant la liberté complète des religieux d'installer en cet office qui il leur plait, oblige ledit Guillaume à se désister de son action.

Paris, 10 mai 1399.

- 26 Testament de la reine Ermentrude, distribuant vignes et pièces de terre aux membres de sa famille, accordant des dons divers aux églises de Paris : Saint-Pierre et Paul, Notre-Dame, Saint-Etienne, Saint-Gervais, Sainte-Croix et Saint-Vincent, donnant en outre la ville de Lagny à Saint-Symphorien, des prés et des vignes à Saint-Martin, des esclaves aussi à Saint-Symphorien, enfin des vêtements à l'abbaye de Saint-Denis.

Avant le 8 octobre 869 [copie du XVIIIe siècle].

- 27 "Table historique des deux premiers tomes de l'Inventaire général [par dom François Thomas] des chartes et titres de l'abbaye de Saint-Denis en France, le premier desquels commence depuis l'an 620 jusqu'en l'an 1224 inclusivement, et l'autre depuis l'an 1225 jusqu'en l'an 1299 inclusivement". 120 folios, en 10 cahiers.

XVIIe siècle.

- L 830 1 a) Lettres de Odart Gencian, conseiller du roi, portant en forme de vidimus les lettres royales de Charles VI (19 novembre 1411) accordant aux religieux de Saint-Denis, dont les biens ont été touchés par les guerres, le droit d'élire deux religieux pour examiner l'état de l'abbaye, ledit Odart Gencian, en vertu des lettres royales ci-dessous, accordant cette licence à l'abbaye et confirmant en cette charge les portier et grand-chantre de l'abbaye.

Paris, 26 novembre 1411.

b) Lettres patentes de Charles VI portant commission au prévôt de Paris, aux baillis de Vermandois et de Senlis, de faire crier sur le ressort de leurs juridictions que les spoliateurs des biens de l'abbaye de Saint-Denis étaient tenus, sous peine de la hart, de restituer immédiatement tout ce qu'ils avaient ravi à l'abbaye.

Paris, 25 novembre 1411.

c) Procès-verbal de la criée ordonnée, en vertu des lettres patentes du 25 novembre 1411, par le prévôt de Meaux Nicolas Dubois.

20 décembre 1411.

d) Procès-verbal de la même criée à Rueil.

22 décembre 1411.

e) Procès-verbal de la même criée à Provins.

2 février 1412.

- 2 Transaction passée en chapitre entre l'abbé Jean [de Bourbon] et les religieux de Saint-Denis, relative à l'administration de l'abbaye, où l'abbé aura près de lui deux conseillers, en l'occurrence Gilles Rémond et Simon de Gillocourt qu'il devra consulter sur toute question intéressant le temporel de l'abbaye ; relative aussi aux réparations à faire aux bâtiments claustraux, pour lesquelles sont ordonnées des restrictions dans les menus de l'abbaye afin de se procurer les ressources nécessaires ; relatives enfin à la procédure à suivre dans les conflits entre abbé et religieux.

29 avril 1428.

- 3 Accord entre l'abbé Jean [de Bourbon] et les religieux de Saint-Denis, quant aux restrictions à apporter au niveau de la vie conventuelle, pour augmenter les revenus qui permettront de restaurer les locaux de l'abbaye : restrictions touchant la nourriture, les revenus, les provisions, les redevances perçues, en ce qui concerne l'abbé ; touchant la nourriture et le vêtement, en ce qui concerne les religieux.

29 avril 1428.

- 4 Vidimus par Simon Morhier, garde de la prévôté de Paris, d'un extrait d'un "cahyer plombé" contenant les obligations des abbés quant à leur serment, et le rituel de cette prestation de serment.

14 novembre 1433.

- 5 Procuracion accordée par Guillaume Guillemaire, prieur d'Argenteuil, vicaire général du cardinal Jean de Villiers, abbé de Saint-Denis, pour le représenter en toutes affaires, ainsi que pour représenter le couvent, à Jean Blondel, prieur de l'abbaye, Jean Furet, prêtre, Jean Mathieu, Guillaume Galoppe, Guillaume et Léonard Hotier.

18 août 1467.

- 6 Pièces relatives à la procédure engagée pour le paiement de 4.692 écus d'or, dus par l'abbé de Saint-Denis, à la banque de Médicis, pour la réception de ses bulles :

a) Attestation de la procuracion de l'abbé Jean [de Villiers] à Jean Vachereau et Jean Roger, pour le représenter devant le Parlement.

[1475].

b) Copie de l'obligation faite par Guillaume de Ganay, avocat du roi en Parlement, de 1000 écus payables à Hugues Boucher, marchand, au nom de Lionel de Roussi, de la banque de Médicis, à Lyon, et qui restaient dus sur les 4692 écus d'or dus par l'abbé de Saint-Denis nouvellement élu, pour ses bulles, lesquels 1000 écus doivent être payés à l'Épiphanie 1476.

24 novembre 1475.

Sur le même feuillet : reçu desdits 1000 écus, par Hugues Boucher.

4 janvier 1476 (n. st.).

c) Mémoire en 17 articles de l'abbé Jean de Villiers contre Huguet Vaucher et Jean Macrot, fondés de pouvoir à la banque de Médicis, rapportant l'activité à Lyon des envoyés abbatiaux Jean Vachereau et Jean Roger, et les contestations entre eux et Macrot.

[1475].

A la fin du document : copie du reçu par Hugues Boucher, de la somme de 3.692 écus d'or, payés par l'abbé de Saint-Denis.

6 décembre 1475.

d) Requête de Hugues Boucher contre Jean Macrot, pour la récupération de 70 écus d'or à lui dus par ledit Macrot.

29 février 1476 (n. st.).

e) Requête de Jean Macrot contre Hugues Boucher qui fait des difficultés pour reconnaître qu'il a été exactement payé et reconnaissance de dettes par ledit Jean Macrot, à l'égard de Jean Roger et Jean Vachereau, receveur de l'abbé.

29 janvier 1476 (n. st.).

7 Vidimus par Antoine Loillart, garde de la prévôté d'Orléans, d'un dispositif de Nicolas de La Gripperie, vicaire général de l'abbé de Saint-Denis, constituant le 7 septembre 1478, comme procureur de l'abbaye en toutes affaires, Denis Boucher, prévôt du Tremblay, et Guillaume d'Oc, infirmier.

[Orléans], 30 septembre 1478.

8 Lettres patentes de Charles VIII au premier huissier du Parlement, lui commandant de citer, à l'appel de Gabriel Chollet tiers prieur de l'abbaye de Saint-Denis et courtillier de ladite abbaye, l'abbé de Saint-Denis en Parlement, ledit abbé, en représailles d'un arrêt du Parlement députant ledit Gabriel Chollet à visiter les bâtiments avariés de l'abbaye, l'ayant expulsé de son enclos (copie).

Paris, 20 octobre 1486.

Sur le même cahier, Procès-verbal du transport de justice, effectué par Denis Gastine, sergent à cheval du roi, à l'abbaye de Saint-Denis pour y citer devant le Parlement, le 15 mars suivant, l'abbé de Saint-Denis, Jean de Lombez, ainsi que les religieux, Jean Cunart et Philippe Jobert (copie).

Paris, 20 octobre 1486.

9 Arrêt du Parlement, jugeant un désaccord mu entre les religieux de Saint-Denis et leur abbé, quant aux incuries de l'administration abbatiale, déclarant raisonnables les offres de l'abbé, qui apportera au vestiaire liturgique ce qui lui manque, créant une commission de deux religieux pour vérifier les réparations de l'abbaye, ordonnant l'établissement tous les cinq ans, d'un terrier, et tous les trois ans, de comptes du temporel de l'abbaye, obligeant les religieux à l'obéissance à l'égard de leur abbé qui les pourvoira de bénéfices et réglant enfin les distributions de vêtements par l'abbé aux moines, ainsi que des commissions de religieux pour le choix des blés et du vin pour la nourriture de l'abbaye.

[Paris], 5 août 1486.

- 10 Mémoire adressé à Simon Hennequin et Martin de Bellefonds, conseillers du roi en Parlement, députés en cette affaire, par les religieux de Saint-Denis en procès avec leur abbé "pour informer et faire congnoistre a ladite court le fait et gouvernement et administrations de monseigneur l'evesque de Lombez, abbé de ladite abbaye, défendeur, et la désolation, ruyne et décadence d'icelle, ensemble des vestiaires, édifices, granches, manoirs et autres choses appartenant à ladite abbaye, tendans à ce que par ladite court, y soit donné remède convenable selon l'exigence de la matière".

Analyse succincte du mémoire : absence de vêtements liturgiques (il n'y en a plus que des blancs). Les fondations ne sont plus entretenues : celle de Louis d'Etampes, détournée par l'abbé à son profit. La charpente du beffroi en très mauvais état. La pluie tombe dans la chapelle Saint-Hippolyte, et dans toute l'église. Le cloître en lamentable état, bien que tous les revenus de l'abbaye aient été versés à l'abbé pour qu'il pût les appliquer à la réparation des bâtiments claustraux. Triste état de la chapelle Saint-Clément, et de la plupart des chapelles de l'église abbatiale. Les égouts de l'abbaye, bouchés. Transformation des bâtiments du collège de Saint-Denis à Paris, par l'abbé, pour commodité personnelle. Les religieux ne reçoivent pas les rations alimentaires auxquelles ils ont droit. Aucune provision de blé à l'abbaye. Du très mauvais vin. Décès occasionnés par la mauvaise nourriture. Abus de pouvoir de l'abbé qui a expulsé un moine qui lui avait exprimé des remontrances. L'abbé retient pour lui, non seulement ses 13.000 livres de rente, mais les distributions des religieux. Il a manqué à son serment de ne céder les prévôtés qu'à des clercs, ou de n'introduire aucun étranger dans les bénéfices de l'abbaye. Abus de pouvoir du prieur d'Argenteuil, de Fondonas. Nominations abusives à la charge de prieur à Saint Blaise, à Chaumont ; charges confiées surtout à des Gascons. Mauvais état des fermes et des granges de l'abbaye. A Villepinte, au Tremblay, à Mortières, les religieux ont droit à des redevances, mais rien n'a été appliqué à la réparation des bâtiments. De même pour les revenus de Gennevilliers. Etat lamentable des châtelainies de Rueil, Montméliant, Corneilles-en-Parisis, Le Pré Saint-Gervais, La Courneuve.

[1486].

- 11 Procuration accordée par les religieux de Saint-Denis, par devant Jean Gravoy, notaire à Paris, à Jean Le Fèvre et Jean de Rivière, pour les représenter dans le procès pendant contre l'abbé Jean de Villiers.

9 juillet 1486.

- 12 Commission confiée par Charles VIII aux conseillers au Parlement Simon Hennequin et Martin de Bellefonds, d'informer sur les malversations et la mauvaise administration de l'abbé Jean de Villiers, dénoncés par la requête des religieux de Saint-Denis.

Paris, 1^{er} juin 1486.

- 13 (Incomplet). Lettre et mémoires adressés par Simon Hennequin et Martin de Bellefonds à l'abbé Jean de Villiers pour lui faire connaître leur délibérations quant aux articles relatifs au procès donnant la teneur de la supplique des religieux, et le début de la réponse de l'abbé à ces articles.

1^{er} juin 1486.

- 14 Procès-verbal officiel, au nom de Michel de Troyes, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Denis, passé devant les notaires Nicolas Chevalier et Pierre Sequart, de la mission confiée à Guillaume Bonguyer, Licin Cheminard, doyen du Mans, et Dominique *de Actaventis*, tous résidant en cour de Rome, de déférer devant ladite cour, aux fins de confirmation, l'élection comme abbé de Saint-Denis, de Antoine de La Haye, précédemment abbé de Fécamp.
15 octobre 1499.
- 15 Adresse de Michel de Troyes, grand-prieur de Saint-Denis, et des trente neuf religieux capitulants, lors de l'élection abbatiale, au pape Alexandre VI lui faisant part de l'élection comme abbé de Saint-Denis, par acclamation, d'Antoine de La Haye, abbé de Fécamp, de l'acceptation par l'élu du choix fait de sa personne, du serment qu'il a prononcé à cette occasion, et sollicitant du Souverain Pontife la confirmation de cette élection. Adresse validée par les notaires Nicolas Chevalier et Pierre Sequart.
12 octobre 1499.
- 16 Procuration passée devant Nicolas Chevalier, notaire, accordée par l'abbé élu Antoine de La Haye, à Guillaume Bonguyer, Licin Cheminard et Dominique de *Actaventis*, tous résidant en cour de Rome, pour faire devant ladite cour, les démarches nécessaires pour obtenir ses bulles.
Paris, 11 octobre 1499.
- 17 Procès-verbal passé devant Nicolas Chevalier et Pierre Sequart de la démarche effectuée par les religieux de Saint-Denis, devant Antoine de La Haye, élu abbé, pour solliciter son acceptation, et délégation, comme procureur des religieux, en cette démarche, de Michel de Troyes, prieur, Philippe Savin, prieur de Saint-Denis de l'Estrée, Gabriel Cholet, courtillier, et Louis de Paris ; procès-verbal de l'acceptation par Antoine de La Haye de son élection.
Paris, 10 octobre 1499.
- 18 Procès-verbal officiel, passé devant Nicolas Chevalier et Pierre Sequart, de l'élection d'Antoine de La Haye, abbé de Fécamp, comme abbé de Saint-Denis, élection faite par acclamation.
7 octobre 1499.
- 19 Mandement de Louis XII aux gens du Parlement et des Comptes, attestant que le serment de fidélité au roi lui a été prêté par Antoine de La Haye, abbé de Saint-Denis, à cause du temporel de l'abbaye et commettant à ses officiers de le mettre incontinent en possession de son temporel.
Orléans, 15 décembre 1499.
- 20 Mandement de la Chambre des Comptes au prévôt de Paris et autres officiers royaux, leur portant commandement de mettre en possession de son temporel vu le serment qu'il a prononcé devant le roi, Antoine de La Haye, abbé de Saint-Denis.
Paris, 18 novembre 1500.
- 20^{bis} Lettre de Antoine de La Haye, abbé de Saint-Denis, reconnaissant un emprunt de 5.000 ducats d'or, effectué entre les mains de Jean Tonsings, banquier

florentin à Paris, pour payer l'expédition des bulles de nomination et hypothéquant, jusqu'à concurrence des 5.000 ducats d'or, les biens de la mense abbatiale.

29 octobre 1500.

- L 831 1 Procès-verbal d'une enquête faite, au nom de Robert Cossart, religieux de l'abbaye :
- Procès-verbal dressé par le notaire Galois, pour déterminer la liste des offices à la collation de l'abbé en vue de bourses à affecter à l'entretien de six religieux qui iront étudier à Paris "en la maison de Saint-Denis".
- Copie prise du registre des bénéfices, en présence de Ytier d'Asnières, vicaire général de l'abbé.
- Copie de l'acte de fondation par l'abbé Jean de Bilhères (6 mars 1487 [n. st.]) des écoliers du collège de Saint-Denis, en présence de Lincelin Le Bossu, ancien maître audit collège.
- Copie des quittances des sommes allouées aux desservants des chapelles de Saint-Sébastien et de la Reine Blanche (18 août 1508, 26 décembre 1508, 8 octobre 1508, 9 avril 1509, 10 janvier 1508 [n. st.]), copiées en présence de Jean d'Illiers, sous chantre, et Charles de Boussonal.
- Copie des quittances rendues à Mahiet Goffyer "qui a la charge de livrer la pittance de ladite abbaie" (15 août 1511, 3 février 1511, 3 septembre 1510, 24 avril 1511, 5 octobre 1510), copiées en présence dudit Mahiet Goffyer.
- Paris, Saint-Denis, 27-31 janvier 1512.
- [Comme reliure] : Requête au Parlement de Guillaume Guillart, sergent à cheval du roi en la prévôté de Meaux, ajournant en vertu de lettres de garde du roi du 14 janvier 1381 et du 6 août 1385, Jean Payen et Philippe Le Fèvre, qui avaient commis des actes graves à l'encontre de l'abbaye de Saint-Denis.
- [1385].
- 2 a) Mandement de François 1^{er} aux gens des Comptes et trésoriers de Paris, attestant que Aimar Gouffier, abbé de Saint-Denis, a prêté le serment requis pour le temporel de son abbaye, et leur commettant de le mettre incontinent en possession dudit temporel.
- Amiens, 19 juin 1517.
- b) Commission des gens des Comptes aux officiers royaux -vu le serment prêté entre les mains du roi par Aimar Gouffier, nouvel abbé de Saint-Denis, pour le temporel de son abbaye-, de mettre en possession immédiate de son temporel ledit abbé, qui devra fournir son aveu et verser les droits habituels.
- [Paris], 25 juin 1517.
- 3 Arrêt du Parlement tranchant un litige entre l'abbaye de Saint-Denis et les officiers des Eaux et forêts dans les gueries de Saint-Germain-en-Laye et Bondy, lesquels avaient voulu exercer leur juridiction sur les forêts appartenant à l'abbaye, sur les territoires de Rueil, Louveciennes, Colombes, Le Tremblay, Villepinte, reconnaissant à l'abbaye la pleine propriété de ces forêts, avec les droits de vente, de coupe, de glandée et de paisson, toute la juridiction quant aux délits y commis, à exercer par les officiers abbatiaux, les officiers royaux n'intervenant qu'en cas de retard ou de négligences apportées par lesdits officiers de l'abbaye.
- [Paris], 4 avril 1520 (n. st.) [Copie du XVIIIe s.]

- 4 Accord en vertu de l'arrêt précédent, entre les religieux de Saint-Denis et les procureurs du roi, ayant pris la cause des maîtres des Eaux et forêts dans les grueries de Saint-Germain-en-Laye et de Bondy, reconnaissant à l'abbaye, l'entière propriété de ses forêts de Rueil, Louveciennes, Colombes, le Tremblay, Villepinte, tous droits de vente, de coupe, de glandée, de paisson, sur ces forêts, toute la juridiction quant aux délits y commis, les officiers royaux ne devant y intervenir qu'en cas de négligence de la part des officiers abbataiaux.

[Paris], 7 février 1523 (n. st.) [Copie du XVIIIe s.]

- 5 Obligation reconnue par le cardinal Louis de Bourbon, en présence de Giovanni Nicia, notaire, de 1665 écus d'or, restant dus des 3.500 que le cardinal devait, au nom de Cécilia Orsini, veuve d'Alberto Pio de Carpi, tutrice et curatrice de Catarina et Margherita, ses filles, à la banque des Strozzi, Bernardo Braschi s'étant porté caution.

Rome, 2 novembre 1534.

- 6 En présence de Giovanni Nicia, notaire, Lorenzo Salviati, Giovanni Salviati, cardinal-diacre, Bernardo, prieur de la Ville, et Alemanno Salviati, héritiers de Giacomo Salviati, reconnaissant un crédit de 1665 écus, pour le cardinal de Bourbon, pris sur la banque des Strozzi par Bernardo Baschi, en considération d'Alberto Pio de Carpi, défunt, et Cécilia Orsini, sa femme.

Rome, 31 octobre 1534.

- 7 Par devant Mathurin Lardièrre et Provisius Du Mesnil, Filippo Strozzi "patron" et "maiot" de Florence, déclare que le cardinal Louis de Bourbon est débiteur envers sa maison de 1665 écus d'or, Bernardo Braschi s'étant porté garant pour ledit cardinal.

Rome, 5 août 1534.

- 8 Obligation, par devant Alberto Serra di Monferrato, de 3.500 écus d'or, par le cardinal de Bourbon, au compte de la banque des Strozzi, Bernardo Braschi s'étant porté garant dans ses lettres du 11 avril 1524.

Rome, 11 janvier 1525 (n. st.).

- 9 Lettre de Geoffroy Charlet, conseiller au Parlement de Paris, requérant, à la prière du cardinal Louis de Bourbon, abbé de Saint-Denis, Jean Syonnier, comptable de l'abbaye, de fournir son compte, en retard depuis longtemps.

Paris, 27 février 1544 (n. st.).

- 9^{bis} Mandement de François I^{er}, au premier huissier du Parlement, sur le même sujet.

Paris, 15 février 1546 (n. st.)

- 10 Reconnaissance par André d'Asnières, commandeur de l'abbaye de Saint-Denis, en présence de Mathurin de Vran, tabellion, d'un marché conclu entre le cardinal de Bourbon et Pierre du Larry, maître tapissier, pour la confection de six tapisseries destinées à l'Hôtel de Bourbon, et représentant l'Annonciation, la

Nativité, la Crucifixion, la Résurrection, l'Assomption et la Pentecôte, le tout pour 110 livres tournois.

15 mars 1551 (n. st.).

- 11 Inventaire des pièces produites par le cardinal Charles de Lorraine, abbé de Saint-Denis, dans son procès contre les héritiers du cardinal de Bourbon, Louis de Bourbon, chevalier des ordres du roi, prince de Condé, et Léonore de Roye, sa femme, ainsi que Madeleine de Mailly, dame de Roye.
[1557], copie du XVIIIe s.
- 12 Extrait des registres de la Chambre des Comptes, collationné par les notaires au Châtelet Dutot et Lecharron, pour l'année 1562 au 20 juillet, fait à la demande du cardinal de Lorraine et des religieux de Saint-Denis, le compte de Jean Hatton imposant l'abbaye pour la somme de 2.400 livres tournois, et le cardinal refusant de les payer, en alléguant l'ancienne exemption.
[Paris], 20 février 1563 (n. st.).
- 13 Procès-verbal rédigé par Jean Depiles, notaire, de la reconnaissance par les religieux de Saint-Denis, de la personne de Louis de Lorraine, comme abbé coadjuteur de son oncle le cardinal Charles de Lorraine, conformément à la bulle de Grégoire XIII (Rome, 20 novembre 1572) et au visa de la chancellerie royale (Paris, 4 septembre 1573) conférant à Louis de Lorraine les pouvoirs d'abbé sans juridiction, avec le droit de succession.
Saint-Denis, 11 octobre 1573.
- 14 Conclusion capitulaire, au nom de Pierre Bourgeois, grand-prieur, de Godefroy de Billy, abbé de Saint-Vincent de Laon, de Georges de La Fontaine, abbé de Saint-Léger de Soissons, et de 27 capitulants, restaurant une antique coutume de l'abbaye tombée un peu en désuétude, d'après laquelle on faisait célébrer par chacun des religieux sept offices funèbres, lors de la mort d'un moine, et réciter le psautier en entier par les laïcs et les novices, l'une et l'autre obligation à accomplir dans le délai d'un an.
Saint-Denis, 14 août 1578.
- 15 Lettre rédigée en chapitre, au nom d'Arthur d'Amernal, grand-prieur de l'abbaye de Fécamp, vicaire de l'abbé [cardinal de Guise], aux religieux de Saint-Denis, pour confirmer les liens de communauté, tant au spirituel qu'au temporel, qui unissent les deux abbayes.
Fécamp, 9 juin 1580.
- 16 Constitution par le cardinal Louis de Guise, abbé de Saint-Denis, de Jérôme de Chambellan, prieur de l'abbaye, comme vicaire général pour "diriger et corriger", réunir et présider les assemblées capitulaires, veiller à l'observation de la règle, pourvoir de bénéfices, surveiller l'entretien des bâtiments claustraux, absoudre les cas réservés à l'abbé, recevoir les professions des novices et les faire consacrer par n'importe quel évêque en communion avec le Siège apostolique.
Reims, 29 janvier 1592 (n. st.).

- 17 Arrêt du Parlement de Paris, présidé, à Saint-Denis par Jacques de La Gresle, conseiller du roi, statuant dans un procès entre les religieux de Saint-Denis et Perrette Manceau, ainsi que Thomas Manceau, son frère, tuteur de Pierre Manceau, fils comme eux de Thibaut Manceau et Loyse du Monstier, contestant la légitimité d'une rente de 116 écus 2 tiers d'or, à verser annuellement à l'abbaye en 4 termes et reconnu par contrat du 28 mai 1580 comme devant être servie par Thibaut Manceau ; lequel arrêt condamne les Manceau à acquitter la rente en question, à verser aux religieux de Saint-Denis cinq années d'arrérages, à couvrir les dépens et faire rédiger un nouveau titre.
Saint-Denis, 7 avril 1593.
- 18 a) Donation par Louis de Lorraine, abbé de Saint-Denis, aux religieux de l'abbaye des biens meubles et dépouilles, qui, selon la règle, sont allouées à l'abbé.
Saint-Denis, 1^{er} janvier 1598 (n. st.), (copie XVIIIe s.).
- b) Procuration faite par les religieux, par devant Jacques Le Dessu, de Pierre Olivin, religieux de l'abbaye, pour l'acceptation du don.
Saint-Denis, 21 janvier 1598 (n. st.), (copie XVIIIe s.).
- c) Acceptation par Pierre Olivin, procureur des religieux, du don fait à ceux-ci par l'abbé Louis de Lorraine, en vertu des deux lettres de don et de procuration précédentes, y transcrites à nouveau.
Saint-Denis, 6 mars 1598 (n. st.), (copie XVIIIe s.).
- d) enregistrement de l'acte d'acceptation au Châtelet de Paris.
Paris, 8 mars 1598 (n. st.), (copie XVIIIe s.).
- 19 Don fait par Louis de Lorraine à l'abbaye de Saint-Denis, des arrérages que Claude Haince devait à l'abbaye, en raison de la ferme de Saint-Denis depuis le 24 juin 1588 jusqu'au 31 décembre 1594, avec une diminution cependant de 16 écus d'or pour le loyer de la maison des Porcherons à Saint-Denis ; à charge pour les religieux de faire le classement et la mise en ordre du chartrier qui avait été extrait de son local lors de l'incendie du 20 mai 1598.
[Paris], 20 juillet 1598.
- L 832 1 Arrêt du Parlement, dans un jugement entre Jérôme de Chambellan, grand-prieur de Saint-Denis, et Georges de La Fontaine, abbé de Saint-Léger de Soissons, vicaire général de Louis de Lorraine, qui avait voulu exercer, notamment dans la collation des bénéfices, certains pouvoirs proprement abbaciaux, remettant à un mois le jugement, accordant provisoirement tous pouvoirs au grand-vicaire, mais décidant un inventaire des actes susceptibles de prouver le bien-fondé de l'appel du grand-prieur.
Paris, 29 février 1604.
- 2 Donation par l'abbé Louis de Lorraine, aux religieux de Saint-Denis, de 208 muids et futailles de vin, à l'exception de 20 qu'il se réserve pour son usage personnel.
Saint-Denis, 4 août 1604.

- 3 Requête au Parlement de Paris, de Claude Hotman, religieux profès de l'abbaye de Saint-Denis, suppliant ledit Parlement de déléguer un conseiller à Saint-Denis pour constater la mauvaise application des 600 livres, qui, en principe, auraient dû être employées à l'achat de meubles, en rapport avec la réforme du monastère, et aussi mille "contraventions" apportées à la vie monacale, en particulier sur le fait que, sur ses protestations relatives à la non exécution des clauses concernant les 600 livres, ses supérieurs auraient voulu emprisonner le requérant.

1606 [après le 18 août].

- 4 "Statut pour les religieux de l'ordre de Saint-Benoist dépendant immédiatement du Saint Siège Apostolique, et autres dudit ordre qui se sont volontairement associés soubz la Congrégation du sacré et royal monastère de Saint-Denys en France".

Ces statuts concernent : "De la forme et manière de la reception et profession d'un religieux (1-5). De l'honneur du service divin (6-19). Du devoir et charge du maître des novices (20). De la révérence due au seigneur révérend abbé (21). De la révérence due au grand-prieur ou prieur claustral (22). De la charge de souz prieur et prieur de l'ordre, et de la redevance qui leur est due (23). De la charge et office de cellérier (24). De l'office et charge de cuisinier (25-26). De la charge de réfectoirier (27-30). Du devoir et charge de l'infirmier et de ce qui concerne l'infirmerye (31-36). De la charge et devoir de l'aumosnier (37-39). Du devoir et charge du portier (40-43). Du devoir et charge du chescier ou sacristain (44-52). Reigle de l'hospitalité (53-56). De la reigle du chappitre (57). Reigle des oraisons et suffrages pour les bienfaiteurs déceddez (58-60). De la qualité des coupes (61-75). Reigle du réfectoire (76-80). Du jeusne (81). Reigle du dortouer (82-85). De la bibliothèque (86-87). Reigle du cloistre (88-90). Reigle des affaires du monastère (91-92). Reigle des titres (93). Reigle des successions des religieux (94-98). Reigle des cérémonies du service divin quy sera célébré au chappitre général de la Congrégation (99-101). Reigle et forme d'élection d'un général (102-110)".

A la suite de ces statuts : approbation par les procureurs de la Congrégation ; un additif à l'article 20, et un apostille marginal à cet article.

16 mars 1607.

- 5 Déclaration par devant Hubert Litheau, garde du scel de la seigneurie de Saint-Urbain, et en présence de Perrier Guérin et de Pierre Potin notaires, de Jean de Noierci, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Urbain, et des religieux de l'abbaye, sollicitant, selon les termes de l'ordonnance de Blois en 1596, en son article 27, leur incorporation en la Congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, qui comprend déjà Saint-Denis, Corbie, Saint-Magloire, Colombier, Montiérender, et constituant comme procureur pour faire agréer cette incorporation, lors du chapitre général, à Saint-Denis, le 8 juillet suivant, Pierre Pichereau, prieur de Boucheraumont, et général des Billettes.

Saint-Urbain, 18 avril 1607.

- 6 Déclaration passée devant Pierre Bailly, garde du scel de la prévôté de Vassy, en présence de Louis d'Alichamp, notaire : de Jean Tourtat, prieur de l'abbaye de Montiérender et des religieux de l'abbaye, sollicitant, selon les termes de l'article 27 de l'ordonnance de Blois de 1596, leur incorporation à la

Congrégation de Saint-Denis, et constituant des procureurs (dont les noms sont restés en blanc) pour faire agréer cette incorporation, lors du chapitre général, à Saint-Denis, le 8 juillet 1607.

Montiérender, 25 avril 1607.

- 7 Donation, par Louis de Lorraine, abbé de Saint-Denis, à la communauté de l'abbaye de toutes les pensions et droits, qui, lors de l'absence ou de la maladie des religieux, étaient dévolus à l'abbé. Au dos : entérinement par Guichard Ranel, bailli de Saint-Denis, le 22 juin 1607 ; entérinement au Châtelet de Paris, le 4 juillet 1607.

Paris, 9 juin 1607.

- 8 Procuration, passée devant Mathieu Ricquier, notaire au bailliage d'Amiens et prévôté de Beauvaisis, au nom de Charles Deschamps, prieur de l'abbaye de Saint-Germer-de-Fly, et des religieux de l'abbaye, donnée audit Charles Deschamps et à un autre Charles Deschamps, officier de l'abbaye, pour représenter en particulier l'abbaye au chapitre général des 6, et 7 juillet 1607, pour l'élection à Saint-Denis du général de la Congrégation.

Saint-Germer, 27 juin 1607.

- 9 Procuration de Charles Deschamps, prieur de l'abbaye de Saint-Germer et des religieux de l'abbaye, à Guillaume Le Gay, pour représenter leurs intérêts au chapitre général des 6 et 7 juillet, passée devant Mathieu Ricquier, notaire au bailliage d'Amiens et prévôté de Beauvaisis.

Saint-Germer, 28 juin 1607.

- 10 Procuration par devant Pierre Dupuis, notaire au bailliage de Rebais, au nom de Nicole Nitot, grand-prieur de l'abbaye de Rebais et des religieux de l'abbaye, d'un religieux (dont le nom est resté en blanc), pour aller à Saint-Denis faire agréer l'incorporation de l'abbaye à la Congrégation de Saint-Denis.

Rebais, 7 octobre 1607.

- 11 Procuration, au nom du prieur et des religieux de l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy, à César-Guillaume de Vendôme, grand-prieur de l'abbaye, pour représenter celle-ci à l'assemblée générale de la Congrégation de Saint-Denis, le 21 octobre suivant, à Saint-Denis, passée devant Pasquet Dubois, notaire au châtelet d'Orléans.

Orléans, 8 octobre 1607.

- 12 Procuration, au nom du prieur Jean de Noyon et des religieux de l'abbaye de Saint-Urbain, accordée à Claude de Monsanton, religieux de cette abbaye, pour la représenter au chapitre général du 21 octobre à Saint-Denis.

Saint-Urbain, 12 octobre 1607.

- 13 Procuration, au nom de Bernard Levesque, prieur de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne et des religieux de l'abbaye, audit Bernard Levesque et à François de Turménie, sous-prieur, pour représenter leurs intérêts au chapitre général du 21 octobre, à Saint-Denis, passée devant Claude Aymiot, garde des sceaux du bailliage de Senlis.

Compiègne, 13 octobre 1607.

- 14 Procuration, au nom de Guigues de La Haye, grand-vicaire de l'abbé de Corbie, et des religieux de l'abbaye, accordée à Laud Louvel, grand-prieur de l'abbaye, et Antoine de Gandissart, religieux et cellérier, pour représenter ladite abbaye au chapitre général du 21 octobre, à Saint-Denis, passée devant les notaires royaux au bailliage d'Amiens.
Corbie, 13 octobre 1607.
- 15 Procuration, signée de Jean Tourtat, grand-prieur de l'abbaye de Montiérender, et des religieux de cette abbaye, déléguant ledit Jean Tourtat, et François Perrin, religieux, au chapitre général du 21 octobre à Saint-Denis.
Montiérender, 13 octobre 1607.
- 16 Procuration accordée par Jean Boloré, prieur de l'abbaye de Chézy et les religieux de l'abbaye, à ce même Jean Boloré, pour représenter le monastère au chapitre général du 21 octobre, à Saint-Denis, passée devant Simon Prévost et Jean Sarrazin, notaires en la prévôté de Château-Thierry.
Chézy, 16 octobre 1607.
- 17 Procuration accordée par le prieur et les religieux de Saint-Eloi de Noyon, à Pierre de Poix, prieur claustral, et Robert Le Roy, religieux, pour représenter les intérêts de l'abbaye, au chapitre général du 21 octobre à Saint-Denis.
Noyon, 16 octobre 1607.
- 18 Procuration accordée par Guillaume Chevallier, grand-prieur de la Trinité de Fécamp, et les religieux de l'abbaye, à Charles de Campion, grand-vicaire du cardinal de Joyeuse, abbé de Fécamp, Jacques Langlois, sous-prieur, Guillaume de Pommars, chantre, pour représenter les intérêts de l'abbaye, au chapitre du 21 octobre, à Saint-Denis.
Fécamp, 16 octobre 1607.
- 19 Procuration accordée par Robert Loris, prieur claustral et les religieux de l'abbaye d'Orbais, audit prieur Robert Loris, pour représenter les intérêts de l'abbaye au chapitre général du 21 octobre à Saint-Denis, passée devant Michel Aubry et Jean Jullien, notaires royaux aux bailliage et prévôté de Château-Thierry.
Orbais, 17 octobre 1607.
- 20 Procuration par devant Pierre de Dessus-le-Moutier, tabellion à Saint-Denis, accordée à Nicolas Hesselin, prieur de Saint-Denis, Pierre Carel et Pierre Gestat, religieux de l'abbaye, pour représenter l'abbaye au chapitre général qui devait se tenir à Saint-Denis le 21 octobre.
Saint-Denis, 18 octobre 1607.
- 21 Procuration accordée par le prieur et les religieux de Saint-Magloire à François Vaast, religieux de l'abbaye, pour en représenter les intérêts au chapitre général du 21 octobre.
Saint-Denis, 19 octobre 1607.

- 22 Procuration, accordée par François Le Conte, prieur claustral de Lagny et les religieux de l'abbaye, à Jean Boucher, receveur de l'abbaye, pour aller apporter à Saint-Denis l'assentiment de l'abbaye à l'élection du grand-prieur de Saint-Denis comme visiteur général de la Congrégation, par devant Raqueslin Barré, tabellion en la châteltenie de Lagny.

Lagny, 24 octobre 1607.

- 23 - 24 *Statuts pour les religieux de l'ordre de Saint-Benoist, dépendans immédiatement du saint Siège Apostolique et autres dudit ordre, qui se sont volontairement associez [soubz la congrégation du sacré et royal monastère de Saint-Denys de France].*

Imprimé, 46 pages in-8°.

Notes marginales aux pages 11 (biffées d'ailleurs) et 35. La dernière ligne du titre a été barrée.

Renferme aussi l'arrêt du Parlement relatif à ces statuts, la bulle de confirmation de la Congrégation par le pape Paul V ainsi que des arrêts du Parlement et du Conseil d'Etat.

La couverture est en vélin ; la date 1721 y est inscrite à quatre reprises, la dernière est encadrée et barrée. L'inscription suivante y figure : “ Statuts de la Congrégation de Saint-Denys en France ”.

Sans date [après juillet 1608].

- 25 Lettres patentes du roi Henri IV portant commission aux officiers royaux de remettre en possession de tous ses droits, privilèges et honneurs, particulièrement en ce qui concerne les visites des prieurés, cures, etc... dépendant des abbayes de Saint-Denis, Saint-Rémy de Reims, Ourscamp, Saint-Pierre de Corbie, Montiérender et Saint-Urbain, le cardinal de Lorraine, abbé de Saint-Denis, dépossédé par des occupations illicites, lors des guerres civiles.

Paris, 17 août 1608.

- 26 Arrêt du Conseil du roi, sur la requête de Louis de Lorraine, et à la suite des lettres patentes ci-dessous, ordonnant de faciliter la tâche de l'abbé, dans la visite et la réforme des abbayes et prieurés soumis à sa juridiction.

Paris, 19 janvier 1609.

- 27 Mandement de Louis de Lorraine, abbé de Saint-Denis, au grand-prieur de l'abbaye, Nicolas Hesselin, pour restaurer l'antique tradition d'après laquelle ne devaient être admis comme novices que des fils de la noblesse, qui de plus ne devaient présenter aucune infirmité.

Paris, 22 janvier 1611.

- 28 Lettres de relief de noblesse concédées par le roi Louis XIII à François Hallon, sur la requête de Jean Bouchard, tuteur dudit François Hallon qui, au moment d'entrer au noviciat de Saint-Denis, avait vu une forte opposition s'élever en prétextant qu'il était roturier, puis, sa noblesse ayant été prouvée par une sentence du bailli de Vitry du 6 novembre 1578, une nouvelle opposition ourdie sous le prétexte qu'il n'était plus noble, son père ayant dérogé en exerçant l'office de procureur du roi.

Paris, 20 juillet 1611.

- 29 Lettre de Louis de Lorraine, abbé de Saint-Denis, accordant à François Hallon, la licence d'entrer comme novice à l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 3 juin 1611.
- 30 Sentence de Christophe de Sallen, bailly de Vitry, déclarant nobles les membres de la famille Hallon, ce en vertu de la généalogie de la famille. Saisie d'une déposition au greffe de Pierre Herment, le 20 novembre 1578. Collation faite par Jean Bouchard, notaire de la couronne de France, tuteur de François Hallon.
Vitry, 6 novembre 1578.
- 31 Règlement de Louis de Lorraine, ordonnant que tous les appels des juges et officiers des terres dépendant de l'abbaye de Saint-Denis, se feront devant le bailli général de l'abbaye, en vertu des privilèges de pairie, concédés par les rois à l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 26 juillet 1612.
- 32 Reconnaissance par les religieux de Saint-Denis, comme vicaire général de l'abbé Louis de Lorraine, de Denis de Rubentel, grand-prieur, en vertu des lettres de nomination de Louis de Lorraine, datées du 30 août 1613. Collation faite par Porrefin, tabellion de Saint-Denis, le 20 mai 1686.
Saint-Denis, 12 mars 1613.
- 33 Bulle de Paul V érigeant la Congrégation des Monastères de Saint-Benoît-en-France, sous le titre de Saint-Denis, congrégation groupant les abbayes de Saint-Denis et Saint-Pierre de Corbie, les abbayes de Saint-Magloire de Paris, Saint-Père en Vaux de Chartres, Saint-Florent de Bonneval, Notre-Dame de Coulomb, Saint-Pierre de Neauphle, Saint-Laumer de Blois.
Rome, 22 avril 1614.
- 34 Projet de réforme de l'abbaye de Saint-Denis "baillez à Madame de Guise" : aucune modification des prérogatives de l'abbé. Introduction de la Congrégation de Saint-Maur. La mense conventuelle appartiendra aux religieux réformés, qui verseront des pensions aux anciens ; les officiers claustraux demeureront en fonctions ; la garde de la sacristie et du trésor sera confiée aux religieux réformés de la Congrégation de Saint-Maur ; règlement des places au chœur entre anciens et nouveaux religieux ; les anciens religieux reconnaîtront comme abbé celui qu'ils pourront élire ; séparation nette entre anciens et nouveaux religieux ; licence aux anciens religieux d'entrer dans la réforme ; les anciens religieux devront conserver leur place sans inquiéter les réformés.
Sans date, début XVIIe siècle.
- 35 Mémoire en 20 articles contre l'introduction éventuelle en l'abbaye de Saint-Denis des religieux bénédictins réformés, de la Congrégation de Saint-Maur.
XVIIe siècle (avant 1633).

- L 833 1 Lettres de nomination par Henry de Lorraine, abbé de Saint-Denis, de Antoine de Belloy, religieux de l'abbaye, comme gardien de l'hôtel abbatial à Saint-Denis.
Reims, 26 février 1632.
- 2 Plusieurs pièces imprimées reliées ensemble :
- a) Arrêts du Parlement relatifs à l'introduction en France de la Congrégation de Saint-Maur (7 pages).
1632, 1640.
- b) "*Fulminatio seu Publicatio Bullae confirmationis congregationis S. Mauri O.S.B*" (6 pages).
23 mars 1629.
- c) "*Confirmatio erectionis congregationis S. Mauri cum ampliacione gratiarum ab Urbano VIII*" (7 pages), collation de 1652.
21 janvier 1628.
- d) "*Erectio congregationis S. Mauri O. S. B.*" [par Grégoire XV] (4 pages).
17 mai 1621.
- 3 a) Bref du Pape Urbain VIII au cardinal François de La Rochefoucauld, lui confiant pendant trois ans, la mission de réformer et visiter tous les monastères français, des ordres de Saint-Benoît, Saint-Augustin, Cîteaux et Cluny, mission jadis à lui confiée déjà par Grégoire XV le 8 août 1622, et qui n'avait point été suivie d'effet.
Rome, 10 septembre 1632.
- b) Arrêt du Conseil d'Etat du Roi enregistrant le bref du Pape et en ordonnant la publication (collation, par Pallot, le 19 février 1633).
Saint-Germain-en-Laye, 17 décembre 1632.
- 4 Lettres de Louis XIII au cardinal de Bérulle et à François Thenin, conseiller au conseil privé, leur commandant de visiter et réformer les monastères de France, à commencer par l'abbaye de Saint-Denis en y portant le désir et commandement royal de les voir embrasser la réforme de Saint-Maur (copie).
Paris, 1633.
- 5 Mémoire en 20 articles, relatif à l'introduction de la Congrégation de Saint-Maur en l'abbaye, œuvre des anciens religieux et hostile à la réforme demandant par contre que l'on poursuive la sécularisation de l'abbaye, promise par le roi Henri III.
1633.
- 6 Requête des anciens religieux de Saint-Denis au Parlement, réclamant qu'on arrête chez eux l'introduction de la réforme, appelant comme d'abus, en raison des antiques privilèges de l'abbaye, qui ne doit être visitée que par un légat *a latere*, et en raison aussi de la sécularisation qui devait s'y produire.
1633.

- 7 "Inventaire des bulles et chartes gardées au trésor de Saint-Denis servantz à monstrier que ce n'est point sans expresse et spéciale prérogative que ladite abbaye est différente en l'observance des statuz de l'ordre Saint-Benoist, dans les autres monastères dudit ordre" [bulles d'Etienne II (752), d'Adrien I^{er} (772), d'Alexandre III (1154), Nicolas IV (1160), de Pascal II (1160), Innocent II (1130), Alexandre III (1159), Grégoire IX (1227), Urbain III (1192), Nicolas IV (1288), Alexandre III (1159), Grégoire IX (1227), Innocent IV (1243), Alexandre IV (1260), Nicolas III (1262), Urbain IV (1262), Paul V (1654). Lettres des rois Dagobert (636), avec confirmation par Childebart, Pépin et Charlemagne, Louis IX (1269), Philippe Le Bel, Charles VI, Henri IV. Extrait du Livre Blanc].

XVIIe siècle.

- 8 Requête au roi et à ses conseillers, faite par les religieux anciens de Saint-Denis, pour supplier qu'on n'impose point à l'abbaye la réforme de Saint-Maur, à laquelle s'opposent tous les anciens privilèges de l'abbaye, et aussi le principe de la sécularisation depuis longtemps promise.

1633.

- 9 Autre requête des mêmes religieux au roi sur le même sujet et en particulier sur le fait que tout le couvent s'est opposé à l'introduction de la réforme mauriste lors du déplacement du cardinal de La Rochefoucauld à Saint-Denis, vu que l'abbaye est exempte de toute juridiction épiscopale et ne peut être visitée que par un légat.

1633.

- 10 Mémoire des religieux anciens de Saint-Denis "pour moien d'opposition" à la réforme, celle-ci étant "impossible, injuste et scandaleuse, choquant l'autorité du roy et du Parlement, contraire aux lois établies du Royaume, anéantissant les privilèges octroyés par les Papes et les Rois de France".

1633.

- 11 Lettre des religieux anciens de Saint-Denis au cardinal de La Rochefoucauld, lui demandant de ne pas pousser plus avant la visite et la réformation du monastère, celles là ne devant être faites que par un légat du Pape. A la suite : déclaration protestatoire faite devant le greffier du tabellionage de Saint-Denis, par Balthazar Bragelonne, sous-prieur (collation du 11 février 1642).

1633.

- 12 Inventaire des titres relatifs aux fondations de Charles V et Jeanne de Bourbon, remis avec les droits et les revenus du grand-prieuré, entre les mains de dom Cyprien Leclerc, prieur mauriste de l'abbaye, par Firmin Pingré, ancien grand-prieur.

1633

- 13 Propositions faites par les religieux anciens à l'abbé Henry de Lorraine, sur l'introduction de la Congrégation de Saint-Maur et la sécularisation de l'abbaye.

Saint-Denis, 24 février 1633.

- 14 Procès-verbal de la lecture et présentation par le Cardinal de La Rochefoucauld des lettres patentes du roi et des bulles du Pape, sur la réforme des abbayes bénédictines de France, et déclaration du Cardinal touchant les garanties apportées aux droits des anciens religieux (copie collationnée du 27 juillet 1633).
Saint-Denis, 12 mars 1633.
- 15 Original du même procès-verbal.
Saint-Denis, 12 mars 1633.
- 16 Procès-verbal de la délibération capitulaire où ont été lus le bref du Pape et les lettres patentes du roi, et où fut décidé que les deux documents seraient communiqués à l'abbé.
Saint-Denis, 12 mars 1633.
- 17 Instructions données aux députés des religieux de l'abbaye près du cardinal de La Rochefoucauld.
Saint-Denis, 15 mars 1633.
- 18 Seconde signification du cardinal de La Rochefoucauld aux religieux de Saint-Denis, d'avoir à se conformer aux brefs et lettres patentes concernant la réforme.
Saint-Denis, 23 avril 1633.
- 19 Procès-verbal de la délibération capitulaire, sous la présidence de Firmin Pingré, où est reçue la nouvelle signification du cardinal de La Rochefoucauld et où sont choisis comme députés vers le cardinal, pour le 29 suivant : Firmin Pingré, prieur, Balthazar Bragelonne, sous-prieur, Charles Rouillé, chantre, Severin Colletet, panetier, Florent Briard, religieux.
Saint-Denis, 24 avril 1633.
- 20 Appel comme d'abus relatif aux bulles et lettres patentes ordonnant l'installation des Mauristes à Saint-Denis, rédigé par Firmin Pingré, Balthazar Bragelonne et Jacques Poussebotte.
A la suite : procès-verbal, par devant Charlet et Saulnier, notaires au Châtelet, de la signification faite de cet appel au cardinal de La Rochefoucauld, le même jour.
Saint-Denis, 26 juillet 1633.
- 21 Signification du cardinal de La Rochefoucauld aux religieux de Saint-Denis, leur annonçant sa venue pour le 15 juillet, afin de leur faire entendre à nouveau la bulle du Pape et les lettres patentes du roi.
A la suite, procès-verbal de la signification de l'acte ci-dessus à Balthazar Bragelonne, sous-prieur, par le notaire Le Couturier.
Paris, 14 juillet 1633.
- 22 Copie collationnée des deux actes ci-dessus (cités n° 21), par les notaires Corrozet et Marqué (du 11 février 1642).
Paris, 14 juillet 1633.

- 23 Remontrances présentées par les religieux de Saint-Denis au cardinal de La Rochefoucauld venu au monastère donner lecture de la bulle et des lettres patentes ordonnant la réforme.
Saint-Denis, 15 juillet 1633.
- 24 Règlement du cardinal de La Rochefoucauld introduisant en l'abbaye de Saint-Denis les religieux de la Congrégation de Saint-Maur, fixant leur statut à l'intérieur du monastère, et déterminant le logement et la pension des anciens religieux.
Paris, 21 juillet 1633.
- 25 Copie (non datée) du règlement précédent.
Paris, 21 juillet 1633.
- 26 Copie (non datée) de l'appel comme d'abus (analysé n° 20).
Saint-Denis, 26 juillet 1633.
- 27 Copie du même acte et du procès-verbal de signification qui y fait suite, collationnée par Corrozet et Marqué le 11 février 1642.
Saint-Denis, 26 juillet 1633.
- 28 Copie des mêmes actes, collationnée (sans date) par Ch. Formentin, notaire.
Saint-Denis, 26 juillet 1633.
- 29 Désaveu par le religieux Eustache Viole, sous-doyen, et douze autres religieux anciens, en présence du notaire François Lemoyne, de l'appel comme d'abus, déposé par le grand-prieur et un certain nombre de religieux de l'abbaye, contre la bulle et les lettres patentes ordonnant la réforme.
Saint-Denis, 28 juillet 1633.
- 30 Copie du même acte, collationnée par Lemoyne, le 24 août 1633.
Saint-Denis, 28 juillet 1633.
- 31 Copie du même acte, collationnée (fin juillet 1633).
Saint-Denis, 28 juillet 1633.
- 32 Procès-verbal signé du cardinal de La Rochefoucauld, de Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, de Dominique Séguier, évêque d'Auxerre, des sieurs Lefebvre de Lézeau et de Verthamon, maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, tous quatre commissaires à l'introduction de la réforme mauriste à Saint-Denis ; de l'introduction en l'abbaye de 34 religieux de la Congrégation de Saint-Maur, des cérémonies qui ont accompagné leur installation, et de la reconnaissance de leurs privilèges aux 52 religieux anciens.
Saint-Denis, 2 août 1633.
- 33 Acte de protestation dressé par les notaires du roi au Châtelet au nom de Firmin Pingré, grand-prieur, et d'un certain nombre de religieux, pour s'opposer à l'introduction de la réforme en l'abbaye, contre laquelle ils s'étaient déjà maintes fois élevés.

Saint-Denis, 2 août 1633.

- 34 Mémoire, par le religieux ancien Le Maître, relatif à l'établissement en l'abbaye de Saint-Denis, des religieux de la Congrégation de Saint-Maur, depuis le déplacement du cardinal de La Rochefoucauld le 15 juillet, jusqu'à la cérémonie d'installation du 2 août.
1633.
- 35 Ordonnance du cardinal de La Rochefoucauld et des commissaires députés à l'introduction de la réforme, pour assurer la subsistance des anciens religieux de Saint-Denis, selon les modes habituels et régler celle des religieux réformés.
Saint-Denis, 3 août 1633.
- 36 a) Copie de l'ordonnance précédente, avec, à la suite, copie d'un mandement du roi Louis XIII au Parlement, commandant exécution de l'ordonnance du cardinal [du 23 août 1633].
b) Autre copie (du XVIIe siècle) des deux actes précédents.
Saint-Denis, et Paris, 3-23 août 1633.
- 37 Autre copie (du XVIIe siècle) des mêmes actes.
Saint-Denis, et Paris, 3-23 août 1633.
- 38 Ratification, par devant les tabellions du bailliage de l'aumône Saint-Denis, , d'un accord passé par le chantre de Saint-Denis, Charles Rouillé, avec les religieux Mauristes, pour le versement annuel aux deux sous-chantres, de la somme de 100 livres.
Saint-Denis, 22 août 1633.
- 39 Lettres patentes du roi Louis XIII portant commandement du Parlement de mettre à exécution le règlement du cardinal de La Rochefoucauld, sur la pitance des religieux anciens et nouveaux de l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 23 août 1633.
- 40 Copie de l'ordonnance du cardinal de La Rochefoucauld relative à la nourriture des anciens et nouveaux religieux, du 3 août 1633, suivie de la copie des lettres patentes du roi, du 25 août, et de la signification faite à Anne de Goussancourt, cellerier de l'abbaye, par Louis Blondeau, huissier du Châtelet de Paris, du 29 août 1633, pour qu'il fournît aux religieux de l'abbaye, pour le 1^{er} septembre, 94 muids de vin.
Saint-Denis, 3 - 29 août 1633.
- 41 Copie des deux premiers actes contenus au n° 40, suivie de la signification faite à Jacques Poussebotte, maître des charités, de mettre à exécution le règlement du cardinal de La Rochefoucauld.
Saint-Denis, 3-29 août 1633.
- 42 Copie des trois actes contenus au n° 40.
Saint-Denis, 3-29 août 1633.

- 43 Copie des deux premiers actes du n° 40, suivie de la signification faite par Louis Blondeau à Louis Vion, commandeur de l'abbaye, de faire livrer pour le 1^{er} septembre, les 16 muids de blé dus aux anciens religieux de l'abbaye.
Saint-Denis, 29 août 1633.
- 44 Copie des deux premiers actes du n° 40, suivie de la signification faite par Louis Blondeau à Jacques Poussebotte, maître des charités de l'abbaye, pour qu'il mette à exécution le règlement du cardinal de La Rochefoucauld.
Saint-Denis, 29 août 1633.
- 45 Ratifications faites par plusieurs religieux anciens des accords passés entre les religieux anciens de l'abbaye, et les Bénédictins réformés de la Congrégation de Saint-Maur. Ratifications apportées par Pierre Haubigeois, prévôt de La Garenne, et Jean Talon le 31 août ; par Etienne de Lafons, Mathieu Vion, prévôt de La Courneuve, Antoine de Longueval, Louis Miron, Etienne Le Charron, Florent Bréard, maître des novices, Etienne Cousin, sous-chantre, Jacques Desjardins, prévôt de Cormeilles, Albin de Baigneaux, Charles Freviole, Armand Le Maistre, Toussaint de Bailly, Claude Sanguin, Jean Thomas, Severin Colletet, quint prieur, et Antoine Bourderel, prévôt du Pré-Saint-Gervais, les 1^{er}, 2 et 3 septembre.
Saint-Denis, 31 août - 3 septembre 1633.
- 46 "Mémoire et inventaire des tiltres, papiers et enseignemens concernans les droictz et affaires de l'abbaye de Saint-Denis en France" appartenant à la fondation du roi Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon, relatif en particulier aux revenus du grand-prieuré et déposés par Firmin Pingré, grand-prieur de l'abbaye, entre les mains de Cyprien Le Clerc, prieur mauriste, avec l'attestation de la réception de ces titres par ce dernier prieur [cf. n° 12].
Saint-Denis, 22 septembre 1633.
- 47 a) Lettres patentes du roi Louis XIII ordonnant de faire connaître aux anciens religieux et, par la suite, exécuter le règlement du cardinal de La Rochefoucauld sur l'introduction en l'abbaye des religieux de la Congrégation de Saint-Maur.
Nancy, 26 septembre 1633.
- b) attaché aux précédentes : Arrêt du Conseil d'Etat confirmant la sentence et le règlement du cardinal de La Rochefoucauld sur l'introduction des Mauristes à Saint-Denis, réglant l'administration intérieure de l'abbaye réformée et les rapports entre religieux anciens et nouveaux, ces derniers jouissant de l'église et des lieux réguliers, étant en possession des reliques, joyaux, parements, etc., jouissant des revenus de la mense conventuelle.
Nancy, 26 septembre 1633.
- 48 Copie collationnée par Favre, secrétaire du roi, des lettres patentes de Louis XIII analysées n° 47 a (copie du XVIIe s.).
Nancy, 26 septembre 1633.
- 49 Autre copie de l'arrêt du conseil d'Etat et des lettres patentes de Louis XIII ci-dessus indiqués (XVIIe s.).

Nancy, 26 septembre 1633.

- 50 Copie collationnée par Favre de l'arrêt du Conseil d'Etat (XVIIe s.).
Nancy, 26 septembre 1633.
- 51 Copie des mêmes arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes du roi du 26 septembre 1633, accompagnée du procès-verbal (du 3 octobre 1633, à Saint-Denis) de la notification de l'arrêt aux religieux de l'abbaye.
26 septembre - 3 octobre 1633.
- 52 Commission de Nicolas Le Fèvre, sieur de Lézeau, commissaire à l'introduction de la réforme, aux huissiers royaux de faire payer par Pierre de Lescaud, trésorier de l'abbé Henri de Lorraine, aux religieux mauristes, les revenus de la mense commune, qu'ils avaient coutume de verser aux religieux anciens.
Paris, 4 octobre 1633.
- 53 Signification faite à l'abbé de Saint-Denis Henri de Lorraine, de l'arrêt du Conseil d'Etat obtenu par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur.
Paris, 19 octobre 1633.
- 54 Déclaration de Balthazar Bragelonne, sous-prieur, portant que la bénédiction du prédicateur ou toute autre qu'il donnera ne portera point préjudice aux religieux de la Congrégation de Saint-Maur.
Paris, 26 novembre 1633.
- 55 Requête adressée par le grand-prieur de l'abbaye au roi Louis XIII, au nom des antiques privilèges de l'abbaye, et contre la réforme de Saint-Maur.
1633.
- 56 Etat des sommes à verser par les différents monastères dépendant de la Congrégation de Saint-Maur, réunis à Saint-Faron de Meaux, pour y étudier la question des subventions à Saint-Denis [Corbie : 1200 livres, Saint-Quentin : 200 livres, Saint-Thierry : 200 livres, Saint-Faron : 600 livres, Saint-Evroult : 300 livres, Jumièges : 800 livres, Saint-Jean d'Angely : 800 livres, Mont-Saint-Michel : 500 livres, Redon : 800 livres, Polignac : 200 livres, Le Bec : 500 livres, Tiron : 200 livres]. Par devant Jean Harel, notaire.
Meaux, 20 mai 1634.
- 57 Mémoire rédigé par les anciens religieux de l'abbaye de Saint-Denis pour prouver qu'ils ont eu la main forcée pour accepter l'entrée chez eux des religieux réformés de la Congrégation de Saint-Maur.
Après le 24 décembre 1635.
- 58 Concession par Henri de Lorraine, abbé de Saint-Denis, aux religieux réformés de son abbaye, de l'usage du jardin abbatial, à charge seulement pour eux de l'entretien à leurs dépens.
Reims, 26 janvier 1635.

- 59 "Concordat fait entre l'illustrissime et révérendissime prince Henry de Lorraine, archevesque duc de Reims, premier pair de France, légat-né du Saint Siège Apostolique, abbé de la royalle et insigne abbaye de Saint Denys en France, touchant et concernant l'introduction et establissement des révérendz pères bénédictins en ladicte abbaye et les dictz bénédictins" [par devant Guillaume Rogier et Girard des Molins, notaires au bailliage de Vermandois].
A la suite : Confirmation au chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur, réuni à Cluny, le 15 septembre 1636, du concordat ci-dessous.
Approbation par les religieux mauristes de l'abbaye de Saint-Denis du Concordat par devant Pierre de Dessus-le-Moustier, à Saint-Denis, le 31 décembre 1635, suivie de la signification faite à l'abbé Henry de Lorraine, de l'approbation précédente, le 14 janvier 1636, en son palais parisien.
Reims, 27 janvier 1635.
- 60 Copie du même concordat entre l'abbé de Saint-Denis, et les religieux réformés (XVIIe s.).
Reims, 27 janvier 1635.
- 61 Autre copie du même concordat (XVIIe s.).
- 62 Ratification par les religieux de l'abbaye par devant Pierre de Dessus le Moutier, du même concordat, suivie d'un acte annullé d'après lequel Henri de Lorraine reconnaît avoir reçu l'acte de ratification à lui présenté par le religieux Laumer Le Grand.
Paris, 31 décembre 1635 - janvier 1636.
- 63 Copie de la ratification précédente (XVIIe s.).
Paris, 31 décembre 1635.
- 64 Copie collationnée le 30 novembre 1635, par Rogier et Fourtier du concordat entre abbé et mauristes.
Reims, 27 janvier 1635.
- 65 Protestation contre le concordat faite par Balthazar Bragelonne, sous-prieur, et un certain nombre de religieux anciens, passée devant les notaires du Châtelet. Copie collationnée au Châtelet, le 11 février 1642 par Corrozet et Marquet, suivie du procès-verbal de la signification à dom Grégoire Tarrisse, supérieur de la Congrégation de Saint-Maur, le 26 février 1635, à dom Hyacinthe Fradel, sous-prieur de l'abbaye le 27 février 1635, de l'attestation de la copie donnée le 19 novembre au procureur Sauval.
Paris, 25 février 1635.
- 66 Copie de l'acte de protestation des religieux anciens de l'abbaye contre l'homologation du concordat, suivie du procès-verbal de la signification faite à dom Hyacinthe Fradel, le 27 février 1635.
Paris, 25 février 1635.
- 67 Autre copie des deux actes précédents, signée Blondeau.
Paris, 25 février 1635.

- 68 Déclaration par devant les greffiers et tabellions de l'Aumône Saint-Denis par laquelle Jacques Desjardins, religieux ancien, se désiste de son opposition au concordat.
Saint-Denis, 2 avril 1635.
- 69 Désistement par Pierre Laubigeois, religieux, de son opposition au concordat.
Saint-Denis, 3 avril 1635.
- 70 Désistement de Pierre Colletet et Toussaint Le Bailly.
Saint-Denis, 3 avril 1635.
- 71 Désistement d'Augustin de Valles, prieur.
Saint-Denis, 5 avril 1635.
- 72 Désistement d'Albin de Baigneaux.
Saint-Denis, 5 avril 1635.
- 73 Désistement de Florent Bocart.
Saint-Denis, 5 avril 1635.
- 74 Désistement d'Etienne Charron.
Saint-Denis, 7 avril 1635.
- 75 Désistement d'Etienne Censier et Claude Torteron.
Saint-Denis, 11 avril 1635.
- 76 Requête d'Antoine Bourderel, religieux de l'abbaye, aux anciens religieux de Saint-Denis, pour qu'il lui soit payé la somme de 187 livres 10 sols, pour sa pension, accompagnée de la signification de cette requête au frère Bonaventure Gilleson.
Saint-Denis, 11 avril 1635.
- 77 Copie de ces deux dernières pièces.
Saint-Denis, 11 avril 1635.
- 78 Désistement par Antoine Bourderel, de son opposition au concordat.
Saint-Denis, 21 avril 1635.
- 79 Désistement de François Saintot.
Saint-Denis, 2 juin 1635.
- 80 Défaut accordé par Nicolas Le Fèvre, sieur de Lézeau, aux religieux mauristes de Saint-Denis, à l'encontre de Balthazar de Bragelonne et des religieux anciens [14 novembre 1635], suivi de la signification aux religieux bénédictins [19 novembre 1635].
Paris, 14 - 19 novembre 1635.

- 81 Copie des mêmes textes, avec le procès-verbal de la signification au religieux bénédictin Marin Brunel, portier de l'abbaye.
12 novembre 1635.
- 82 Refus des religieux anciens de Saint-Denis, de se rendre à l'assignation à eux imposée pour reconnaître le concordat passé avec les mauristes, et protestation à l'avance, contre tous les exploits pouvant être dressés contre eux, suivi du procès-verbal de la signification faite aux religieux mauristes, de la part des anciens, le 7 novembre 1635.
Saint-Denis, 6 novembre 1635.
- 83 Requête aux commissaires députés par le roi pour l'introduction de la Congrégation de Saint-Maur en l'abbaye de Saint-Denis, faite par les religieux anciens, relative à l'opposition à la réforme.
Saint-Denis, novembre 1635.
- 84 Déclaration des religieux anciens par devant les notaires du roi au Châtelet, d'après laquelle ils protestent que le concordat nouvellement signé ne devra en rien leur porter préjudice, suivie de la signification [du 26 octobre 1635] aux mauristes.
Saint-Denis, 25 octobre 1635.
- 85 Mémoire rédigé par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur sur les difficultés rencontrées près des anciens religieux quant à l'homologation du Concordat.
Paris, 7 novembre 1635.
- 86 Opposition au Concordat, portée devant le greffe du Parlement par les religieux anciens. Copie collationnée le 16 février 1640 par Corrozet et Marquet.
Paris, 15 novembre 1635.
- 87 Défaut accordé par Nicolas Le Fèvre, sieur de Lézeau, commissaire à l'introduction de la réforme, aux religieux de la Congrégation de Saint-Maur, à l'encontre des religieux anciens, suivi de la signification faite aux dits religieux anciens le 19 novembre.
Paris, 14 novembre 1635.
- 88 Défaut accordé par le même aux mauristes, à propos d'une comparution en son hôtel fixée au 10 novembre. Signification faite le 8 novembre aux religieux anciens. Nouvelle assignation faite à ceux-ci de comparaître le 14 novembre. Signification de cette assignation aux religieux anciens, le 12.
Paris, novembre 1635.
- 89 Déclaration de Balthazar Bragelonne, sous prieur, contestant la valeur de l'assignation faite aux anciens religieux par le sieur de Lézeau, pour discuter des privilèges de l'office de grand-prieur de l'abbaye, suivie de la signification faite aux religieux mauristes le 7 novembre.
Saint-Denis, 6 novembre 1635.

- 90 a) Supplique des religieux de la Congrégation de Saint-Maur, pour faire assigner le sous-prieur Balthazar Bragelonne, qui s'opposait à leur prise de possession de l'offre de prieur, suivie du procès-verbal de l'assignation.
Saint-Denis, novembre 1635.
- b) Requête de sous-prieur Balthazar Bragelonne s'opposant à la prise de possession de l'office de prieur par les mauristes.
Saint-Denis, 19 octobre 1635.
- 91 Accord passé devant François Lemoyne, notaire du roi au Châtelet, entre Cyprien Le Clerc et Balthazar Bragelonne, relativement à la pitance de l'office de sous-prieur.
Paris, 3 septembre 1633.
- 92 Mémoire au roi pour qu'il veuille bien faire mettre à exécution l'arrêt du 26 septembre 1633, en particulier en ce qui concerne l'union à la mense conventuelle de l'office de grand-prieur dont l'exercice devra être assuré par les mauristes.
[Saint-Denis] décembre 1635.
- 93 Copie collationnée par Corrozet et Marquet de l'arrêt du Conseil privé du roi ordonnant l'homologation du Concordat avec les anciens religieux, nonobstant l'opposition de quelques-uns de ceux-ci.
Paris, 29 décembre 1635.
- 94 Déclaration du prieur Cyprien Le Clerc et des mauristes de Saint-Denis, par devant Pierre de Dessus-le-Moustier, faisant savoir que le sous-prieur Balthazar Bragelonne s'est désisté de son opposition à la prise de possession de la charge de grand-prieur par les mauristes et qu'ils le tiennent quitte des dépens auxquels il avait été condamné au procès.
Saint-Denis, 6 février 1636.
- 95 Copie (du 14 janvier 1636) de l'arrêt du Conseil du roi du 29 décembre 1635, maintenant les religieux mauristes en possession du grand-prieuré de l'abbaye, qui demeurera uni à la mense conventuelle, et déboutent de sa requête à ce contraire le sous-prieur Bragelonne, suivie de la copie des lettres patentes du roi portant mandement de faire exécuter cet arrêt, ainsi que de la signification de cet arrêt à Balthazar Bragelonne.
Paris, 29 décembre 1635.
- 96 Opposition de Balthazar Bragelonne à la prise de possession par les mauristes de la charge de grand-prieur, suivie de la signification de cette opposition aux religieux de Saint-Maur.
Saint-Denis, 19 octobre 1635.
- 97 Lettres patentes de Louis XIII, portant mandement de faire exécuter l'arrêt du conseil sus indiqué.
Paris, 29 décembre 1635.

- 98 Arrêt du Conseil du roi, maintenant les religieux de la Congrégation de Saint-Maur en la possession et jouissance du grand-priorat de l'abbaye, qui demeurera uni à la mense conventuelle, et déboutant de sa requête le sieur Bragelonne, sous-prieur, opposant. Signification faite à ce dernier le 14 janvier 1636.
Paris, 29 décembre 1635.
- 99 a) Arrêt du Conseil du roi, confirmant l'homologation du Concordat entre anciens et nouveaux religieux. Signification aux religieux anciens, du 1^{er} janvier 1636.
Paris, 29 décembre 1635.
- b) Lettres patentes de Louis XIII portant commission de faire exécuter l'arrêt du conseil susdit.
Paris, 29 décembre 1635.
- 100 Copie de l'arrêt du Conseil susdit.
Paris, 29 décembre 1635.
- 101 Ratification du Concordat passé entre les mauristes et l'abbé Henri de Lorraine, par les différents religieux anciens : Firmin Pingré, grand prieur (11 mai 1635), puis les 30 juin 1635 : Eustache Viole, sous-doyen ; 10 septembre 1635 : Louis Vion ; 12 décembre 1635 : Jacques Thibault ; 12 février 1636 : Albin de Baigneaux, Jérôme de Bragelonne ; 20 mars 1635 : Jean Thomas ; 1^{er} avril 1635 : Pierre de La Brière ; 10 juillet 1635 : Toussaint de Bailly ; 21 décembre 1635 : Pierre Lobigeois ; 15 janvier 1636 : Augustin de Valles, Jacques Desjardins ; 11 février 1636 : Etienne Charon ; 16 février 1636 : Balthazar de Bragelonne, sous prieur ; 19 février 1636 : Anne de Goussancourt, Séverin Coletet, Jean de Roussel ; 20 février 1636 : Charles Rouillet ; 4 mars 1636 : Benjamin Charon ; 5 mars 1636 : Florent Bréard, François Saintot, Etienne Senssier, Claude Tarteron ; 24 mars : Henri Bonnot ; 27 mars : Antoine de Belloy ; avril : Antoine Bourderel, Charles Fréviole.
Saint-Denis, 20 mars 1635 - 3 avril 1636.
- 102 Copie de l'arrêt du Conseil du roi sus indiqué (n° 99) avec la signification (du 19 janvier) aux anciens religieux.
Paris, 29 décembre 1635.
- 103 Transaction par devant Pierre de Dessus-le-Moustier, d'après laquelle le sous-prieur de Bragelonne renonce à son opposition à la prise de possession par les mauristes de la charge de grand-prieur, moyennant la pension annuelle de 50 livres, à laquelle il avait droit.
Saint-Denis, 16 février 1636.
- 104 Offre de transaction, par Jacques Desjardins, religieux de l'abbaye, s'offrant à reconnaître l'accord entre religieux anciens et nouveaux, moyennant la garantie de sa pension annuelle et de la jouissance de sa maison. Signifiée aux religieux réformés le 18 février.
Saint-Denis, février 1636.

- 105 Accord par devant Pierre de Dessus-le-moustier entre religieux anciens et mauristes, concernant la célébration de l'office divin, le portier, la couture, le casuel, la jouissance du jeu de paume et le logement des religieux anciens. Acceptation, le 5 mars, par tous les anciens religieux, excepté sept, qui donnent leur adhésion par la suite : Rouillé, Bonnot, de Baigneaux, de La Brière (le 24 mars), de Belloy (le 27 mars), Fréviolle, Bourderel (le 3 avril). Acceptation, le 15 septembre 1636, par les religieux mauristes.
Saint-Denis, mars-septembre 1636.
- 106 Copie collationnée, le 16 mars 1643, du même accord.
Saint-Denis, 5 mars 1636.
- 107 Renonciation par Pierre de La Brière (17 mars), Albin de Baigneaux (18 mars), Henry Bonnot (29 mars) aux actions qu'ils avaient envoyées contre les religieux réformés, faute d'avoir reçu les distributions auxquelles ils avaient droit.
Saint-Denis, mars 1636.
- 108 Lettres patentes du roi Louis XIII portant prorogation des pouvoirs accordés aux évêques de Senlis et d'Auxerre, aux sieurs de Lézeau et de Verthamon, pour mettre à exécution la sentence du cardinal de La Rochefoucauld, relative à l'introduction des religieux mauristes en l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 28 avril 1636.
- 109 Désistement par Jacques Poussebotte, de son opposition à l'introduction des mauristes à Saint-Denis.
Saint-Denis, 5 août 1636.
- 110 Sentence des requêtes du Palais, obligeant les religieux anciens de donner un état des droits seigneuriaux de l'abbaye depuis l'arrivée des mauristes à Saint-Denis, moyennant quoi ils pourront avoir part à ces droits.
Paris, 2 septembre 1636.
- 110^{bis} Copie du même.
Paris, 2 septembre 1636.
111. Ratification par le chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur, réuni à Cluny, du Concordat fait entre l'abbé de Saint-Denis et les mauristes (du 27 janvier 1635).
Cluny, 15 septembre 1636.
- 112 Homologation en Parlement du concordat entre Henri de Lorraine et les mauristes (du 27 janvier 1635), et du règlement touchant la division de la mense abbatiale d'avec la mense conventuelle.
Paris, 16 mars 1638.
- 113 Extrait du Concordat, collationné par Lemoyne, le 4 septembre 1638, du passage relatif aux offices réguliers de l'abbaye, lesquels, venant à vaquer, resteront unis à la mense conventuelle.
Reims, 27 janvier 1635.

- 114 1) Mémoire en 23 articles, présenté par les religieux anciens de Saint-Denis, à l'abbé Henri de Lorraine, touchant l'union de la mense conventuelle de l'abbaye à la Congrégation de Saint-Maur, et donnant un état des distributions faites par l'abbé aux religieux et officiers de l'abbaye. [1638].
- 2) Copie du même. [1638].
- L 834 1 Minute d'un accord entre les religieux Charles Rouillé, chantre, Jean Roussel et Antoine Bourderel, au sujet de la jouissance commune d'une pièce de terre, à Saint-Denis, entre le mur du jardin de la ville et le jardin du chantre. Saint-Denis, sans date [milieu du XVIIe s].
- 2 Mémoire rédigé par les religieux anciens taxant de nullité la procédure engagée par le cardinal de La Rochefoucauld, pour l'introduction à Saint-Denis des religieux mauristes. Saint-Denis [1641].
- 3 Ratification par devant Claude Chaperon, notaire au Châtelet, par Claude Sanguin, religieux de l'abbaye, de l'accord passé entre l'abbé Henri de Lorraine et les religieux de Saint-Denis, moyennant cent livres d'augmentation de pension, s'ajoutant aux 700 livres habituelles. 18 janvier 1643.
- 4 Copie de la même pièce. Paris, 18 janvier 1643.
- 5 Lettres patentes de Louis XIII, déboutant de ses prétentions concernant diverses distributions, le religieux Louis Hennequin qui soutenait ne pas recevoir son dû, en particulier dans les coupes de bois (copie). Paris, 12-19 février 1644.
- 6 Note du sous-prieur ancien Balthazar de Bragelonne au prieur des mauristes de Saint-Denis, dom Laumer Le Grand, le requérant, selon les termes de la sentence du cardinal de La Rochefoucauld, de ne plus verser aux religieux Jacques Boenot, Etienne de La Londe, Girart Talon, leur pension, en raison de leur défaut de résidence. Suivie de la signification faite au prieur par Belouin, le 25 mars 1646. Saint-Denis, mars 1646.
- 7 Arrêt du Parlement, jugeant entre Louis Hennequin, religieux de l'abbaye, prétendant à certaines distributions, et les religieux de Saint-Denis, contestant ledit Hennequin de ses réclamations, lui intimant l'ordre, ainsi qu'aux autres religieux absents, de regagner l'abbaye sans délai, et lui accordant sa part aux distributions des funérailles de Louis XIII (copie). Paris, 17 août 1647.
- 8 Provision par le roi Louis XIV de l'office de conseiller et aumônier du roi, en faveur de Claude Tarteron, religieux ancien de Saint-Denis.

Paris, 30 août 1648.

- 8^{bis} Procès-verbal des dégradations apportées en l'abbaye de Saint-Denis, par les combats aux portes de Paris, et devis des réparations à exécuter, passé devant Guillaume Turquois, bailli de Saint-Denis.
Saint-Denis, 15 mai 1652.
- 9 "Arrest du Grand Conseil du roy portant homologation des bulles de la Congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint Benoist". Imprimé, 4 p., avec mention ms. de collation.
Paris, 3 décembre 1653.
- 10 Copie du même, avec mention de collation par le greffier du Grand Conseil.
Paris, 3 décembre 1653.
- 11 Provision par la reine Marie-Thérèse de l'office d'aumônier de sa maison, en faveur de Claude Tarteron, religieux de Saint-Denis.
Saint-Germain-en-Laye, 2 janvier 1667.
- 12 Lettre du roi aux religieux de Saint-Denis, leur ordonnant de faire garder la clôture au religieux Louis Hennequin, qui depuis trop longtemps, mène dans le monde une existence contraire aux règles monastiques. Contreseing de Guénégaud.
Paris, 17 novembre 1662.
- 12^{bis} Acte de profession du religieux Louis Hennequin.
Saint-Denis, 12 juin 1629.
- 13 Procès-verbal de l'inventaire des meubles du religieux Louis Hennequin, fait à Saint-Denis, par Claude Rolland, conseiller du roi, lieutenant de la prévôté, en présence de dom Claude Martin, grand-prieur mauriste, et Charles Rouillé, supérieur des anciens religieux, précédé de la copie de la lettre de cachet du roi au supérieur de Saint-Lazare, pour y faire interner le religieux fautif.
Saint-Denis, 15 avril 1676.
- 14 Copie du même.
Saint-Denis, 15 avril 1676.
- 15 Lettre de cachet du roi au supérieur de Saint-Lazare, pour "faire incarcérer le religieux Louis Hennequin, menant hors de son monastère une existence scandaleuse". Contreseing de Colbert.
Saint-Germain-en-Laye, 2 avril 1676.
- 16 Permission accordée par dom Arnaud de Caurroy, prieur de Saint-Eutrope de Saintes, à Louis Hennequin en tant que prieur de Saint-Eutrope du Rosne, de quitter le monastère pour pouvoir vaquer à un procès en cours à Paris. Prorogation de cette permission, du 4 octobre 1660.
Saintes, 10 juillet 1660.

- 17 Permission accordée par François de Saintot, supérieur des religieux anciens de Saint-Denis, à Louis Hennequin, de demeurer à Paris pendant tout le temps de son procès, pour la période qui lui semblera utile, pourvu qu'il réside en lieu honnête et conforme à son état ecclésiastique.
Saint-Denis, 11 novembre 1661.
- 18 Requête au roi de Louis Hennequin, pour le supplier par une enquête minutieuse sur sa vie et ses actions, de revenir sur sa lettre de cachet le cloîtrant à Saint-Denis.
[Saint-Denis, 1662].
- 19 Lettre du roi au religieux Louis Hennequin, pour lui enjoindre de rester enfermé en la clôture de l'abbaye de Saint-Denis. Contre-seing de Guénégaud.
Paris, 27 novembre 1662.
- 20 Arrêt du Conseil d'état confirmant à Augustin et Claude Moreau, gardes du corps du roi, résidant à Saint-Denis, la préséance sur le bailli de la chapelle Saint-Denis, préséance que ledit bailli leur contestait, suivi de la signification au dit bailli le 18 octobre 1681, et d'une signification, le 26 janvier 1685.
Fontainebleau, 30 septembre 1681.
- 21 Nomination par Benoît Brachet, vicaire général de la Congrégation de Saint-Maur, de Mommole Geoffroy, religieux de cette congrégation, comme supérieur de l'abbaye de Corbie.
Paris, 21 janvier 1682.
- 22 Commission de Benoît Brachet, à dom Geoffroy, prieur de Corbie, pour informer sur la conduite du père Gerberon, pendant son séjour en l'abbaye de Corbie et exercer toutes les mesures coercitives nécessaires.
Paris, 21 janvier 1682.
- 23 Lettre de dom Benoît Brachet à dom Mommole Geoffroy, lui accusant réception d'une lettre où dom Geoffroy narrait la nomination d'un promoteur en l'affaire Gerberon, et lui donnant différentes instructions à ce sujet.
Paris, 2 février 1682.
- 24 Lettre du même à dom Mommole Geoffroy, relative au promoteur.
[Paris, 1682].
- 25 Placet présenté à dom Mommole Geoffroy par Paul Bonnefon, promoteur lui demandant d'informer sur les faits et gestes du religieux Gabriel Gerberon qui a quitté le monastère pour une destination inconnue. Suivi de la nomination comme secrétaire de l'information de dom Robert Bry.
Corbie, 29 janvier 1682.
- 26 Information sur la conduite du père Gerberon, faite au monastère de Corbie par dom Mommole Geoffroy, où furent successivement interrogés les religieux : Robert Dée, Nicolas Raynaut, Pierre Dompmartin, Placide Souillart, Claude Vauquet, Joseph Goniquet, Louis Duchemin, Léonor Loiseleur, Adrien Petit, Thomas Driencourt, Jean Breusley, Robert Chevalier, Samson de Nully,

Georges Rodier (le 31 janvier). Julien Guérard, François Motel, Claude Du Candas, Charles Carette, Thomas de Lattre, Antoine Parmentier, Antoine Fournel, Jean Sanche, Louis de Gouffreville, Nicolas de Boulongne, Jacques Mahot (3 février). Charles Picquant, commis, François Perdix, serviteur, Charles de Breillé, serviteur, André Petit, portier (5 février). Supplément d'information ordonnée le 11 février, mis à exécution le 12, par l'audition des mêmes religieux. Suivi de l'ordre du promoteur de rechercher les livres défendus dans les chambres des religieux et la bibliothèque (13 février), ordre transmis par dom Mommole Geoffroy le même jour;

Corbie, 31 janvier - 13 février 1682.

- 27 Procès-verbal de la seconde information faite à Corbie sur les faits et gestes du religieux Gabriel Gerberon.
Corbie, 12 février 1682.
- 28 Procès-verbal de la première information.
Corbie, 31 janvier 1682.
- 29 Assignation par René Baudouyn, huissier à cheval au Châtelet de Paris, à Augustin et Claude Moreau, qui doivent payer à Nicolas Bérrousi, bailli de La Chapelle, la somme de 378 livres 2 sols 6 deniers, pour les dépens auxquels ils avaient été condamnés.
Paris, 4 octobre 1681.
- 30 Nomination par Paul Pellisson Fontanier, administrateur de l'abbaye de Saint-Denis, du père Eusèbe de Grandchamp, religieux de l'abbaye, comme prédicateur à Saint-Denis, pour l'année 1685-1686.
Fontainebleau, 4 octobre 1685.
- 31 Nomination par Pierre Delpech, administrateur de l'abbaye de Saint-Denis, du religieux dominicain Louis Le Long, comme prédicateur de l'abbaye pour l'année 1686-1687.
Paris, 20 août 1686.
- 32 Délibération capitulaire de 1575, à Saint-Paul de Saint-Denis, relative aux prébendes et aux versements par les chanoines, lors de leur première année de canonicat : sa mise en application en 1692 (copie).
Saint-Denis, 6 février 1692.
- 32^{bis} Arrêt du Grand Conseil du roi, confirmant l'accord passé à la suite de l'union de la mense abbatiale de Saint-Denis avec la maison de Saint-Cyr, entre l'archevêque de Paris et les religieux de Saint-Denis, touchant la juridiction de l'ordinaire sur les paroisses de Saint-Denis : accord conclu le 6 août 1692. Mention d'enregistrement du 6 février 1693, et de collation (9 avril 1693).
Versailles, août 1692.
- 33 Réception en l'abbaye de Saint-Denis, comme commis, de René Proust et contrat de travail dudit commis passé devant les notaires du roi au Châtelet.
Paris, 5 août 1719.

- 34 "Estat des choses mémorables arrivées dans le temporel du monastère de Saint-Denys depuis le 1^{er} janvier 1722, jusqu'au dernier décembre 1727". Suivi de la "Suite des choses mémorables arrivées au monastère de Saint-Denys depuis l'année 1722 jusques et compris l'année 1727".
[Saint-Denis, 1728].
- 35 Réception en l'abbaye de Saint-Denis, comme commis, de Josse-François Coustelot, et contrat de travail dudit commis passé devant les notaires du roi au Châtelet.
Paris, 18 juillet 1715.
- 36 Lettre "à l'abbé de Saint-Denis" par Jean-Adam Weinands, prévôt de la basilique Notre-Dame à Aix-la-Chapelle pour lui demander, en vue de son ouvrage *Chronologia genealogica generalis* une liste chronologique des abbés de Saint-Denis.
Aix-la-Chapelle, 18 octobre 1748.
- 37 Lettre circulaire, adressée par le supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, dom René Laneau, aux supérieurs des monastères, leur annonçant la translation du corps de saint Maur en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 30 août précédent, et leur enjoignant de faire célébrer un office solennel en l'honneur de cette translation [imprimé de 4 pages].
Paris, 3 septembre 1750.
- 38 Lettre circulaire, adressée par le sous-prieur de Saint-Denis, remplaçant le prieur malade, transmettant aux curés de la ville, la lettre du lieutenant général de police à l'archevêque de Paris (ci-après).
[Saint-Denis, 1767].
- 39 Lettre adressée par le lieutenant général de police (de Sartine) à l'archevêque de Paris (Christophe de Beaumont), pour que celui-ci, en raison de la pénurie des nourrices, insiste près des curés pour qu'ils subviennent à ce réel besoin.
Paris, 25 mars 1767.

**L 835. Privilèges. Lettres de sauvegarde et de *committimus*.
Rapports avec l'archevêque de Paris.**

- L 835 1 Confirmation par Carloman du privilège du roi Pépin exemptant de toutes redevances l'abbaye de Saint-Denis, et consacrant l'exemption de cette abbaye (copie du XVIIe siècle).
Attigny, mars 769.
- 2 Liste chronologique et analyse de 35 chartes, vidimus, bulles, ordonnances, lettres patentes, confirmations des privilèges d'exemption à l'abbaye de Saint-Denis (XVIIIe siècle). Actes de : Thierry (688), Clovis (692), Childéric II

- (716), Pépin (767), Carloman (769), Charlemagne (775 et 778), Louis le Débonnaire (813), Charles le Chauve (844 et 867), Robert le Pieux (997), Louis VI (1111), Innocent II (1131), Louis IX (1248), Philippe le Bel (1306), Charles IV le Bel (1322), Jean XXII (1325), Philippe VI (1328, 1338, 1342) Jean II (1343-1344), Charles V (régent - 1349), Charles VI (1381-1392), Charles VII (1437), Louis XI (1462). Vidimus de 1473 confirmant toutes les chartes précédentes. Charles VIII (1483), François Ier (1516), Henri II (1549), Henri III (1586). Mainlevée de 1460.
688 à 1586.
- 3 *Idem* (copie du XVIIIe siècle).
688 à 1586.
- 4 "Titres des religieux de l'abbaye royal de Saint-Denis-en-France pour représenter à Nosseigneurs de la Chambre des Comptes" : assemblage de 20 analyses de textes divers concernant les péages, les grueries, les droits de sel, confirmation d'immunités, etc. (XVIIIe siècle).
773 à 1698.
- 5 *Ibid.* Il s'y ajoute un article sur la majorité des rois de France.
773 à 1698.
- 6 "Extrait de quelques chartes et tiltres concernans la juridiction spirituelle de l'abbaye de Saint-Denis en France" (charte de l'évêque Landry, sa confirmation par Louis II, par le pape Etienne III, mentions d'autres confirmations, charte de Philippe 1^{er} jugeant entre l'évêque de Paris et l'abbaye, arrêt du Parlement du 9 décembre 1402, différents actes relatifs à l'exemption, lettres d'ordination, collations, etc. extrait des registres de l'officialité) (XVIIIe siècle).
VIe-XVIIIe siècle.
- 7 Vidimus par Alexandre de Crévecoeur, garde de la prévôté de Paris, des lettres de sauvegarde accordées par le roi Jean II aux possessions et lieux sous la dépendance de Saint-Denis (Saint-Denis, 22 octobre 1350).
Paris, 24 novembre 1350.
- 8 Sauvegarde accordée par Charles VI, à la prière de Pierre Le Sarre, prieur de Saint-Denis de l'Estrée, audit prieuré et à ses biens.
Paris, septembre 1393.
- 9 Vidimus par les conseillers aux Requêtes d'une sauvegarde accordée par Charles VI à l'abbaye de Saint-Denis (Paris, 22 juin 1408) et commission aux officiers royaux de faire exécuter ces lettres de sauvegarde.
Paris, 25 juin 1408.
- 10 Vidimus par les gens des requêtes du Palais d'une sauvegarde accordée par Charles VI à l'abbaye de Saint-Denis (Paris, 8 avril 1417 [n. st.]), et commission aux officiers royaux de faire exécuter ces lettres de sauvegarde.
Paris, 9 avril 1417 [n. st.].
- 11 Sauvegarde accordée par Charles VI à l'abbaye de Saint-Denis.

Paris, 30 septembre 1383.

- 12 Sauvegarde accordée par Henry VI aux biens de l'abbaye de Saint-Denis sis dans les prévôtés de Senlis et Paris.
Paris, 22 mai 1424.
- 13 Vidimus par les gens des requêtes du Palais d'une sauvegarde accordée par Henry VI à l'abbaye de Saint-Denis, dans les termes de la précédente (Paris, 16 décembre 1426) et ordre de mise à exécution.
Paris, 19 décembre 1426.
- 14 Exploit par Jean Le Cirier, huissier audiencier du roi, exécutoire des lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye de Saint-Denis par Charles VI (Paris, 8 avril 1417) et vidimées par la chambre des requêtes le 9 avril suivant.
Paris, 15 mars 1418 [n. st.].
- 15 Sauvegarde accordée par Charles VII à l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 12 décembre 1450.
- 16 Nouvelle sauvegarde de Charles VII pour Saint-Denis.
Paris, 22 octobre 1457.
- 17 Sauvegarde accordée par Charles VII à l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 5 mai 1457.
- 18 Sauvegarde de Louis XI pour Saint-Denis.
Paris, 10 avril 1461.
- 19 Ordre d'exécution donné par Pierre Le Fèvre, sergent au Châtelet, aux gens des requêtes de l'hôtel, des lettres de sauvegarde de Louis XI précitées.
Paris, 18 novembre 1462.
- 20 Sauvegarde accordée, à la prière de l'abbé Jean de Bilhères-Lagraules, par Louis XI, à l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 10 janvier 1476.
- 21 Quittance par Guillaume Adam, abbé du Val, de 100 sous parisis à lui versés par Nicolas Jaloux, commandeur de l'abbaye de Saint-Denis, dus en rente annuelle par l'abbaye de Saint-Denis, à l'abbaye du Val.
Le Val, 16 juin 1481.
- 22 Sauvegarde accordée par François Ier à l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 20 août 1524.
- 23 Requête de Paul de Gondi, cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis, au Grand-Conseil, en vue de l'enregistrement des lettres patentes du 4 juillet 1663, évoquant au dit Grand-Conseil, toutes les affaires intéressant les abbayes et bénéfices du cardinal.
[Paris] juillet 1663.

- 24 Lettres patentes de Louis XIV évoquant au Grand Conseil toutes les affaires intéressant les abbayes et bénéfices du cardinal de Retz.
Paris, 4 juillet 1663.
- 25 Lettres de committimus accordées par Louis XIV à l'abbaye de Saint-Denis, aux requêtes du Palais ou du Parlement, ce pour tous les biens dépendants de l'abbaye, les offices claustraux, etc.
Paris, 3 juillet 1671.
- 26 Ordre d'enregistrer, émané du Parlement de Paris, pour les lettres patentes de Louis XIV (1^{er} août 1671), accordant à l'abbaye de Saint-Denis, le privilège de committimus, aux requêtes de l'Hôtel et du Palais.
Paris, 18 décembre 1671.
- 27 Voir Musée des Archives, AE II 1589.
- 28 Ordre d'enregistrement, émané du Conseil du roi, pour les lettres patentes du 31 mars 1694, évoquant au dit Grand Conseil toutes les affaires de la maison de Saint-Cyr, en ce qui concerne la mense abbatiale de Saint-Denis.
Paris, 29 avril 1694.
- 29 Lettres patentes de Louis XIV évoquant au Grand Conseil toutes les causes de la maison de Saint-Cyr, en ce qui concerne le domaine de la mense abbatiale de Saint-Denis.
Versailles, 31 mars 1694.
- 30 Lettres patentes de Louis XIV au Parlement pour lui faire connaître l'évocation en Grand Conseil de toutes les causes de la maison de Saint-Cyr, en ce qui concerne la mense abbatiale de Saint-Denis.
Paris, 28 mai 1694.
- 31 Committimus de Louis XIV pour évoquer en Grand Conseil les débiteurs du religieux Etienne Delafont, dont la dette se monte à plus de 10 livres, et ce s'ils refusent de payer.
Paris, 2 juillet 1667.
- 32 Committimus de Louis XIV visant à ce que tous les débiteurs de l'abbaye de Saint-Denis soient contraints, et que ceux qui, redevables de plus de 1000 livres refuseraient de s'exécuter, soient cités devant les requêtes de l'Hôtel ou du Palais.
Saint-Germain, 20 août 1671.
- 33 Committimus de Louis XIV, ordonnant la contrainte des débiteurs de Saint-Denis, et assignant devant les requêtes de l'Hôtel ou du Palais les débiteurs de 200 livres au moins, qui refuseraient de s'exécuter.
Paris, 31 décembre 1677.
- 34 Committimus de Louis XIV dans les mêmes termes.
Paris, 29 avril 1682.

- 35 Id. Paris, 24 septembre 1683.
- 36 Id. Paris, 15 février 1692.
- 37 Id. Paris, 20 septembre 1691.
- 38 Id. Paris, 8 octobre 1692.
- 39 Id. Paris, 8 août 1693.
- 40 Id. Paris, 23 mai 1696.
- 41 Id. Paris, 6 avril 1697.
- 42 Id. Paris, 9 novembre 1697.
- 43 Id. Paris, 4 février 1699.
- 44 Id. Paris, 13 novembre 1700.
- 45 Id. Paris, 23 novembre 1701.
- 46 Id. Paris, 2 avril 1704.
- 47 Id. Paris, 3 avril 1706.
- 48 Id. Paris, 18 août 1708.
- 49 Id. Paris, 24 juillet 1709.
- 50 Id. Paris, 10 octobre 1711.
- 51 Id. Paris, 1^{er} octobre 1712.
- 52 Id. Paris, 7 octobre 1713.
- 53 Id. Paris, 24 novembre 1714.
- 54 Committimus de Louis XV dans les mêmes termes.
Paris, 19 septembre 1748.
- 55 Accord entre l'archevêque de Paris François de Harlay et l'abbaye de Saint-Denis, touchant la juridiction sur les paroisses de la ville et l'enclos de l'abbaye, les fonctions de vicaire général accordées au supérieur de l'abbaye, les processions, la publication des mandements, les pouvoirs des supérieurs de l'abbaye, suivi de la mention d'enregistrement au conseil.
Paris, 6 août 1692.
- 56 Copie du même, en moins la mention d'enregistrement.
Paris, 6 août 1692.

- 57 Lettres patentes de Louis XIV portant homologation de l'accord précédent (copie collationnée le 7 avril 1693 par Bonhomme et Couvreur).
Mention de l'enregistrement du 6 février 1693 au Registre du Conseil.
Versailles, août 1692.
- 58 "Transaction et Concordat entre Monseigneur l'archevêque de Paris et les prieur, religieux et couvent de l'abbaye de Saint-Denis en France" (6 août 1692), imprimé de 10 p. comprenant les lettres patentes d'août 1692 et l'arrêt d'enregistrement au Grand Conseil (6 février 1693).
(Août) 1692 - (février) 1693.
- 59 Procès-verbal par Arnoul de Loo, prieur de l'abbaye, de l'entretien qu'il eut à Conflans avec l'archevêque Louis-Antoine de Noailles, touchant l'entrée solennelle du prélat à Saint-Denis (17 décembre 1696) ; de la délibération capitulaire à ce sujet (18 décembre) et de la liberté accordée au prélat de procéder à cette entrée, puis de l'entrée elle-même et de la visite des églises de la ville (19-21 décembre).
Saint-Denis, décembre 1696.
- 60 Procès-verbal de la délibération capitulaire relative à la visite de l'archevêque de Noailles à Saint-Denis, et à sa réception en l'église abbatiale.
Saint-Denis, 18 décembre 1696.
- 61 *Ordo* très bref du rituel à observer pour la réception de l'archevêque de Paris et noms des divers officiants.
Saint-Denis, 19 décembre 1696.
- 62 "Relation de ce qui s'est passé en l'abaye (*sic*) de Saint-Denis, pour la réception de Monseigneur l'archevesque de Paris Louis Antoine de Noailles", comprenant en particulier une copie de l'acte de non préjudice signé par l'archevêque le 20 décembre, affirmant qu'il ne prétendrait plus à aucune réception solennelle en l'abbaye.
Saint-Denis, 19 décembre 1696.
- 63 Procès-verbal émané de l'archevêché de Paris, de la visite faite par l'archevêque de Noailles à Saint-Denis. Copie du 10 janvier 1697.
Saint-Denis, 18-21 décembre 1696.
- 64 Déclaration faite par l'archevêque de Noailles, lors de sa visite à l'abbaye de Saint-Denis, affirmant que cette visite ne créait point un précédent, et l'archevêque promettant de s'en tenir aux termes de la transaction d'août 1692 entre l'archevêque de Harlay et les religieux (copie).
Saint-Denis, 21 décembre 1696.
- 65 Déclaration de l'archevêque de Noailles (original).
Saint-Denis, 21 décembre 1696.

- 66 Lettre du chanoine Chevalier, secrétaire de l'archevêque, pour demander au prieur de Saint-Denis, un rapport sur la célébration de la fête de l'Assomption en l'abbaye.
Paris, 15 mai 1700.
- 67 Rapport sur la fête de l'Assomption à Saint-Denis.
[1700].
- 68 Procès-verbal des pièces publiques faites à Saint-Denis, pour obtenir en 1727 la guérison du cardinal de Noailles.
Saint-Denis, avril 1727.
- 69 Réception solennelle en l'abbaye de Saint-Denis du cardinal et du duc de Noailles.
Saint-Denis, 16 octobre 1728.
- 70 Don à l'abbaye de Saint-Denis, par Louis de Lorraine, abbé, des portions de pain et de vin des religieux absents (sauf deux exceptions), les revenus devant être affectés à la réparation des fortifications de l'abbaye, accompagné aussi du don des fossés de la ville de Saint-Denis.
Saint-Denis, 22 mars 1598.
- 71 Accord entre Louis de Lorraine, abbé de Saint-Denis, et les religieux de l'abbaye, relatif aux pitances qui ne devront pas être augmentées, à l'affectation des pitances des absents à la communauté, aux sommes allouées aux charités de l'abbaye.
Paris, 8 avril 1609.
- 72 Arrêt du Conseil d'Etat, relatif aux foires de Saint-Denis (imprimé).
Marly, 19 septembre 1705.

L 836. Fondations royales et particulières.

- L 836 1 *Syllabus anniversariorum* : liste des anniversaires des quatre ordres célébrés en l'abbaye de Saint-Denis.
XVIIe siècle.
- 2 Liste par ordre chronologique, des fondations et des donations faites à l'abbaye de Saint-Denis (Extrait de Doublet, p. 639 et suiv. 10 f.).
XVIIIe siècle.
- 3 Liste des anniversaires des quatre ordres célébrés en l'abbaye de Saint-Denis, et valeur des divers obits et des diverses fondations.
XVIIe siècle.

- 4 Fondations royales, en l'abbaye de Saint-Denis : dates, principalement de celles des XVII^e et XVIII^e siècles.
XVIII^e siècle [après 1777].
- 5 Messe *de Beata* pour la reine Blanche et fondations hebdomadaires (liste).
XVII^e siècle.
- 6 Feuille renfermant des analyses de fondations de 1611, 1661, 1662, 1752, 1760, 1776, 1777.
XVIII^e siècle.
- 7 Confirmation, par l'abbé Eudes Clément, d'une fondation de 10 sous parisis, faite par Thomas, cénier de l'abbaye, pour couvrir les frais du service anniversaire de celui-ci.
Saint-Denis, décembre 1231.
- 8 Fondation par l'abbé Eudes Clément, de son anniversaire en l'abbaye, pour lequel il cède à celle-ci une rente de 20 livres tournois, avec l'indication du rituel à observer pour sa célébration.
Saint-Denis, 1241.
- 9 Fondation par l'abbé Renaud, d'un anniversaire à la mémoire du cardinal de Sainte-Cécile, Jean, assise sur une rente de 16 livres parisis.
Saint-Denis, 22 août 1287.
- 10 Fondation par l'abbé Gilles de Pontoise, de l'anniversaire de l'abbé Renaud, couvert par les revenus de la grange de Romaincourt.
Saint-Denis, 11 septembre 1311.
- 11 Fondation par l'abbé Gilles de Pontoise de son propre anniversaire pour lequel il alloue à l'abbaye une rente de 20 livres parisis sur l'office de maire de Cormeilles.
Saint-Denis, 14 septembre 1311.
- 12 Quittance, au nom de l'abbé Guy de Monceau, de 1000 florins d'or et reconnaissance du don d'une robe de velours, légués à l'abbaye, pour son anniversaire, par Jeanne Ango, comtesse d'Etampes, duchesse d'Athènes.
Saint-Denis, 24 janvier 1391 (n. st.).
- 13 Copie contemporaine de la pièce précédente, de la clause du testament de Jeanne Ango, comtesse d'Etampes, léguant à l'abbaye 1000 florins d'or et une robe de velours pour son anniversaire.
Sans date (avant 1391).
- 14 Fondation par devant Jean de La Motte et Jean Manessier, notaires, de l'anniversaire de la reine Isabeau de Bavière, pour lequel est affectée une rente de 50 livres parisis sur le péage de Thourotte, vendue à l'abbaye de Saint-Denis, pour 1000 livres comptant.
Paris, 28 mai 1411.

- 15 Fondation par l'abbé Philippe de Gamaches, d'une messe quotidienne et d'une messe annuelle, pour le repos de son âme, fondation assise sur l'étang de Francheville, acquis par l'abbé Jean Chaffart (copie du XVIIIe siècle).
Saint-Denis, 16 août 1460.
- 16 Fondation par Guillaume Guillemaire, prieur d'Argenteuil et vicaire général du cardinal Jean de Lombez, de son anniversaire pour lequel il donne 300 écus d'or pour racheter les rentes nécessaires afin de célébrer chaque année la messe et distribuer au jour de la Pentecôte, trois pains.
Saint-Denis, 27 juin 1466.
- 17 Copie du XVIIIe siècle de la fondation précédente.
Saint-Denis, 27 juin 1466.
- 18 Arrêt du Parlement contraignant le grand-prieur de l'abbaye à présenter aux commissaires nommés par la cour, les comptes qu'il a dû tenir de la fondation de Charles V et de la reine Isabeau de Bavière.
Paris, 3 août 1496.
- 19 Jugement de Pierre d'Origny et Martin de Bellefaye, commissaires départis par le Parlement en l'affaire opposant les religieux de Saint-Denis et le prieur Michel de Troyes, à propos de la fondation de Charles V et des reines Isabeau de Bavière et Jeanne de Bourbon d'après lequel une serrure à deux clefs sera apposée à l'armoire renfermant les titres de la fondation, et le prieur devra fournir ses comptes.
Paris, 19 juillet 1496.
- 20 Arrêt du Parlement sur la même affaire, le prieur prétendant avoir le droit de ne point rendre les comptes de sa gestion, qui déboute le prieur de sa prétention ainsi que du droit d'user à titre personnel des 28 livres parisis allouées en principe au prêtre chargé de la fondation.
- 21 Citation des deux parties par devant Pierre d'Origny et Martin de Bellefaye, pour le lundi 27 juin.
Paris, 21 juin 1496.
- 22 Audition, par devant Pierre d'Origny et Martin de Bellefaye, du prieur de Saint-Denis, affirmant n'avoir jamais rendu de comptes de sa gestion des dites fondations, et refusant de le faire.
Paris, 15 juin 1496.
- 23 Acte des commissaires départis par le Parlement, pour l'affaire de la fondation de Charles V, ordonnant la rédaction d'un inventaire des titres de la fondation, et d'un rapport sur les comptes de la fondation.
Paris, 15 mars 1496 (n. st.).
- 24 Jugement des commissaires, obligeant le grand-prieur à clore ses comptes des dites fondations.
Paris, 14 mars 1496 (n. st.).

- 25 Jugement des mêmes ordonnant un examen de tous les articles et arrêts concernant les fondations, et particulièrement des comptes.
Paris, 28 janvier 1496 (n. st.).
- 26 Lettres de Guillaume de Bergerac, lieutenant général du bailli de Montfort-l'Amaury, portant vidimus des lettres de Louis XII ((mai 1514), François Ier (juin 1515), Claude de France (juin 1515) et du mandement de la Chambre des Comptes (février 1516), relatifs à la fondation de la reine Anne.
Montfort-l'Amaury, 13 juin 1516.
- 27 Fondation du grand prieur Pierre Bourgeois, qui donne 1600 écus de rente pour ce à l'abbaye.
Saint-Denis, 6 novembre 1583
- 28 Pièces relatives à la fondation du roi Louis XIII, de deux lampes et deux cierges devant brûler jour et nuit en l'église de Saint-Denis, devant le tombeau d'Henri IV, le roi donnant pour ce 300 livres à prendre sur les finances de la généralité de Paris.
23 novembre 1611 - 19 avril 1765.
- a) Page de garde des pièces relatives à la fondation de Louis XIII.
XVIIIe siècle.
- b) Certificat du receveur général des finances de la généralité de Paris, attestant le versement aux religieux de la somme de 300 livres affectées à la fondation de Louis XIII.
Paris, 19 avril 1765.
- c) Certificat de présentation en la Chambre des Comptes par les religieux de Saint-Denis, des titres relatifs à la fondation de Louis XIII.
Paris, 16 septembre 1746.
- d) Certificat établi par le bureau des finances de la généralité de Paris, de la présentation des titres de l'abbaye de Saint-Denis pour une rente globale de 552 livres sur les domaines de Paris, parmi lesquelles 300 relatives à la fondation du roi Louis XIII, et ordre de verser aux religieux les dites 552 livres (copie).
Paris, 5 décembre 1670.
- e, f, g) Imprimé du même texte.
Paris, 5 décembre 1670.
- h et i) Même certificat (copie).
Paris, 5 décembre 1670.
- j) Mandement de mise à exécution de l'arrêt du Conseil du 18 mars 1653.
Paris, 27 juin 1653.
- k) Supplique des religieux de Saint-Denis au roi et au Grand-Conseil pour les prier de confirmer la fondation de Louis XIII du 23 novembre 1611.

1643.

l) Arrêt du Conseil accordant à Nicolas Le Vasseur, receveur général des finances de Paris, mainlevée de l'arrêt obtenu contre lui, suivi des lettres patentes du roi à ce sujet (18 mars 1643) et de la signification faite aux religieux le 28 avril (copie).

18 mars - 28 avril 1643.

m) Idem.

18 mars - 28 avril 1643.

n) Arrêt du Conseil d'État, obtenu par les religieux de Saint-Denis et ordonnant aux receveurs des finances de payer la somme de 300 livres, pour l'entretien des lampes au tombeau de Henri IV, suivi des lettres patentes du roi à ce relatives.

Paris, 17 janvier 1643.

o) Idem.

Paris, 17 janvier 1643.

p) Requête des religieux de Saint-Denis, pour qu'il leur soit payé la somme de 300 livres pour l'entretien des lampes au tombeau de Henri IV, et ordonnance, sur cette requête, des trésoriers généraux de France, portant que les religieux seront payés de la dite somme.

Paris, 19 avril 1632.

q) Arrêt du Conseil d'Etat par lequel Nicolas Le Vasseur, receveur général des finances, est sommé de payer aux religieux de Saint-Denis la somme de 300 livres pour l'entretien de deux lampes au tombeau de Henri IV (copie).

Paris, 15 avril 1632.

r et s) Idem.

Paris, 15 avril 1632.

t) Lettres patentes du roi ordonnant la mise à exécution de l'arrêt ci-dessus.

Paris, 15 avril 1632.

u) Arrêt précité (original).

Paris, 15 avril 1632.

v) Extrait de l'état des finances de la recette générale de Paris, présenté au roi en 1629 (touchant les 300 livres affectées à l'abbaye de Saint-Denis, pour le luminaire du tombeau de Henri IV).

Paris, 13 août 1629.

w) 1 et 2 - Deux extraits des registres de la Chambre des Comptes pour l'exercice 1614, faisant mention des 300 livres affectées au luminaire du tombeau de Henri IV.

(2 mars) 1615.

- x) Entérinement à la Chambre des Comptes, des lettres patentes de Louis XIII (Paris, 13 décembre 1614), ordonnant la fondation de deux lampes et de cierges, près du tombeau de Henri IV (copie).
Paris, 23 décembre 1614.
- y) Idem.
Paris, 23 décembre 1614.
- z) Lettres patentes du roi Louis XIII ordonnant la fondation au tombeau de Henri IV de deux lampes et deux cierges, lors des services funèbres à la mémoire du roi défunt et ordonnant pour ce 300 livres sur la recette générale de Paris (collation du 7 avril 1626).
Paris, 13 décembre 1614.
- aa) Lettres patentes précitées (original scellé).
Paris, 13 décembre 1614.
- bb) Extrait des registres de la Chambre des Comptes (analogue à x).
Paris, 23 décembre 1614.
- cc) Requête des religieux de Saint-Denis aux trésoriers de France, pour leur demander la mise en application du brevet du roi du 23 novembre 1611, ordonnant la fondation au tombeau de Henri IV de deux lampes, entretenues par 300 livres sur la recette générale de Paris.
Paris, 13 décembre 1611.
- dd) Brevet du roi Louis XIII, accordant aux religieux de Saint-Denis 300 livres par an, sur la recette générale de Paris, pour l'entretien de deux lampes, près du tombeau de Henri IV. Mention de nouvelle présentation à la Chambre des Comptes (14 mars 1740).
Paris, 23 novembre 1611.
- ee) 1 et 2 - Deux copies collationnées du même brevet (16 février 1672 et 27 août 1621).
Paris, 23 novembre 1611.
- ff) Feuillet de garde de l'ancien classement.
Vers 1790.
- 29 Fondation par devant Saint Vaast et Lemoine, notaires au Châtelet, d'une grand-messe annuelle, et de deux messes basses par semaine, pour lui-même, par Florent Bréart, religieux de l'abbaye, qui donne pour ce 1800 livres (moyennant 100 livres de rente sa vie durant), un calice d'argent doré et une chasuble de damas rouge, suivie d'une déclaration du 14 juillet 1648, attestant l'achat, avec les 1800 livres, d'une maison à Asnières, et du procès-verbal du 30 avril 1649, signé du grand-prieur, de la remise du calice et de la chasuble.
Paris, 30 juillet 1646.
- 30 Autre exemplaire du même contrat, suivi de deux déclarations précitées.
Paris, 30 juillet 1646.

- 31 Fondation du cardinal Mazarin et de son neveu Paul Mancini.
- a) Page de garde de l'ancien inventaire.
Vers 1790.
- b) Fondation faite par devant Pierre Séguier, prévôt de Paris, par Jean de Gomont, procureur de Jean-Baptiste Colbert, d'un service solennel, à célébrer chaque année en l'abbaye de Saint-Denis, le 7 novembre, par chacun des prêtres de l'abbaye, pour le repos de l'âme du cardinal Mazarin et de son neveu Paul Mancini, Jean-Baptiste Colbert fournissant pour ce un ornement noir et la somme de 8.000 deniers.
Paris, 3 novembre 1661.
- 32 Fondation par Claude Torteron, religieux de l'abbaye, d'une messe hebdomadaire pour le repos de l'âme du religieux Jean de La Fontaine, ainsi que d'un service annuel à célébrer le 16 mars, la fondation allouant pour ce la somme de 1000 livres.
Paris, 17 décembre 1661.
- 33 Fondation de Mlle de Montpensier.
- a) Fondation par devant Claude Le Vasseur et Pierre Muret, notaires au Châtelet, par Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, de deux messes basses quotidiennes, pour le repos de l'âme du duc d'Orléans son père, et de Marie de Dombes sa mère, la fondatrice allouant pour ce 600 livres de rente sur les revenus de la vicomté d'Auge (copie).
Paris, 30 septembre 1662.
- b) Acceptation de la fondation par les religieux de Saint-Denis.
Paris, 30 juin 1663.
- c) Copie collationnée par Plaignuer, le 7 mars 1669, des deux textes précédents.
Paris, 1662-1663.
- d) Approbation de la fondation Montpensier par Bernard Audebert, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur.
Paris, 22 août 1662.
- e) Acte de fondation (original, analogue pour l'analyse à a).
Paris, 30 septembre 1662.
- 34 Fondation par Claude Torteron, religieux de l'abbaye, d'une grand-messe annuelle et d'une messe hebdomadaire pour lui-même, et aussi de 10 livres de rente annuelle à verser au curé de Vauboulon, chargé de célébrer douze services annuels pour le frère du religieux, le tout moyennant un don de 4000 livres.
Paris, 16 février 1671.

35 Fondation de Marie-Henriette de France.

a) Arrêt d'homologation de la fondation faite par Louis XV d'un service solennel, à perpétuité, pour le repos de l'âme de sa fille Marie-Henriette de France.

Paris, 29 juin 1752.

b) Lettres patentes de Louis XV, fixant, pour la fondation de sa fille, une rente de 1000 livres, sur les aides et gabelles de France.

Compiègne, 15 juillet 1752.

c) Contrat d'acquisition, au profit de l'abbaye de Saint-Denis, d'une rente de 1000 livres, à prendre sur les aides et gabelles de France, pour la fondation de Anne-Henriette de France.

Paris, 29 juin 1752.

d) Expédition de trois actes relatifs à la fondation :

- 1. Contrat de fondation [29 juin 1752].
- 2. Acte par lequel la communauté de Saint-Denis, reconnaît avoir reçu du roi 2 estrades, 1 dais, 1 poêle, etc... [14 décembre 1753].
- 3. Lettres patentes de la fondation [28 mai 1752].

Saint-Denis, et Paris, 28 mai 1752 - 14 décembre 1753.

e) Procuration accordée par les religieux à Jacques Nicolas Chrestien, prieur ; Joseph Caignière, sous-prieur ; Jean-François Le Clerc, cellérier, et Charles Cresson, dépositaire, pour traiter avec Machault de la fondation de Marie-Henriette de France.

Saint-Denis, 16 juin 1752.

36 Fondation de Louise-Elisabeth de France.

a) Fondation de 1000 livres de rente par le roi Louis XV, pour assurer un service solennel pour le repos de l'âme de Louise Elisabeth de France, duchesse de Parme.

Paris, 17 novembre 1760.

b) Acquisition par le grand-prieur de Saint-Denis, de 82 livres 60 de rente, au profit de l'abbaye, pour parachever les 1000 livres de la fondation de Madame de Parme. Contrat de cession et transport au profit des religieux de l'abbaye de Saint-Denis, par François Coquelet et Marie Madeleine Bonnard, son épouse.

Paris, 12 novembre 1760.

c) Acte de notoriété passé devant Guesdon, notaire au Châtelet, le 13 juin 1721, d'après lequel Jean-Baptiste Henri Bonnard est seul héritier de sa mère Marie-Madeleine, auquel est joint l'extrait mortuaire de ladite personne (du 28 mai 1721).

Paris, 26 novembre 1760.

d) Extrait de l'inventaire de Jean-Baptiste Henri Bonnard (13 mars 1727), et de la succession (8 février 1737).

Paris, 22 novembre 1760.

e) Extrait du registre des rentes de la ville de Paris, relatif à des rentes Coquelet-Bonnart (Paris, 23 décembre 1720).

1760.

f) Extrait mortuaire de Jean-Baptiste Henri Bonnard, décédé le 26 octobre 1726 à Guertigny.

Guertigny, novembre 1760.

g) Extrait mortuaire de Marie-Anne Elisabeth Bonnard, décédé le 22 mars 1729, sur Saint-Séverin de Paris.

Paris, novembre 1720.

h) Extrait de baptême de Marie-Madeleine Louise Bonnard, née sur Saint-Séverin le 28 février 1718.

Paris, 13 novembre 1760.

i) Extrait de baptême de Marie-Denise Bonnard, née à Saint-Séverin, le 17 janvier 1719.

Paris, 13 novembre 1760.

j) Extrait mortuaire de Catherine Guillois, décédée le 4 août 1740, de Jean-Baptiste de Gaumont, décédé le 26 juillet 1750, de Geneviève Guillois, veuve de Pierre Philippe Levêque, décédé le 26 novembre 1758.

1760.

k) Extraits de 4 actes, les 2 premiers du 27 mars 1741, le 3^e du 6 août 1750, le 4^e du 8 octobre 1757, d'après lesquels Marie Catherine Levêque était propriétaire de la rente de 917 livres 14 sols cédée aux religieux de Saint-Denis, fondation de Madame Louise-Elisabeth de France, duchesse de Parme.

1760.

l) Acquisition de 917 livres 14 sols sur les aides et gabelles de France.

7 novembre 1760.

m) Arrêt d'homologation de la fondation royale.

20 décembre 1760.

n) Contrat de fondation par le roi d'un service solennel pour le repos de l'âme de Madame Elisabeth de France.

7 novembre 1763.

o) Procuration accordée par les religieux de Saint-Denis, aux prieurs, sous-prieur, procureur et cellérier de l'abbaye pour traiter avec l'évêque d'Orléans du service que le roi entend faire célébrer en l'église de Saint-Denis pour le repos de l'âme de Louise Elisabeth de France.

Saint-Denis, 5 novembre 1760.

p) Lettres patentes du roi adressées à l'évêque d'Orléans Louis de Jarente, nommant ledit évêque pour traiter avec les religieux du service solennel que le roi a l'intention de fonder pour le repos de l'âme de Louise-Elisabeth de France, duchesse de Parme.

Saint-Denis, 5 novembre 1760.

- 36 a) 1. Fondation, par devant Trudon et Laîné, notaires au Châtelet, d'une messe quotidienne pour le repos de l'âme de Louis XV, établie en l'église de Saint-Denis, par disposition testamentaire du roi.

Paris, 12-17 décembre 1777.

2. Lettre de Joly de Fleury aux religieux leur annonçant la mission dont le roi l'a chargé avec M. de Marville pour l'exécution de la fondation de la messe de Louis XV.

Paris, décembre 1777.

b) Fondation par devant Arnaud, notaire, par le roi Louis XVI d'une messe annuelle en l'abbaye de Saint-Denis, pour les rois Louis XIV, Louis XV et la reine Marie Leczinska.

Paris, 31 mai - 8 juillet 1778.

- 38 Lettre de Baron à dom Laforcade pour faire savoir aux religieux qu'une somme de 900 livres sera affectée à la fondation Marie-Thérèse de Parme.

Paris, 31 mai 1777.

- 39 Lettre du même au même pour faire savoir que les dernières dispositions sont prises pour la fondation Marie-Thérèse de Parme.

Paris, 15 décembre 1777.

L 837 et suivants. Propriétés et domaines (classement par ordre alphabétique)

Ablèges

- L 837.** 1 Vente par Hubert de La Motte et Adeline, sa femme, tous deux d'Ablèges, aux églises Saint-Pierre de Chaumont et Saint-Paul de Saint-Denis, d'une maison à Ablèges, avec l'usage de la voie commune, pour 45 livres parisis, du consentement de Thibaut du Plessis, de qui ladite maison était tenue en fief par Gautier de Bassencourt.

Ablèges, mars 1239.

- 2 Approbation de la même vente par l'archevêque de Rouen, Pierre de Colmiers.

Avril 1239.

- 3 Approbation de la même vente par Gautier de Bassencourt, qui tenait la maison en fief de Thibaut du Plessis.

Ablèges, mars 1239.

Acquigny

- 4 Analyses des pièces concernant les rentes de l'abbaye de Saint-Denis sur le terroir des lieux-dits Maisons et Harentières à Acquigny [pièces datées de 1495, 1543, 1594, 1595, 1627, 1629, 1662].

XVe à XVIIe s. (XVIIIe s).

- 5 Analyses de pièces concernant une rente de 25 livres parisis, prise par l'abbaye de Saint-Denis sur les domaines de la baronnie d'Acquigny (pièces de 1480, 1493, 1507, 1534, 1542, 1586, 1625, 1640, 1678).

XVe - XVIIe s.

- 6 Vidimus par Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, de l'acte de fondation par François de Laval, d'une grand-messe annuelle votive de Saint-Denis, le 10 octobre, en l'église de Saint-Denis, pour laquelle il institue une rente de 20 livres parisis, à lever sur la recette de Melun, ou sur sa terre d'Acquigny.

Paris, 30 mai 1480.

- 7 Confirmation par Guy, comte de Laval, de la fondation faite par lui (sous le nom de François) modifiant cependant les termes de l'assignation de la rente, en l'appliquant à la seule baronnie d'Acquigny.

Vitré, 7 mai 1493 (Transcription du XVIIe siècle).

- 8 Confirmation par Guy, comte de Laval, de la fondation faite par son oncle Guy, d'une grand-messe en l'église de Saint-Denis, moyennant une rente de 20 livres parisis sur la baronnie d'Acquigny.

15 mars 1507 (transcription du XVIIIe siècle).

- 9 Transaction passée entre Claude Guyot, sieur de Beaufreuil, procureur d'Anne de Montmorency, gardien du jeune comte de Laval, son neveu, et Claude Sanguin, sieur de Santigny, procureur des religieux de Saint-Denis, portant confirmation et titre nouvel de la rente précédente et réglant le paiement d'arrérages s'élevant à 175 livres tournois.

Paris, 4 novembre 1534 (transcription du XVIIIe siècle).

- 10 Sentence des requêtes du Palais, à la demande des religieux de Saint-Denis, représentés par Nicolas Courtin, condamnant Louis de Silly, baron d'Acquigny, époux de Jeanne de Laval, à payer et à continuer la rente de 20 livres parisis.

Paris, 14 février 1542 (transcription du XVIIIe siècle).

- 11 Reconnaissance par Henri de Silly, baron d'Acquigny, de la rente levée sur sa terre d'Acquigny, réduite à 8 écus 1/3, passée devant Antoine Duprat, prévôt de Paris.

26 janvier 1586 (transcription du XVIIe siècle).

- 12 Sentence du Châtelet, au nom de Louis Séguier, prévôt de Paris, condamnant François de Silly, baron d'Acquigny, à passer un nouveau titre de la rente de 25 livres tournois.
Paris, 27 août 1625.
- 13 Sentence au nom de Louis Séguier, prévôt de Paris, condamnant Pierre de Gondi, seigneur d'Acquigny, à passer titre nouvel de la rente de 20 livres.
Paris, 17 février 1640.
- 14 Reconnaissance par Claude Le Roux, baron d'Acquigny, de la rente de 20 livres tournois, levée par l'abbaye de Saint-Denis sur la baronnie, par devant les notaires Jean Antoine Caron et M. d'Esnotz, au nom d'Achille de Harlay, comte de Beaumont.
Paris, 5 février 1676.
- 15 Autre texte de la même reconnaissance.
Paris, 5 février 1676.
- 16 Idem. Mention de collation du 20 mai 1707 par Simon et Georges, notaires.
Paris, 5 février 1676.
- 17 Lettre du baron d'Esneval, baron d'Acquigny, à Mauduit, intendant de l'abbaye de Saint-Denis, pour protester contre la rente dont on veut grever sa terre.
Rouen, 9 décembre 1721.
- 18 Lettres patentes de Louis XV portant commission aux huissiers du Grand Conseil de mettre en demeure Pierre Le Roux, baron d'Esneval, de comparaître devant le Grand Conseil et de payer la somme de 25 livres qu'il doit à l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 18 mars 1722.
- 19 Procès-verbal de l'assignation faite de la dite sentence au baron d'Acquigny.
Paris, 6 juillet 1722.
- 20 Attestation par le trésorier de la maison de Saint-Cyr de la reconnaissance de rente faite le 5 février 1676, par Claude Le Roux.
Paris, 5 septembre 1722.
- 21 Exposé des raisons qui militent en faveur du baron d'Acquigny.
XVIII^e siècle.
- 22 Convocation du procureur du baron d'Esneval par le procureur des religieux.
Paris, 3 septembre 1722.
- 23 Autre convocation du même par le même.
Paris, 25 janvier 1723.
- 24 Certificat de célébration de la grand-messe votive fondée par le baron d'Acquigny.
Paris, 23 novembre 1722.

- 25 Reconnaissance de la rente par Anne-Claude Le Roux d'Esneval.
Rouen, 2 février 1723.
- Quittance de 29 années d'arrérages de cette rente, établie par le supérieur de Saint-Cyr.
Saint-Cyr, [1723].
- 26 Lettre d'Esneval à Mauduit, déclarant qu'après consultation d'hommes de loi, il considère comme frappée de prescription la rente sur la baronnie d'Acquigny.
Rouen, 29 novembre 1723.
- 27 Notes sur la terre de Garancières, appartenant à M. de Vitrimont.
XVIII^e siècle.
- 28 Analyse de différents actes relatifs à la rente sur la baronnie d'Acquigny ; actes datés du 30 mai 1493, 1^{er} mai 1494, 5 mars 1507, 4 novembre 1534, 14 février 1542, 26 janvier 1586, 27 août 1625, 17 février 1640, 5 février 1676. Baux des XVII^e - XVIII^e s. (analyses).
XVIII^e siècle.
- 29 Titre nouvel de rente passé par Anne-Claude Robert Le Roux d'Esneval, par devant le garde du scel des contrats de la vicomté de Rouen.
Rouen, 2 avril 1723.
- 30 Avis adressé par le trésorier de Saint-Cyr, au baron d'Esneval, d'avoir à payer les arrérages de 5 années, soit 125 livres.
Paris, 27 novembre 1732.
- 31 Lettre de change du baron d'Esneval, acquittant aux dames de Saint-Cyr, six années d'arrérages.
Paris, 29 janvier 1734.
- 32 Lettre du même à l'intendant Mauduit, réclamant une quittance ou un accusé de réception.
Paris, 6 février 1734.
- 33 Lettre de Mauduit au baron d'Esneval, au sujet du versement à faire par le baron de sept années d'arrérages.
Paris, [décembre 1741].
- 34 Du même au même : arrérages de huit années.
Paris, 10 novembre 1742.
- 35 Du même au même : arrérages de neuf années.
Paris, 29 janvier 1743.
- 36 Lettre de change du baron d'Esneval, acquittant six années d'arrérages.
Rouen 5 février 1743.

- 37 Petit compte des arrérages dus par le baron d'Esneval.
1723 - 1764.
- 38 Fondation par Guy, comte de Laval, d'une rente de 25 livres tournois à percevoir par l'abbaye de Saint-Denis, sur la baronnie d'Acquigny [original scellé].
Vitré, 7 mai 1493.
- 39 Copie de l'acte précédent (exécutée après 1543).
Vitré, 7 mai 1493.
- 40 Copie du XVIIIe siècle de l'acte n° 38.
Vitré, 7 mai 1493.
- 41 Vidimus du 21 avril 1502, par Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, de l'acte de fondation par François de Laval, d'une grand-messe annuelle votive de Saint-Denis, le 10 octobre, pour laquelle il constitue une rente de 25 livres parisis, à lever sur la recette de Melun, ou sur sa terre d'Acquigny (original).
Paris, 30 mai 1480.
- 42 Copie du XVIIIe siècle de l'acte précédent.
Paris, 30 mai 1480
- 43 Confirmation par Guy, comte de Laval, de la donation faite par Guy, son oncle, d'une rente de 25 livres, au profit de l'abbaye de Saint-Denis, à lever sur sa terre d'Acquigny (original scellé).
Paris, 15 mars 1507.
- 44 Copie du XVIIIe siècle de l'acte précédent.
Paris, 15 mars 1507.
- 45 *Committimus* et assignation, à la requête des religieux de Saint-Denis, à l'encontre du comte de Laval, pour le paiement de dix années d'arrérages de la rente.
Paris, 12 janvier 1503 [n. st.].
- 46 Procès-verbal, par Mathurin Letart, sergent d'armes du roi, de l'assignation du comte de Laval, faite par lui à Paris et à Laval.
Paris, après le 12 janvier 1503.
- 47 Reconnaissance de dette par le comte de Laval à l'actif des religieux de Saint-Denis, portant sur les 25 livres tournois dues annuellement pour Acquigny ; reconnaissance passée par devant la vicomté de Pont-de-L'Arche.
Pont-de-l'Arche, 5 janvier 1508 [n. st.].
- 48 Vidimus par Jacques de Coulligny, prévôt de Paris, de la confirmation par Guy de Laval de la donation faite par son oncle Guy de Laval, de 25 livres tournois assises sur la baronnie d'Acquigny, en faveur des religieux de Saint-Denis ; confirmation datée du 7 mai 1494.
Paris, 15 septembre 1512.

- 49 Accord passé par devant la vicomté de Pont-de-l'Arche, entre le comte de Laval et les religieux de Saint-Denis, au sujet du versement annuel de la rente de 25 livres tournois.
Pont-de-l'Arche, 6 octobre 1507.
- 50 Engagement des religieux de Saint-Denis, pris devant la vicomté de Pont-de-l'Arche, de verser au comte de Laval les deniers qu'ils lui doivent en retour.
Pont-de-l'Arche, 5 janvier 1508 (n.st.).
- 51 Réclamation par devant Guillaume Bocquet, lieutenant de la vicomté de Pont-de-l'Arche, par les religieux de Saint-Denis au comte de Laval, de 10 années d'arrérages.
Pont-de-l'Arche, 27 octobre 1533.
- 52 Transaction passée entre Claude Guyot, sieur de Beaufreuil, procureur d'Anne de Montmorency, gardien du jeune comte de Laval, son neveu, et Claude Sanguin, sieur de Santigny, procureur des religieux de Saint-Denis, portant confirmation et titre nouvel de la rente, et réglant le paiement d'arrérages s'élevant à 175 livres tournois.
Paris, 4 novembre 1534.
- 53 Sentence des requêtes du Palais, à la demande des religieux de Saint-Denis, représentés par Nicolas Courtin, condamnant Louis de Silly, baron d'Acquigny, à payer et à continuer la rente de 20 livres parisis.
Paris, 14 février 1542.
- 54 Assignation portée par les gens des Requêtes à Louis de Silly, à la suite de l'arrêt précédent.
Paris, 6 juin 1542.
- 55 Reconnaissance par Henri de Silly, baron d'Acquigny, de la rente de 25 livres dont est grevée la baronnie par devant Antoine Duprat, garde de la prévôté de Paris.
Paris, 26 janvier 1586.
- 56 Sentence de Louis Séguier, prévôt de Paris, condamnant Pierre de Gondi, duc de Retz, détenteur de la baronnie d'Acquigny, à payer aux religieux de Saint-Denis, 5 années d'arrérages de 25 livres de rente, et à en passer titre nouvel.
Paris, 17 février 1640.
- 57 Titre nouvel passé par devant Achille de Harlay, prévôt de Paris, par André Le Roux, sieur de Cambremont, baron d'Acquigny, de la rente de 25 livres tournois due à l'abbaye de Saint-Denis.
Paris, 5 février 1676.

Argenteuil

- L 837 58 Confirmation de la fondation de la reine Adélaïde pour le repos de son âme et celle du roi Hugues Capet : biens divers sis à Argenteuil et autres lieux, confirmation par le roi Robert (copie).
Saint-Denis, Pâques 1000.
- 59 Cession par Eudes, abbé de Saint-Denis, et Guillaume, prieur d'Argenteuil, à Gui Le Bouteiller, d'une demi-mine d'avoine sur chaque arpent défriché du bois de Notre-Dame d'Argenteuil, qui est situé sous la voie publique de Senlis (chirographe).
[s.d., vers 1155].
- 60 Fondation par Hugues, abbé de Saint-Denis, de l'anniversaire de l'abbé Jean de Corbie, donateur à l'abbaye de la vigne du Clos Mallet d'Argenteuil, anniversaire auquel on affectera les revenus du Clos Mallet (original scellé).
[Vers 1196].
- 61 Pièce concernant Autreppes (cf. n° 93 et 94) et classée par erreur à "Argenteuil" :
Compromis, devant Geoffroy, évêque de Senlis, agissant au nom du pape, entre Saint-Denis et Mathieu de Wiège, à propos d'un bois et de terres à Autreppes : bois et terres resteront la possession de l'abbaye, mais la moitié de l'argent de la vente du bois et le tiers de celui de la terre reviendront au frère de Mathieu, Jean Baudoin. (original scellé).
1205.
- 62 André, prieur d'Argenteuil, permet aux lépreux de Survilliers de tenir dans la censive du prieuré 80 arpents de terre, dont 13 doivent chacun 6 deniers de cens et le champart, le reste payant seulement 6 deniers de cens par arpent (original scellé).
Juin 1224.
- 63 Notification par Adam, official de Meaux, de la cession faite par le chevalier Jean de Juilly, du tiers de la dîme du blé d'Argenteuil, tenue en fief de lui, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis (original scellé).
Mars 1232 (a. st.).
- 64 Notification par Adam, official de Meaux, de la dite cession par l'épouse de Jean de Juilly, dame Bouteillière.
Mars 1232 (a.st.).
- 65 Approbation par le chevalier Jean de Juilly de la vente faite par Guillaume de Dugny, du tiers de la dîme du blé d'Argenteuil, à l'abbaye de Saint-Denis (original scellé).
Mars 1232 (a. st.).
- 66 Notification par Thibaut, archidiacre de Poissy, de la cession par le prieur d'Argenteuil à Pierre, curé de Bourdonné, d'une place près du presbytère de Bourdonné, en échange d'un hôte qui paiera désormais au prieur les redevances qu'il versait au curé.
Février 1233 (a. st.).

- 67 Notification par Adam, official de Meaux, de la cession par Gautier Borrez, chevalier, et son épouse Richeut, du tiers de la dîme du blé à Argenteuil que Guillaume de Dugny tient en fief de Renaud des Loges, et celui-ci du dit Gautier (original scellé).
Juillet 1233.
- 68 Lettres d'Eudes, abbé de Saint-Denis confirmant le don fait par Pierre Portier, prêtre de Saint-Léger, à l'église Saint-Paul, d'un muid et demi de vin sur ses 4 arpents de vigne, sis à Argenteuil, pour son anniversaire (original scellé).
7 décembre 1238.
- 69 Acte de l'official de Paris, notifiant la vente par Nicolas de Gonesse, écuyer, et Marie des Loges, sa femme, de tout ce qu'ils tenaient de la dîme d'Argenteuil, en fief de Renaud des Loges et de sa femme Béatrice, moyennant 260 livres parisis.
Paris, juin 1240.
- 70 Lettres de l'official de Meaux, vidimant celles de l'official de Paris (n° 71), par lesquelles Guillaume Porel, écuyer, et sa femme Ade vendent le tiers de la dîme du blé d'Argenteuil, tenue en fief de Renaud des Loges, à l'abbaye de Saint-Denis [confirmation par Simon de Saint-Gaubert, écuyer, coseigneur dudit fief, et Helisende, sa femme].
21 octobre 1243.
- 71 Lettres de l'official de Paris, notifiant la vente faite à l'abbaye de Saint-Denis, par Guillaume Porel et Ade, sa femme, du tiers de la dîme du blé d'Argenteuil tenue en fief de Renaud des Loges, pour 240 livres parisis.
3 octobre 1243.
- 72 3 textes :
- 1) Charte de Guérin, prieur d'Argenteuil. Accord entre les religieux de Saint-Denis, et les habitants de Saint-Liesne, près de Melun, concernant les mesures à grains et à vin.
10 janvier 1305 (a. st.).
 - 2) Acte de Pierre, official de Sens, confirmant l'abandon fait par Milon, autrefois maire de Saint-Liesne, de la mairie au prieuré d'Argenteuil.
18 mai 1255.
 - 3) Acte de Gilon, abbé de Saint-Pierre de Melun, confirmant la vente faite par l'abbaye de Saint-Pierre de Melun au prieur d'Argenteuil, d'une rente de 17 deniers dans la censive du prieuré.
mars 1259 (a. st.).
- [Copies du XVe siècle sur papier].
- 73 Notification par l'official de l'archidiacre de Poissy, de la vente faite au prieuré d'Argenteuil par Guillaume Galopin, chevalier de Bourdonné, de 5 mines de blé et d'avoine, touchées chaque année à la grange du prieuré à Bourdonné.

9 avril 1263.

- 74 Notification par l'official de Paris de la vente faite au prieuré d'Argenteuil par Gilles dit Souppe Embuée, cleric, d'une pièce de terre sise à Argenteuil, devant les marais, qu'il tenait de sa défunte tante, Jeanne Amiote, pour 10 livres parisis.
1306.
- 75 Etat des charges du maître des charités du prieuré d'Argenteuil, fourni à la Chambre des Comptes (copie de la Chambre des Comptes en date du 12 avril 1458) [copie papier].
11 juin 1385.
- 76 Lettres de Guillaume Jaullier, prieur d'Argenteuil, agréant la transaction conclue devant les Requêtes du Palais (11 février 1410), entre l'abbé de Saint-Denis et le prieur d'Argenteuil (original scellé).
27 février 1410 (n. st.).
- 77 Contrat passé entre le prieur Pierre de Coislin, et les pères de la Congrégation de Saint-Maur en vue de l'établissement desdits pères au prieuré d'Argenteuil, passé par devant Jean Le Semelier et Charles Lecat, notaires au Châtelet. Copie conforme du 21 septembre 1648.
Paris, hôtel de Séguier, 19 juillet 1646.
- 78 Accord conclu entre les mêmes sur le même sujet, par devant Augustin Gérard, tabellion au bailliage d'Argenteuil.
Au prieuré d'Argenteuil, 10 novembre 1646.
- 79 Procès-verbal de la prise de possession du prieuré d'Argenteuil, par les "nouveaux" religieux, passé par devant Augustin Gérard.
Argenteuil, 11 novembre 1646.
- 80 Inventaire des bijoux et trésor du prieuré, exécuté lors de la prise de possession par les nouveaux religieux, par Augustin Gérard.
Argenteuil, 17 novembre 1646.
- 81 Affaire de redevance prétendue par la cure d'Argenteuil, discutée par le prieur et transmise en jugement au Châtelet (copies du 22 janvier 1667).
Paris, 7 janvier 1627.
- 81^{bis} Inventaire de titres relatifs au prieuré (1152-1409). 1 cahier de papier.
XVIIe siècle.

Arthies

- 82 Notification par Thomas Hueline, prévôt de Meulan, de la vente faite à Saint-Denis, pour 60 livres parisis, des revenus du fief que le chevalier Henri d'Auteuil et son épouse Cécile possédaient à Arthies et Génainville, et que l'écuyer Jean d'Anfreville tenait d'Henri en hommage lige.

Novembre 1270.

- 83 Charte du chevalier Henri d'Auteuil notifiant la vente précédente (avec la liste des revenus en nature et argent composant le fief).[original scellé su sceau du chevalier].

Novembre 1270.

Asti

- 84 Lettre du podestat d'Asti, Odo de Canevanova, à l'abbé et au couvent de Saint-Denis, au sujet de la succession de Bonifazio Sinistrario, et des droits respectifs de sa veuve Florette, et de ses 3 enfants.

Asti, 16 avril 1254.

- 85 Lettre de l'évêque d'Asti, Boniface, à l'abbaye de Saint-Denis, sur la même affaire (original scellé).

Asti, 23 avril 1254.

Aubervilliers

- 86 Notification par l'official de Paris, de l'accord donné par Raoul, prévôt de Fosses, et son épouse Aalesis à la vente faite à l'abbaye de Saint-Denis, par Jean de Draveil, frère d'Aalesis, et sa femme Ligarde, du cens de 35 sous qu'ils percevaient sur des maisons de Saint-Denis et sur des terres d'Aubervilliers et des 10 gelines et des corvées qu'ils prélevaient chaque année sur les exploitations d'Aubervilliers.

Août 1234.

- 87 Notification par Garin, doyen de Sarcelles, de l'accord donné par Dreu, chevalier, frère de Suger de Saint-Marcel, à l'aumône faite aux Charités de Saint-Denis par Jean d'Aubervilliers du fief qu'il a acheté au dit Suger.

Avril 1227 (a. st.).

- 88 Notification par Guillaume, évêque de Paris, de la cession faite à Saint-Denis par Mathilde, veuve de Geoffroy de La Rive, et ses 4 filles de toutes les dîmes qu'elles possédaient à Marchais, Aubervilliers et La Chapelle, contre un versement annuel de blé, d'avoine et d'orge à prendre à la grange sandyonisienne de Marchais.

Avril 1230 (a. st.).

- 89 Notification par l'official de Paris de la vente faite à l'abbaye par Jean de Draveil et sa femme Ligarde des cens et droits qu'ils avaient à Saint-Denis et à Aubervilliers, ce pour 65 livres parisis (cf. n° 86).

Avril 1234 (n. st.).

- 90 Notification par l'official de Paris, de la vente faite à l'abbaye par Guillaume Bateste, chevalier, de la moitié d'une "hostise" sise à Aubervilliers, pour le prix de 8 livres parisis.
Février 1237 (a. st.).
- 91 Lettres patentes de Philippe IV restituant à l'abbaye de Saint-Denis, une pièce d'or trouvée dans le ressort de la haute et basse justice abbatiale, à Aubervilliers, et d'abord saisie par le prévôt royal de Paris à titre de "quasi-trésor", puis jugée ensuite par la cour du roi comme étant un objet trouvé (original scellé).
Paris, 12 juin 1298.
- 92 Sentence de Pierre Gencien, prévôt des marchands de Paris, en faveur de Jean Bernart, habitant d'Aubervilliers, cité par Jean Bernigot, fermier de la chaussée de la Porte Saint-Martin, comme ayant refusé de verser le droit de chaussée, mais auquel les habitants d'Aubervilliers de la censive de Saint-Denis ne sont pas soumis en droit.
Hôtel de Ville de Paris, 24 septembre 1414.

Autreppes

Cf. supra, n° 61, classé par erreur à Argenteuil.

- 93 Charte d'Hubaud, chanoine de Paris et de Laon, délégué du pape, de Henri, doyen de Guise, et Jean, doyen de Marle, réglant un différend entre Saint-Denis et l'abbaye Saint-Nicolas de Clairefontaine à propos de limites foncières, des dîmes de Sorbais et de Jeantes, et des redevances versées à Saint-Denis à La Flamengrie (chirographe scellé de 5 sceaux).
Mars 1203 (a. st.)
- 94 Jugement du parlement de Paris en faveur de l'abbaye de Saint-Denis dans un procès opposant la Chambrierie de Chaourse (dépendant de Saint-Denis) à Jacquemin Huguette, dit le Tellier, à propos de la levée de redevances en gelines (arrêt signifié à Guillaume Vaudin, procureur de la partie adverse, par l'huissier des Requêtes du Palais, le 10 juillet 1585).
Paris, au Parlement, 21 juillet 1466.

Bagnolet

- L 838 1 Lettres de Jean Le Saunier, garde de la prévôté de Paris, notifiant la vente faite par Jean du Bois-Bagnolet, écuyer, à l'abbaye de Saint-Denis, de divers revenus et biens immobiliers sis à Bagnolet (trace de sceau).
14 juillet 1276.
- 2 Acte de Guillaume Thibout, garde de la prévôté de Paris, notifiant la vente faite à l'abbaye par Henri Le Bailli, prêtre de Saint-Frambourg de Senlis, d'une

rente annuelle de 30 sous 8 deniers parisis de menu cens, sur les terroirs de Bagnolet et de Romainville, pour la somme de 18 livres parisis.

29 octobre 1298.

Bapaume

- 3 Mandement adressé aux maîtres des requêtes de l'Hôtel du roi par Thomas de La Porte, sergent en la prévôté de Péronne, pour assigner en justice deux commis du péage de Bapaume ayant taxé indûment des biens et des hommes de Saint-Denis.

Péronne, 18 janvier 1444.

- 4 Mandement adressé aux gens des Requêtes du Palais par Jean du Ploich, dit Haquinet, sergent à cheval du roi au Châtelet de Paris, sur l'enquête qu'il a menée au sujet de l'exemption générale de taxe de péage et de tonlieu dont bénéficient les habitants et les religieux de Saint-Denis, qui doit leur profiter aussi pour le péage de Bapaume (avec exposé des démêlés judiciaires afférents).

7 - 21 décembre 1454.

Beaumont-sur-Oise

- 5 Vidimus par le prieur de Sainte-Honorine de Conflans, de la charte de l'abbé de Saint-Denis, Eudes, concernant des concessions de terres à Maffliers et Saint-Martin-du-Tertre faites au profit du comte Mathieu de Beaumont, qui accorde en échange des revenus perçus à Saint-Denis et à Conflans (péage) [21 novembre 1298].

[s. d.] entre 1151 et 1169.

- 6 Vidimus de la même charte par Guillaume de Hangest, garde de la prévôté de Paris [10 mai 1292].

[s. d.], entre 1151 et 1169.

- 7 Charte d'Henri évêque de Senlis, notifiant l'accord qu'il a fait conclure, en tant que délégué du pape, entre l'abbaye de Saint-Denis et Mathieu, comte de Beaumont, sur des terres, des bois et des étangs ; l'amende du comte est fixée à 1 marc d'argent, et les réparations envers l'abbaye à 10 livres parisis (au lieu des 40 à 50 réclamées par Saint-Denis) [original scellé].

Senlis, au palais épiscopal, 24 août 1178.

- 8 Charte de Philippe Auguste attestant que son fidèle Mathieu, comte de Beaumont, a renoncé au droit qu'il prétendait avoir de faire juger à l'Épine de Maffliers les différends qui l'opposeraient à l'abbé de Saint-Denis ; en présence de l'abbé Henri, il a reconnu qu'il était obligé, en raison de son hommage, de venir à la cour de l'abbé à Saint-Denis (original scellé) [édition dans *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. III, n° 1019, p. 80-81].

Saint-Germain-en-Laye, 1207 (a. st.).

- 9 Charte de Mathieu, comte de Beaumont, notifiant la renonciation faite dans l'acte précédent (n° 8) (original scellé).
Saint-Denis, mars 1207 (a. st.).
- 10 Jean, comte de Beaumont, reconnaît qu'il s'est accordé avec l'abbé de Saint-Denis Henri sur le montant de son relief, lors de sa prestation d'hommage.
Mars 1209 (a. st.).
- 11 Jean, comte de Beaumont, reconnaît n'avoir ni cens ni seigneurie, ni droit quelconque sur les prés de Saint-Denis, au pont de pierre (original scellé).
1210 .
- 12 Attestation par Jean, comte de Beaumont, qu'il s'est bien présenté à la cour de l'abbé de Saint-Denis qui l'avait convoqué à propos d'abus commis dans le bois de Saint-Martin-du-Terre, et que sur les prières de 4 seigneurs, l'abbé à reporté le jugement à plus tard.
Mars 1212 (a. st.).
- 13 Donation par Jean, comte de Beaumont, à Notre-Dame de Mortemer, de deux arpents de vigne au Clos l'Evêque (original scellé) [Traces sous le repli de notes judiciaires datées de 1206].
1221.
- 14 Lettres de sauvegarde et d'exemption accordées par le roi Jean II à l'abbaye de Saint-Denis, pour ses possessions sises dans le comté de Beaumont-sur-Oise, au moment où il donne le comté à son frère le duc Philippe d'Orléans.
Paris, 1^{er} août 1354.

Beaune-la-Rollande

- 15 Lettres patentes de Philippe III promulguant l'arrêt du Parlement sur la contestation mue entre le bailli d'Orléans pour le roi, et le prévôt de Beaune pour Saint-Denis, sur le chemin du Bois Girard où avait été arrêté un voleur, lequel arrêt stipule le maintien de la justice de Saint-Denis sur le chemin en litige, ainsi que la confirmation de la haute et basse justice de l'abbaye sur les terroirs de Barville, Arconville et Batilly, et de la justice simple sur celui de Saint-Loup-des-Vignes (original scellé du sceau de majesté de cire verte sur lacs de soie rouge et verte).
Paris, juillet 1280.
- 16 Vidimus (daté du 5 novembre 1367) par Hugues Aubriot, prévôt de Paris, d'un jugement des Grands Jours d'Orléans, notifié par Philippe, duc d'Orléans, au profit de l'abbaye de Saint-Denis, et concernant la justice et seigneurie, les mesures à blé et à vin, en plusieurs localités du Gâtinais et de l'Orléanais.
Orléans, 26 octobre 1366.
- 17 Lettres de non-préjudice adressées par Philippe, archevêque de Sens, attestant que lorsqu'il viendra chaque année recevoir la procuration qui lui est due, dans la grange de Beaune, cela ne doit entraîner aucun préjudice pour l'abbaye de Saint-Denis (original scellé).

28 octobre 1314.

- 18 Charles VI confirme aux religieux de Saint-Denis et à leur prévôt de Beaune, qu'ils ne dépendent pour toutes les causes pendantes sur leurs terres de Beaune, que des baillis de Montargis et Cépoÿ.
Paris, janvier 1393 (a. st.).
- 19 Lettres de Charles V au bailli de Cépoÿ, lui confirmant que les causes pendantes sur les terres de Beaune et de Toury, appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, sont du ressort de sa juridiction et non de celle des prévôts royaux de Cépoÿ et de Château-Landon.
Paris, Hôtel Saint-Paul, 1366.
- 20 Lettres du roi Jean le Bon promulguant un arrêt du Parlement en faveur des religieux de Saint-Denis contre la reine Blanche de Navarre, déclarant que les religieux de Saint-Denis et leur prévôt ressortissent du roi et non pas des officiers de la reine.
Paris, au parlement, 18 avril 1355.
- 21 Lettre du roi Jean le Bon au bailli de Sens, faisant savoir, que, ayant donné des terres de Meulan et de Château-Landon à Blanche de Navarre, il fait désormais ressortir les terres de l'abbaye de Saint-Denis, sises sur le ressort ancien de Meulan, du ressort royal de Cépoÿ.
Paris, au parlement, 15 juillet 1353.
- 22 Confirmation par Charles V de la nomination par l'abbé de Saint-Denis, de Jean d'Outarville comme garde du château et de l'église de Beaune.
Paris, 17 octobre 1367.
- 23 Mandement de Charles VI au Parlement, lui enjoignant de faire cesser les prétentions des habitants de Boiscommun, qui réclament des habitants de Beaune, du ressort de l'abbaye de Saint-Denis, un certain nombre de redevances qu'ils ne sont point fondés à réclamer.
Paris, 10 août 1395.

Beaurain

- 24 Compromis par devant l'official de Paris, entre l'abbaye de Saint-Denis, et l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, au sujet de la dîme de cinq arpents sur le terroir de Beaurain, dont la portion concernant 4 arpents de défrichement doit être payée à Saint-Denis par l'abbaye de la Roche, qui est par ailleurs exemptée des arrérages et des frais.
14 février 1259 (n. st).

Bercagny

- 25 Charte de l'abbé Suger notifiant la cession au profit de l'église Saint-Paul de ce qu'un vavasseur nommé Adam de Chantereine possédait dans les dîmes de

Bercagny et de Champigny, et qu'il tenait en fief de Loldewin, fils d'Hugues Du Bois (qui le tenait lui-même en fief de Guillaume de Chars, feudataire de Saint-Denis) ; en échange, Saint-Denis reçoit le fils d'Adam comme moine (chirographe original).

1133.

- 26 Charte classée par erreur à Bercagny (Val-d'Oise), alors qu'il s'agit de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

Compromis passé devant l'official de Paris entre Guillaume Tristan, chevalier de Champigny, et Saint-Denis, d'après lequel Guillaume renonce à toute prétention à percevoir l'herbage et le rouage sur les hôtes de Saint-Denis à Champigny, à pêcher dans la Marne, à lever le pressurage des vignes de la vieille censive de Saint-Denis et à recevoir le serment du garde des vignes et des moissons, ne gardant que le droit de pêcher dans les flaques d'eau restant sur le territoire de l'abbaye après la crue de la Marne.

février 1270 (n. st.).

Bezons

- 27 Sentence de l'abbé et du prieur de Sainte-Geneviève de Paris, commis par le pape à régler le différend opposant Saint-Denis au chevalier Adam de Clacy qui revendiquait la dîme des terres de Prunay et Perrosel, à Bezons, et qui abandonne finalement toute prétention sur ces dîmes avec l'accord de ses frères, les chevaliers Garin et Thibaud de Clacy (original scellé du sceau de l'abbé).

mars 1207 (n. st.).

Boissy-L'Aillerie

- 28 Donation à Saint-Denis, par le cleric Guiard, de ses deux vignes de Boissy et de 3 arpents de terre jouxtant la couture de l'abbaye ; le chapitre lui concède l'église de Boissy.

Saint-Denis, 1155.

- 29 Concession à maître Jean de Boissy, pour sa vie et celle de sa mère, par Guillaume, abbé de Saint-Denis, d'une menue dîme de Boissy, contre un versement annuel de 50 sous, de 23 bottes d'ail et de 3 de champignons ; Jean avait résigné auparavant entre les mains du prieur cette dîme que lui et ses prédécesseurs tenaient en ferme (chirographe original scellé du sceau du chapitre).

S.d. [entre 1173 et 1186].

- 30 Cession par Hugues de Maudétour le jeune, à Etienne, fils de Guillaume, maire de Boissy, des droits de "voirie" et d'avouerie qu'il détenait sur la terre du maire ; son frère Thibaud de Maudétour donne son accord et co-scelle l'acte (original encore scellé du sceau d'Hugues).

1200.

- 31 Donation à l'abbaye de Saint-Denis, par Thibaud de Maudétour et son frère Hugues, de la voirie et de l'avouerie de Boissy, ainsi que du fief tenu d'eux par leur oncle Hugues de Bouconvillers sur cette avouerie (original encore scellé du sceau de Thibaud).
1202.
- 32 Garantie donnée par le chevalier Thibaud de Maudétour sur la donation précédente faite à Saint-Denis avec son frère Hugues ; le village de Commeny, qu'il tient en fief de l'abbaye, lui sert de caution (original scellé).
1211.
- 33 Cession par Henri, abbé de Saint-Denis, à l'abbaye de Josaphat (Chartres) de 3 mines d'oignons, mesure de Boissy, qu'il tenait de Thibaud de Maudétour (original scellé des sceaux de l'abbé et du chapitre).
Octobre 1211.
- 34 Charte de Jean, abbé de Saint-Germain des Prés, de Jean, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, et de Foulque, prieur de Sainte-Geneviève, notifiant l'abandon par les trois fils du défunt maire de Boissy de leurs prétentions sur le quart de la dîme de Boissy, qui appartient à l'abbaye de Saint-Denis ; en contrepartie, ils reçoivent 120 livres parisis et le droit d'acquérir une "masure" d'un arpent à Boissy (original scellé de 3 sceaux).
Février 1213 (a. st.).
- 35 Le chevalier Raoul de Franconville confirme, en tant que seigneur du fief, la donation par Agnès de Gérincourt, de six sous de cens à Boissy et de toute la justice afférente (original scellé).
Novembre 1228.
- 36 Abandon par Gascon de Bouconvillers, chevalier, en faveur de Saint-Denis, de sa revendication des "masures" de deux hôtes de l'abbaye à Boissy comme relevant de son fief (original scellé).
Juin 1217.
- 37 Notification par l'official de Rouen d'un accord entre Robert, maire de Boissy, et Saint-Denis, au sujet des deux setiers d'avoine dus par le maire à l'abbaye pour sa maison et son pourpris à Boissy (original scellé).
12 juin 1233.
- 38 Notification par l'official de Paris, de l'abandon par le chevalier Geoffroy Bretel de Montigny, au profit de Saint-Denis, de tout ce qu'il possède à Boissy, en particulier la moitié de la voirie et de l'avouerie, contre 40 livres parisis (original scellé).
Juillet 1246.
- 39 Notification par Enguerrand, doyen de Meulan, de la vente à Saint-Denis, par le chevalier Jean de Santeuil et son épouse Béatrice de tous leurs droits à Boissy, pour 10 livres tournois.

Mars 1249 (a. st).

- 40 Vente par le chevalier Hugues La Truie de Courcelles à l'abbaye de Saint-Denis, pour 16 livres parisis, de tous ses droits sur le 8e d'un quartier du village de Boissy.

Février 1249 (a. st.).

Le Bois-Bérenger

- 41 Bulle du pape Célestin III, adressée à Jean, aumônier de Saint-Denis, et confirmant l'acquisition faite par l'Aumônerie d'une maison et de terres au Bois-Bérenger (original bullé).

Latran, 13 décembre 1196.

- 42 Charte de Bouchard, seigneur de Montmorency, confirmant la renonciation faite par son parent Pierre, seigneur de Marly, de tous ses droits sur la maison, le pourpris et le bois de Saint-Denis au Bois-Bérenger, ainsi que la permission donnée à l'abbaye de cuire à nouveau au four de Saint-Denis à Louveciennes.

Juin 1234.

- 43 Vidimus et confirmation par Pierre, archidiacre de Bayeux et chanoine de Paris, d'un bail viager conclu avec lui par Eudes, abbé de Saint-Denis, en juin 1241 : l'abbé lui confie à vie la maison du Bois-Bérenger (avec fossé, vivier, moulin, terres et hôtes) contre un paiement annuel de 60 livres parisis, et en remerciement d'un don de 120 arpents de bois dans la forêt de Mantes.

Septembre 1241.

Brouai

- 44 Charte d'Henri, abbé de Saint-Denis, ratifiant l'échange opéré avec l'abbaye d'Yerres, à savoir un arpent de pré à "Brouai" et trois quartiers de pré au "Perré", que possédait Saint-Denis, contre la vigne du Perré qu'Yerres tenait à cens de Saint-Denis.

Juin 1211.

Cavillon

- L 839^A 1 Approbation donnée par le chevalier Jean de Fayel, en tant que seigneur du fief, à la vente faite à Saint-Denis par son frère Thibaud de Moulincourt, autrefois avoué de Cavillon, de son avouerie et de sa justice dans la localité (original scellé).

Août 1213.

- 2 Approbation de la vente précédente par l'oncle de Thibaud de Moulincourt, le chevalier Hugues de Beaumont, duquel Jean tenait ses droits en fief, par son épouse Ade et ses filles Béatrice et Marguerite.

Août 1213.

- 3 Charte du chevalier Ives de Beaumont par laquelle il se constitue, avec son fils Thibaud, garant de la vente de son neveu Thibaud de Moulincourt (original scellé).
Août 1213.
- 4 Notification par Jean, comte de Beaumont, de la vente faite en sa présence au profit de Saint-Denis, par le chevalier Jean de Laboissière, son épouse Isabelle et leur fils Thibaud, de tous leurs droits à Cavillon (sur les hôtes, le terrage et les champarts localisés entre Cavillon, Moulincourt et Bois-Morel) et du fief que le chevalier Guillaume de Foulanges tenait de Jean. Le frère d'Isabelle, Philippe de Sandricourt, donne son accord.
Mars 1218 (a.st.).
- 5 Renonciation par le chevalier Hugues de Fercourt, au droit de retrait qu'il voulait exercer sur l'achat de Saint-Denis à Jean de Laboissière à propos de Cavillon (cf. acte n° 4), contre la cession par l'abbaye de 19 deniers de cens à Fercourt (chirographe scellé).
Mai 1220.

Cergy

- 6 Sentence de compromis prononcée par Simon, archevêque de Bourges et Gilles de Versailles, chevalier et bailli du roi, au sujet d'un différend entre Saint-Denis et le chevalier Simon de Gency : après enquête, la liste des terres tenues à cens par le chevalier est entérinée (original encore scellé du sceau de l'archevêque).
Saint-Denis, 15 mai 1219.
- 7 Cession par Barthélemy, abbé de Saint-Martin de Pontoise, à l'abbaye de Saint-Denis, de 3 sous de cens sur 3 arpents de terre au-dessus de Cergy, ainsi que des droits de justice et de lods et ventes sur l'hostise de Thomas de Valmongereuil, contre les 6 deniers de cens que Saint-Denis percevait sur une pièce de vigne située dans le clos de Saint-Martin.
Décembre 1223.
- 8 Notification par maître Adam, official de Meaux, de la donation à l'abbaye de Saint-Denis, par le chevalier Pierre Froment de Mitry et son épouse Genceline, du 5^e d'un quartier et demi de vigne, d'un boisseau et demi de froment, d'une mine et un boisseau d'avoine, d'un chapon et d'un denier de rente, le tout situé à Gency ; le couple vend les 4/5^e restants à Saint-Denis pour 20 livres parisis (original scellé).
Juillet 1231.
- 9 Etat des cens (*census cotagiis* principal + cens de Riart) perçus par le prévôt de Cergy chaque année à Cergy aux octaves de la Saint-Denis, dont toute la somme est à remettre le lendemain, en deniers parisis, à l'envoyé de l'abbé de

Saint-Martin de Pontoise, avec en plus 15 sous parisis (plus de 120 censitaires) ; le total se monte à 4 livres 9 sous et 7 poit. parisis (dont 22 s. 7d. pour le cens de Riart).

Chirographe scellé des 2 sceaux de l'abbé et du couvent de Saint-Martin de Pontoise.

Juin 1236.

- 10 Notification par O. [Eudes], vicaire de l'archevêque de Rouen à Pontoise et dans le Vexin français, de la vente faite à l'abbaye de Saint-Denis, par le chevalier Robert de Cergy et son épouse Isabelle, de revenus en avoine et en vin, en pains, en chapons et en cens, de leur part des foires de Cergy et du rouage, le tout situé dans la paroisse de Cergy, pour 26 livres parisis (original scellé).

Avril 1256.

- 11 Notification par l'official de Paris, de la vente à Saint-Denis, par Renoud de Chambly, *civis* de Paris, et son épouse Gile, du moulin dit de Saint-Denis, situé dans la paroisse Notre-Dame de Pontoise, pour 280 livres parisis.

8 février 1270 (n.st.).

- 12 Notification par le vicaire de l'archevêque de Rouen à Pontoise et dans le Vexin français, de la vente à Saint-Denis par Pierre Brulle d'un revenu de 3 sous et 7 deniers parisis perçu sur Etienne Mausebout, Jean de "Velli", Gautier Pilon et Geoffroy de La Chapelle, pour des biens à Cergy, contre 36 sous parisis (original scellé).

7 avril 1274.

- 13 Notification par Dreu le Genne, garde du scel de la châtellenie de Pontoise, de la vente à Saint-Denis par Asceline de La Croix, Jean Bouvet et Thibaudet ses enfants, de Gency, de la propriété du clos de Boucicourt, pour 29 livres parisis.

20 mars 1301 (n.st.).

- 14 Notification par Robert de Beaumont, garde du scel de la prévôté de Chaumont, de la vente faite à Saint-Denis, par devant Fouque Meinier, clerc tabellion de la prévôté, par dame Catherine Du Fayel, son fils Jean Du Fayel, écuyer, damoiselle Ydoyne sa femme et damoiselle Agnès, la sœur de Jean, tous de la paroisse de Boubiers, de la maison et des vignes du Clos Oudard à Cergy, et d'une terre au clos de Renaudet, pour 100 livres parisis.

23 mars 1301 (n.st.).

- 15 Confirmation par Charles V des droits de haute justice que l'abbaye de Saint-Denis détient au village de Montgeroult, en raison de la prévôté de Cergy, et qui avaient été contestés à la suite de plusieurs procès.

Paris, 15 novembre 1370.

- 16 Mandement adressé par Charles VI, à ses sénéchaux et gens d'armes, accordant le libre passage des denrées, voitures et bétail de l'abbaye de Saint-Denis ou de leurs serviteurs résidant sur le territoire de Cergy.

Paris, février 1397 (n.st.).

- 17 Procès-verbal de la visite de l'église et paroisse de Cergy, faite par Georges de La Fontaine, abbé de Saint-Léger de Soissons, religieux profès de Saint-Denis, au nom de l'abbé Louis de Lorraine.
[Cergy] 5-17 novembre 1608.
- 18 Provision et prise de possession de l'office d'official de Cergy, en faveur de Michel Alix, curé de Saint-Ouen les Pontoise.
[Cergy] 5 octobre 1646.
- 19 Lettres de nouvelle provision du même office pour le même.
Cergy, 19 juin 1655.
- 20 Provision de l'office de promoteur en l'officialité en faveur de Claude Delaunay, chantre de l'église Notre-Dame de Pontoise.
Saint-Denis, 19 juillet 1655.
- 21 Provision de l'office de greffier en l'officialité de Cergy, en faveur de Gabriel Lefebvre, notaire à Pontoise.
Saint-Denis, 19 juillet 1655.
- 22 Copies d'extraits d'actes de visites de la paroisse, faites par les officiaux de Cergy, du 1^{er} juillet 1648, 30 novembre 1649, 26 avril 1654, 3 janvier 1656, 7 août 1657.
Cergy, 1648-1657.
- 23 Procès-verbal de l'église et paroisse de Cergy par le grand-prieur de l'abbaye de Saint-Denis.
Cergy, 15 novembre 1693.
- 24 Procès-verbal de la visite et paroisse de Cergy par le sous-prieur François Anceume.
Cergy, 2 avril 1702.
- 25 Consultation au sujet de visites éventuelles par les archevêques de Rouen, de la paroisse de Cergy, en l'exemption de Saint-Denis.
Paris, 23 novembre 1710.
- 26 Commission de Dom de Loo, grand-prieur, à Dom Philippe de Berry, official, pour faire en son nom la visite de la paroisse de Cergy.
Saint-Denis, 22 novembre 1710.
- 27 Procès-verbal de la visite de la paroisse de Cergy faite par Dom Philippe de Berry.
Cergy, 23 novembre 1710.
- 28 Procès-verbal de la visite de la paroisse de Cergy, faite par le grand-prieur Pierre Dubiaiz.
Cergy. 13 novembre 1729.

- 29 Procès-verbal de la visite faite par Joseph Castel, grand-prieur de l'église et paroisse de Cergy.
Cergy, 4 novembre 1736.
- 30 Procès-verbal de visite.
Cergy, 24 novembre 1743.
- 31 Instructions à la suite d'une visite de la paroisse.
Non daté (1740-1790).
- 32 Procès-verbal de visite.
Cergy, 3 octobre 1745.
- 33 Lettres de commission de Dom Martin Sallais, prieur de Saint-Martin de Pontoise, commis par le grand-prieur Pierre Dubiaiz, pour faire en son nom la visite de l'église de Cergy.
Saint-Denis, 25 septembre 1745.
- 34 Lettres du prieur de Pontoise au grand-prieur de Saint-Denis, donnant le compte-rendu de la visite de l'église de Cergy.
Pontoise, 18 octobre 1745.
- 35 Lettre du même au même, sur des sujets divers.
Pontoise, 22 octobre 1745.
- 36 Rapport de visite du prieur de Pontoise au grand-prieur de Saint-Denis.
Pontoise, octobre 1745.
- 37 Procès-verbal de visite par le grand-prieur Nicolas Chrestien.
Cergy, 28 novembre 1751.
- 38 Lettres de commission de Dom Martin Sallais, prieur de Saint-Martin de Pontoise, pour faire la visite de Cergy, au lieu du grand-prieur Nicolas Chrestien.
Saint-Denis, 4 décembre 1753.
- 39 Procès-verbal de visite.
Cergy, 16 décembre 1753.
- 40 Feuille volante portant d'une main du XVIIIe siècle : "Exemption de Saint-Denis ou juridiction spirituelle de l'abbaye de Saint-Denis, sur la paroisse de Cergy située proche Pontoise".
XVIIIe siècle
- 41 Feuille volante relative à des dispenses de bans obtenues sur la paroisse de Cergy.
XVIIIe s. (1700 à 1743).
- 42 Inventaire ancien de lettres de dispense relatives à la paroisse de Cergy et conservées en l'officialité de cette paroisse.

XVIII^e siècle.

- 43 Règlement du grand-prieur de Saint-Denis fixant les honoraires du curé de Cergy pour les différents actes de son ministère.
XVIII^e siècle.
- 44 Mandement du grand-prieur Arnoul de Loo, sur les fêtes de commandement en l'église de Cergy.
Saint-Denis, 11 juin 1700.
- 45 Mandement du grand-prieur Arnoul de Loo, relatif à la célébration du jubilé en l'église de Cergy.
4 avril 1702.
- 46 Mandement du grand-prieur de l'abbaye de Saint-Denis, pour ordonner un *Te Deum* d'actions de grâce pour la naissance du duc d'Anjou.
Saint-Denis, 1^{er} octobre 1730.
- 47 Rapport du curé de Cergy sur une requête pour dispense du 3^e et 4^e degré de consanguinité [mariage éventuel de Guillaume Léchaudée et Elisabeth Léchaudée].
Cergy, 18 juillet 1753.
- 48 Requête pour dispense de consanguinité, en faveur de Antoine Gausset et Marguerite Moreau.
Cergy, 7 février 1754.
- 49 Rapport du vicaire de Cergy sur une requête en dispense pour les précédents.
Cergy, 14 février 1754.
- 50 Requête pour dispense de consanguinité, en vue du mariage de Zacharie Dubray et Marie-Catherine Bérenger.
Cergy, 1767.
- 51 Publication de bans : Denys Mauger et Catherine Mercier.
Cergy, 2 janvier 1767.
- 52 Dispense pour le mariage de Christophe Leloup et Geneviève Léchaudé.
Sd. 1776 environ.
- 53 Dispense pour le mariage de Christophe Leloup et Marie-Nicole Coffin.
Cergy, 19 juin 1767.
- 54 Publications des bans et dispenses Nicolas Tremblay et Marie-Louise Lefebvre.
Cergy, 1^{er} mars 1767.
- 55 Formule pour les dispenses pour consanguinité.
Cergy, 16 juin 1767.

- 56 Lettre du curé de Cergy au grand-prieur au sujet des dispenses pour un mariage [sans doute le mariage Leloup-Coffin, voir, n° 53].
Cergy, 19 juin 1767.
- 57 Dispense accordée pour le mariage d'André La Forse et Marguerite Le Juge.
Saint-Denis, 9 juin 1760.
- 58 Dispense Michel Fareau et Marie Faré.
Cergy, 26 avril 1769.
- 59 Dispense [de temps prohibé] Jean-Baptiste Moreau et Marie-Thérèse Larchevêque.
Cergy, décembre 1773.
- 60 Dispense Millon Faraut et Marie-Jeanne Cailleux.
Cergy, août 1774.
- 61 Lettre du curé tendant à refuser la dispense Jean-François Camus et Marie-Anne Gasteau.
Cergy, 10 novembre 1774.
- 62 Publication des bans Camus-Gasteau.
Cergy, 14 novembre 1774.
- 63 Requête pour la dispense Camus-Gasteau.
Cergy, 16 novembre 1774.
- 64 Information sur la consanguinité Camus-Gasteau.
Cergy, 28 novembre 1774.
- 65 Arbre généalogique des familles Camus et Gasteau.
- 66 Dispense Michel Moreau et Marie-Anne Pincebourde.
Cergy, 13 février 1775.
- 67 Dispense accordée pour Jean-Baptiste Pincebourde et Marie-Anne Tremblay.
Saint-Denis, 14 février 1783.
- 68 Information du curé pour la dispense ci-dessus.
Cergy, 13 février 1783.
- 69 Requête pour dispense pour Pincebourde-Tremblay.
Cergy, 13 février 1783.
- 70 Lettre du curé au grand-prieur relative à cette affaire.
Cergy, 7 février 1783.
- 71 Idem. Avec tableau généalogique.
Cergy, 26 janvier 1783.

- 72 Dispense de consanguinité Etienne Caffin - Marie-Thérèse Moreau.
Cergy - Saint-Denis, 5 mai 1784.
- 73 Commission accordée au curé de Cergy pour recevoir les serments et faire
information sur le cas précédent.
Saint-Denis, 2 mai 1784.
- 74 Lettre du vicaire de Cergy sur le cas Caffin-Moreau.
Cergy, 5 mai 1784.
- 75 Dispense Etienne Caffin-Marie-Thérèse Moreau.
Cergy, 5 mai 1784.
- 76 Dispense Jean Geoffroy - Geneviève Léchaudé.
Cergy - Saint-Denis, 5 juin 1786.
- 77 Lettre du curé de Cergy, Manieu, au grand-prieur (information pour dispenses,
oraisons impies, lecture du mandement de l'archevêque de Rouen).
Cergy, 4 juin 1786.
- 78 Lettre du curé au grand-prieur (publication de bans).
Cergy, 28 mai 1786.
- 79 Requête pour dispense Michel-Moreau - Louise Naudin.
Cergy - Saint-Denis, 19 avril 1786.
- 80 Lettre du curé au grand-prieur au sujet dudit mariage.
Cergy, 18 avril 1786.
- 81 Information pour dispense (Moreau-Naudin).
Cergy, 23 avril 1786.
- 82 Lettre du curé au grand-prieur expédiant l'information Moreau-Naudin.
Cergy, 24 avril 1786.
- 83 Dispense Moreau-Naudin.
Saint-Denis, 28 avril 1786.
- 84 Requête pour dispense Laurent Simon - Marie d'Arras.
Cergy - Saint-Denis, 1^{er} mai 1788.
- 85 Enquête et dispense Laurent Simon - Marie d'Arras.
Cergy - Saint-Denis, 4 mai 1788.
- 86 Lettre du curé de Cergy au grand-prieur, transmettant la requête Simon -
d'Arras.
Cergy, 4 mai 1788.
- 87 Requête, information et dispense (mariage Ambroise Le Grand - Elisabeth
Delaissement).
Cergy - Saint-Denis, 8 - 20 juin 1790.

- 88 Lettre de Bernard Delaissement, paysan de Cergy, transmettant à Saint-Denis la requête pour dispense.

Cergy, 6 juin 1790.

Chaourse (Aisne), dépendance de la Chambrière de Saint-Denis

- 89 Vidimus par Ambroise de Loré, garde du scel de la prévôté de Paris, d'un diplôme de Charles le Chauve donnant à Saint-Denis la villa de Chaourse pour y construire un monastère, avec deux églises, un marché, et une réserve de pêche entre Résigny et Tavaux (original en série K et édité par Georges Tessier, *Recueil des actes de Charles le Chauve*, t. II, n° 300, p. 158-161) [vidimus du 19 novembre 1442].

Rouy, 29 août 867.

- 90 Prise d'une terre à cens par Philippe, abbé de Bonne-Espérance (Belgique), contre 10 muids de froment et de seigle payables tous les ans à Radon de Chaourse qui tenait cette terre en fief de l'abbaye de Saint-Denis (original scellé du sceau de Bonne-Espérance).

S. d. [1163].

- 91 Notification par Gautier, évêque de Laon, du contrat précédent — les 10 muids sont à la mesure de Rozoy (chirographe original scellé du sceau de l'évêque).

Laon, 1163.

- 92 Notification du contrat précédent (n° 90) par Eudes, abbé de Saint-Denis (chirographe original scellé du sceau de l'abbé).

1163.

- 93 Cession de la terre de La Pommeroie à l'abbaye de Notre-Dame de Montreuil, par Guillaume, abbé de Saint-Denis, contre une redevance d'une gerbe sur trois, et en cas de transformation d'une partie en pré, contre 12 deniers par fauchée (chirographe original scellé des sceaux de l'abbé de Saint-Denis et de l'abbaye de Montreuil).

[Saint-Denis], en chapitre ; 1177.

- 94 Bail à mi-fruit, au profit de Saint-Lazare de Laon, par Guillaume, abbé de Saint-Denis, de la terre que l'abbaye possède entre la cour de Clermont et la cour de Rougemont, jusqu'à Goudelancourt, ainsi que du pré du Breuil-Saint-Denis, situé sous Moranzy (chirographe original scellé des sceaux de Saint-Lazare et de l'abbé de Saint-Denis).

[Saint-Denis], en chapitre ; 1177.

- 95 Approbation par Hugues, abbé de Cuissy, d'un accord de bornage passé avec Saint-Denis à propos des limites entre Dizy et Chaourse (original scellé).

1192.

- 96 Charte de Julienne, dame de Rozoy(-sur-Serre), par laquelle elle rappelle que l'accord de bornage entre les abbayes de Cuissy et de Saint-Denis (n° 95), a été conclu sans la prévenir et à son détriment, alors qu'elle est l'avouée du territoire en question ; qu'elle a donc fait un procès à Cuissy et qu'elle a demandé l'aide de Saint-Denis à laquelle elle reversera la moitié de l'argent ou de la terre qu'elle obtiendra en dédommagement, sa moitié à elle entrant dans l'accroissement de son fief (original scellé, sceau détaché).
Novembre 1195.
- 97 En tant que juge apostolique, Geoffroy, évêque de Senlis, confirme au chambrier de Saint-Denis son droit de placer un 3^e moissonneur au territoire de la Pommeroie (baillé à la 3^e gerbe aux moniales de Montreuil : cf. n° 93) et un 3^e batteur à la grange de Malaise pour percevoir sa part de la récolte (ce que lui avait contesté l'abbaye de Montreuil) (original scellé).
Senlis, 1199.
- 98 Attestation donnée par Guillaume, archevêque de Reims, qu'il a reçu à Chaourse, sur la route de son retour de Saint-Quentin par Foigny, la moitié de son droit de gîte de la part du chambrier de Saint-Denis, Etienne, le jour des Rameaux, alors que Saint-Denis est tenue de lui fournir un droit de gîte entier seulement à Séry.
27 mars 1195.
- 99 Notification par Roger, évêque de Laon, de l'accord conclu entre Saint-Denis, à laquelle appartient le village de Chaourse, et le prêtre de la localité à propos des dîmes. Sur la dîme du blé, qui était le sujet du conflit, le prêtre aura 7 muids de froment et autant d'avoine, et 1 muid de pois, à la mesure de Rozoy ; Saint-Denis percevra les deux tiers des menues dîmes et le prêtre touchera toutes les oblations, sauf aux 5 fêtes solennelles, où Saint-Denis a droit aux deux tiers (original scellé).
1205.
- 100 Approbation par Jacques, archidiacre de Laon, de l'accord précédent confirmé par son oncle, l'évêque Roger (original scellé).
1205.
- 101 Autre exemplaire de l'accord confirmé par Roger, évêque de Laon (n° 99) [original scellé].
Mai 1205.
- 102 Notification par Roger, évêque de Laon, de l'abandon fait à Saint-Denis, par Jean Rabodon de Chaourse, avec l'accord de son épouse Béatrice, de ses droits sur le tonlieu de Chaourse et d'un pré à la Fontaine-Saint-Martin, contre le don par l'abbaye de 60 livres de Laon ; Béatrice cède ses droits dotaux contre une compensation de 3 muids de froment à percevoir sur le moulin de Chaourse que lui garantit son époux (original scellé).
Février 1207 (n.st.).
- 103 Approbation de l'accord conclu entre Saint-Denis et le prêtre de Chaourse devant Roger, évêque de Laon (n° 99 et 101), par Geoffroy, évêque de Senlis,

Etienne, archidiacre de Senlis, et Guillaume, chantre de Senlis, délégués par le pape sur cette affaire (original scellé de trois sceaux), (et n° 103 bis, copie papier de 1673).

1207.

- 104 Vente à Saint-Denis, par Barthélemy, abbé de Thenailles, de 4 jalois de froment payables à la Saint-Remi, que Thenailles avait eus en aumône sur l'Essart Renard à Chaourse.

1205.

- 105 Abandon par Roger de Rozoy, de toutes ses contestations des droits de Saint-Denis à Chaourse, en présence de Gui de Béthisy, bailli du roi. Le conflit portait sur la haie de Chaourse qui s'étend de Dizy au territoire du chapitre cathédral de Laon et à la haie de Vigneux, sur le droit de Saint-Denis à fortifier sa maison, sur les limites entre Chaourse et la forteresse de Roger à Montcornet, sur le marché de Montcornet contesté par Saint-Denis au profit de celui de Chaourse. Tous les droits de l'abbaye et les bornages existants sont maintenus, et le marché de Chaourse autorisé un jour, au choix, entre jeudi et dimanche (original scellé).

Compiègne, octobre 1207.

- 106 Notification par Gobert, seigneur de Vigneux, de l'accord conclu avec Saint-Denis, devant les juges pontificaux, après la plainte déposée par l'abbaye contre son père et lui-même, à propos de la haie de Vigneux : Gobert devra essarter 10 modières de la haie dans les 3 ans à venir et payer à Saint-Denis le terrage et la dîme ; pour le reste il devra un cens annuel de 13 deniers en même temps que les 23 deniers dus pour son jardin et la motte, pour le vivier et le moulin situés près de la haie (chirographe original scellé).

Octobre 1207.

- 107 Cession à Saint-Denis par Julienne, dame de Bancigny, de ce qu'elle possédait à titre de dot sur la haie de Chaourse (entre Dizy et la haie de Vigneux), sauf son droit d'avouerie sur les rixes et les crimes de sang (original scellé).

Juillet 1208.

- 108 Notification par Roger, évêque de Laon, de la résignation faite par la noble Julienne de Bancigny (acte n° 107), de ses droits sur la haie de Chaourse, dont il investit l'abbaye de Saint-Denis (original scellé).

Juillet 1208.

- 109 Cession par le chapitre de Rozoy et son doyen P., à Saint-Denis, de leur part de la dîme d'Audignicourt contre un versement annuel de 2 muids de froment et de 2 muids d'avoine au grenier de l'abbaye à Chaourse (original scellé de deux sceaux).

Juin 1209.

- L 839^B 110 Cession à Saint-Denis et au chambrier Pierre d'Auteuil, par Roger, seigneur de Rozoy, de la haie de Chaourse, pour qu'elle soit défrichée et cultivée, contre une compensation de 50 livres parisis (original scellé).

Mai 1210.

- 111 Notification par l'official de Laon de la vente faite à Saint-Denis par Jean Rabuille, de ses droits sur le tonlieu de Chaourse, sur le pré dessus le pont, sur les moulins de Chaourse et de Geneva (com. Chaourse), sur la grange de Malaise, les blés de Baricourt (com. Tavaux) et ceux de Saint-Denis à Berlize (original scellé).
Janvier 1212 (n.st.).
- 112 Autre expédition du n° 111 (original scellé).
Janvier 1212 (n.st.).
- 113 Notification par les 2 officiaux de Laon de la vente faite à Saint-Denis par Jean "Rabuedes" de tous ses droits sur les redevances en avoine perçues à Chaourse le lendemain de Noël (à savoir la 25^e partie) (original scellé).
Septembre 1212.
- 114 Confirmation par Jean, procureur de la maison de Saint-Lazare-sous-Laon, de l'accord passé par devant Gérard, prévôt de Saint-Martin de Laon, et Jean, chapelain de la cathédrale, avec Saint-Denis : les terres acquises par aumône par Saint-Lazare sur le territoire de Saint-Denis seront communes (selon les termes du chirographe antérieur : n° 94) ; le bailli de Chaourse sera prévenu avant le battage pour choisir la moitié des batteurs qui prêteront fidélité au bailli et au procureur de la maison de Saint-Lazare à Rougemont ; il y aura un gardien commun de la clé de la grange de Saint-Lazare, sinon le bailli en fera faire une différente de celle de Saint-Lazare (original scellé).
Avril 1214.
- 114¹ Renaud, abbé de Saint-Prix (de Saint-Quentin), renonce au blé de la dîme de Vincy et de Renneval, que sire Anselme de Chaourse lui a donné en aumône, ainsi qu'à tous les contrats passés avec lui, tandis qu'Anselme le délîe de sa promesse de l'accueillir comme moine ou comme convers.
Avril 1220.
- 114² Notification par Anselme, évêque de Laon, de la cession à Saint-Denis par le chevalier Anselme Brabançon et son épouse Osilie de leur part de la dîme de Vincy et de 12 jalois et demi de terre arable à Chaourse, dont l'évêque investit l'abbaye ; Osilie reçoit de son mari, en compensation de sa dot, 40 jalois de terre, des revenus en blé et le manoir d'Anselme à Chaourse.
Décembre 1220.
- 114³ Notification par Garnier, official de Laon, de la vente à Saint-Denis, par Robert Raston de Séry et son épouse Widèle, du tiers d'une "*mansio*" à Chaourse qui a appartenu à Richard, le père de Widèle, ainsi que du tiers d'un pré et de toutes les terres de Chaourse échues à Widèle de la part de son père. La vente est approuvée par le frère de Widèle, Herbert, prêtre de Saint-Gobert (original scellé).
Janvier 1224 (n. st.).
- 114⁴ Notification par Garnier, official de Laon, de la donation en aumône à Saint-Denis, par le clerc Maurice, fils de Jean Le Gros de Chaourse, de tout ce qu'il

possédait à titre d'héritage dans le territoire de Chaourse (en terrages, cens et justice).

Mai 1223.

114⁵ [En déficit].

114⁶ Notification par Garnier, official de Laon, de la vente faite à Saint-Denis, par Jean Le Gros de Chaourse, de tout le terrage qu'il possède au terroir de Vaucelles (paroisse de Chaourse). Sa femme Jeanne cède tous ses droits dotaux sur le terrage et a reçu en compensation la moitié de l'argent de la vente (original scellé).

Novembre 1224.

115 Notification par Jean de Buzancy, chanoine de Meaux et official de Laon, de la vente faite à Saint-Denis, par Guiard de Neufchâtel, fils de Pierre de Neufchâtel, de plusieurs cens à lui dus à Chaourse (liste des censitaires) et de tous ses revenus dans la seigneurie de l'abbaye, à l'exception de 6 modiées et demi de terre à Chaourse, de prés à Chaourse et d'un terrage à Morgny, qu'il tiendra en fief de Saint-Denis. Son épouse Cécile approuve la vente et reçoit en compensation de ses droits dotaux l'équivalent du montant du terrage de Guiard à Morgny (original scellé).

Octobre 1228.

116 Notification par Nicolas de Troyes, official de Laon, de la vente faite à Saint-Denis, par Beuard de Reuil des terrages qu'il détenait dans le tréfonds de l'abbaye, pour 8 l. 15 sous parisis. Son épouse Clémence approuve la vente et reçoit de Beuard, en compensation de ses droits dotaux, toute sa terre de Clermont.

Décembre 1230.

117 Notification par l'official de Laon de la donation à Saint-Denis, par Gautier, fils du défunt Jean Rabode de Chaourse, sa sœur Hersende et le mari de celle-ci, Pierre, de la 30^e part du blé d'hiver perçu à la grange de l'abbaye à Chaourse et du cinquième de 3 muids de blé d'hiver, les 4 autres 5^e de ces muids étant vendus à Saint-Denis pour 40 livres parisis. La vente est approuvée par la mère de Gautier, Béatrice, son épouse Elisabeth et sa sœur Agnès (original scellé).

Juin 1234.

118 Notification par l'official de Laon de l'accord conclu entre Saint-Denis et le chevalier Roger de Rozoy, seigneur de Chaumont et avoué de Chaourse, à propos du service militaire des hommes de Chaourse, de la réglementation du marché de Chaourse, des droits de pêche dans les eaux de Saint-Denis, à la limite de Montcornet et de Chaourse, et du droit de chasse dans les bois de Saint-Denis, près de Chaourse. A la suite de ce compromis, Saint-Denis verse 300 livres parisis à Roger et son épouse Sophie.

Février 1235 (n. st.).

119 Charte de Roger de Rozoy notifiant l'accord passé avec Saint-Denis (n° 118) [original scellé].

Décembre 1234.

- 119^{bis} Confirmation de l'accord précédent (n° 119) par le roi Louis IX.
Décembre 1234.
- 120 Notification par Clément de Saint-Germain, official de Laon, de l'échange opéré avec Saint-Denis par Pierre de Saint-Gobert et son épouse Hersende : le couple cède tous les droits provenant de l'héritage de la mère d'Hersende, Béatrice, sur la grange de Saint-Denis à Chaourse (cf. supra, n° 117), contre 18 jalois de terre dans les essarts de Saint-Denis à Chaourse (payant la dîme et 3 deniers laonnois de cens) et une terre de 3 essins derrière la maison de Saint-Denis à Chaourse (payant aussi 3 deniers de cens).
Mars 1243 (a. st.)
- 121 Notification par Clément de Saint-Germain, official de Laon, de l'approbation par Roger de Rozoy, seigneur de Chaumont et avoué de Chaourse, de l'achat fait par Saint-Denis de la mairie et du doyenné de Chaourse, sauf la partie des amendes qui lui est due ; la vente est approuvée par son épouse Aelis (original scellé) [cf. charte de Roger sur la même affaire : n° 123 bis].
Juillet 1243.
- 121^{bis} Notification par Clément de Saint-Germain, official de Laon, de la donation en aumône à Saint-Denis par Barthélemy dit le doyen, de Chaourse, d'un cinquième de son doyenné tenu en fief de Saint-Denis, les quatre autres cinquièmes étant vendus à l'abbaye pour 40 livres parisis et 4 modiées de terre dans les essarts de Saint-Denis à Chaourse ; la vente est approuvée par son épouse Marguerite (original scellé).
Juillet 1243.
- 122 Charte de Roger de Rozoy, seigneur de Chaumont et avoué de Chaourse, donnant son accord au remplacement de la loi de Vervins par la loi et les coutumes de Laon dans le village de Chaourse, remplacement qu'a souhaité accomplir l'abbaye par l'intermédiaire de son chambrier ; il promet de ne pas accueillir sur sa terre les hommes du village qui contesteraient ce changement et permet au chambrier de remplacer les échevins selon sa volonté ; la vente est approuvée par son épouse Aelis [cf. n° 123].
Juillet 1243.
- 123 Notification par Clément de Saint-Germain, chanoine et official de Laon, du remplacement de la loi de Vervins par la loi et les coutumes de Laon dans le village de Chaourse, avec l'approbation de Roger de Rozoy et de son épouse Aelis (original scellé) [cf. n° 122].
Juillet 1243.
- 123^{bis} Charte de Roger de Rozoy, seigneur de Chaumont et avoué de Chaourse, notifiant la vente faite à Saint-Denis de la mairie et du doyenné de Chaourse [cf. n° 121 et 121^{bis}].
Juillet 1243.
- 124 Notification par Clément de Saint-Germain, chanoine et official de Laon, de l'échange opéré avec Saint-Denis par Jean de Corbie, clerc, et son épouse Agnès : le couple cède tous les droits provenant de l'héritage des parents

d'Agnès sur la grange de Saint-Denis à Chaourse, contre 15 jalois de terre sur le territoire de l'abbaye entre Chaourse et Montcornet et 7 jalois et demi de pré dans les îles du terroir de Chaourse (original scellé).

Septembre 1244.

- 125 Notification par Clément de Saint-Germain, chanoine, et Henri Deimbert, officiaux de Laon, de la vente faite à Saint-Denis par Gautier, seigneur de Vigneux, de 10 modiées de bois dans sa haie de Vigneux jouxtant le bois de Val-Saint-Pierre, pour le prix de 270 livres parisis ; Gautier reconnaît devoir 3 sous parisis de cens pour toute la haie, cens qui sera diminué à proportion de la surface vendue ; sa femme Clémence cède tous ses droits dotaux sur le terrage et a reçu une compensation prise sur le reste de la haie, sauf l'assignation et le douaire faits à la mère de Gautier, Pérégrine (original scellé).
Octobre 1245.
- 126 Charte de Gautier, seigneur de Vigneux, notifiant la vente à Saint-Denis de 10 modiées de bois [cf. n° 125] (original scellé).
Octobre 1245.
- 127 Notification par Thibaud de Baye, chanoine et official de Laon, de la concession viagère faite à Gilbaud de *Mediovilari*, résidant à Chaourse, et à son épouse Marguerite de Solesmes, de quatre modiées de terre dans les essarts de Saint-Denis à Chaourse contre une redevance d'une gerbe sur cinq, payable sur le champ en août.
Janvier 1248 (n. st.).
- 128 Charte de Roger, seigneur de Rozoy et de Chaumont, notifiant la vente à Saint-Denis de son avouerie de Chaourse pour 1000 livres parisis et 20 livres tournois devant servir à l'achat d'un palefroid ; il a déjà reçu les 20 livres tournois pour le palefroid et 100 des 1000 livres parisis (original scellé).
Janvier 1248 (n. st.).
- 129 Notification par Thibaud de Baye, chanoine et official de Laon, de la vente faite à Saint-Denis par Gautier, seigneur de Vigneux, et son épouse Clémence, de six modiées et d'un essin de bois, situés dans la seigneurie de l'abbaye, près du bois de Val-Saint-Pierre, contigus aux dix modiées précédemment vendues à Saint-Denis ; le prix de la vente est de 270 livres parisis.
Juillet 1248.
- 130 Charte de Roger, seigneur de Rozoy, notifiant le paiement ce jour par Gilles, chambrier de Saint-Denis, de 176 livres parisis à lui dues pour la vente de l'avouerie de Chaourse (cf. *supra*, n° 128) (original scellé).
31 janvier 1249 (n. st.).
- 131 Charte de Roger, seigneur de Rozoy, notifiant le paiement ce jour par Gilles, chambrier de Saint-Denis, de 77 livres et 13 sous parisis à lui dus pour la vente de l'avouerie de Chaourse (original scellé).
22 janvier 1249 (n. st.).

- 132 Charte de Roger, seigneur de Rozoy, notifiant le paiement ce jour par Gilles, chambrier de Saint-Denis, de 24 livres parisis à lui dues pour la vente de l'avouerie de Chaourse.
Séry [*Sarri*] , 26 janvier 1249 (n. st.).
- 133 Charte de Roger, seigneur de Rozoy, notifiant le paiement complet par Saint-Denis des 1000 livres parisis à lui dues pour la vente de l'avouerie des villages de Chaourse, Vigneux, Renneval, Berlize et Malaise (avec énumération des divers droits perçus sur ces localités), ainsi que des 20 livres tournois dus pour l'achat d'un palefroid (original scellé).
31 janvier 1249 (n. st.).
- 134 Notification par Guillaume de Baye, official de Laon, de la vente faite à Saint-Denis par Roger, seigneur de Rozoy, et son épouse Aelis, de l'avouerie des villages de Chaourse, Vigneux, Renneval, Berlize et Malaise, contre 1000 livres parisis, et du versement de 20 livres tournois pour l'achat d'un palefroid ; la somme a été entièrement payée (original scellé).
Janvier 1249 (n. st.).
- 135 Charte de Roger, seigneur de Rozoy, confirmant la vente à Saint-Denis de l'avouerie de Chaourse (et des revenus énumérés dans le n° 133) pour le prix de 1000 livres parisis et 20 livres tournois en sus pour l'achat d'un palefroid (original scellé).
Juin 1248.
- 136 Charte d'Aelis, épouse de Roger, seigneur de Rozoy, ratifiant la vente à Saint-Denis de l'avouerie de Chaourse (cf. *supra*, n° 133) (original scellé).
Juillet 1248.
- 137 Charte de Roger, seigneur de Rozoy, acquittant de leur garantie Gérard Poiré et *Flamiger* de Bruyères, bourgeois de Laon, qui s'étaient portés caution pour le paiement complet par Saint-Denis des sommes dues à Roger pour la vente de l'avouerie de Chaourse (cf. *supra*, n° 133) (original scellé).
31 janvier 1249 (n. st.).
- 138 Charte de Roger, seigneur de Rozoy, notifiant le paiement par le chambrier de Chaourse à Renaud Lecomte, bourgeois de Laon, de 100 livres parisis, remises ensuite à Roger au titre de la vente de l'avouerie de Chaourse ; Roger donne quittance à l'abbaye de Saint-Denis (cf. *supra*, n° 133) (original français).
4 janvier 1249 (n. st.).
- 139 Charte de Roger, seigneur de Rozoy, notifiant le paiement par Saint-Denis à Guillaume, évêque de Laon, de 44 livres et 7 sous parisis, remis ensuite à Roger pour prix de la vente de l'avouerie de Chaourse.
Rozoy, 5 janvier 1249 (n. st.).
- 139^{bis} Notification par Guillaume de Reims, official de Soissons, de l'approbation par Emmeline dite Pèlerine, dame de Montgobert, de la vente faite à Saint-Denis par son fils le chevalier Gautier, seigneur de Vigneux, et son épouse Clémence, de 10 modiées de bois naguère et de 6 modiées aujourd'hui, près du bois de Val-Saint-Pierre (original scellé).

Juillet 1248.

139^{ter} Charte de Roger, seigneur de Rozoy, notifiant le paiement par Saint-Denis de 150 livres parisis à lui dues pour la vente de l'avouerie de Chaourse.

21 août 1248.

140 Notification par l'official du siège (vacant) de Reims, de la concession viagère en précaire par Saint-Denis, à Jean Manassier, chanoine de Rozoy, d'un pré situé au-dessus de Chaourse près de la Fontaine Saint-Martin. L'année du décès de Jean, l'abbaye emploiera 40 livres tournois perçues sur les biens de ce dernier pour remettre en état le bois qu'il détenait dans la haie de Vigneux du fait de son frère Gérard.

Reims, 13 avril 1263.

141 Notification par G[uillaume], doyen du chapitre de Laon, du compromis passé entre le chapitre et Saint-Denis au sujet de deux hommes de corps du chapitre, habitants de Tavaux, arrêtés injustement par le maire et les échevins de l'abbaye à Chaourse en raison d'un homicide qui leur a été attribué. La situation en revient avant le temps de l'arrestation et des 20 livres exigées pour leur libération, le chapitre et Saint-Denis paieront chacun la moitié.

Avril 1263.

141^{bis} Notification par G[uillaume], doyen du chapitre de Laon, du différend existant entre le chapitre et Saint-Denis au sujet d'un cours d'eau coulant entre la maison du chapitre à Moranzy et son village de Tavaux, à l'endroit appelé *a Scuiru*, et de la soumission des deux parties au futur arbitrage de l'abbé de Saint-Denis et de maître Clément, archidiacre de Laon (original scellé).

Mai 1263.

142 Charte d'Adélaïde, abbesse de Montreuil, notifiant que son abbaye a pris à bail perpétuel tous les biens suivants contre 48 livres parisis annuelles payables en trois termes à Saint-Denis à sa maison de la Flamengrie : à savoir toutes les terres de Saint-Denis situées dans le territoire de La Pommeroie vers la "cour" de Montreuil à Malaise, que l'abbesse tenait de Saint-Denis pour les cultiver à la 3^e gerbe ; les 33 sous et 2 deniers parisis de cens annuel qu'elle devait pour les prés de sa cour de Malaise ; tout ce que Saint-Denis avait dans le village et le territoire de Rocquigny tant en dîmes qu'en revenus, à l'exception du droit de patronage sur l'église paroissiale et des oblations de l'autel (original scellé).

Mars 1273 (n. st.).

143 Notification par l'official de Laon, de la concession perpétuelle faite par Saint-Denis à Jean dit de Paissy, de Chaourse, clerc, des terres dites de l'Essart-Gilebaud, contenant 15 modiées et 4 jalois de terre, et d'un courtil situé à Chaourse près du bois du clerc Oudard, contre une redevance annuelle de 22 livres parisis en trois termes ; de la concession perpétuelle audit Jean d'une pièce de terre de 5 poignées à la sortie du village de Chaourse, touchant le pourpris de Jean et la terre de la Berchière, contre une redevance annuelle de 4 sous parisis à la Saint Remi d'octobre (1^{er} octobre).

Avril 1282.

- 144 Notification par l'official de Laon de la concession perpétuelle faite par Saint-Denis à Jean dit de Paissy, cleric, des possessions suivantes situées à Chaourse et appartenant à l'office des Charités de Saint-Denis, contre une redevance annuelle de 15 livres parisis à l'usage des Charités : un pré avec un bois et un pourpris contigu au pré, au lieu-dit " derrière Gisainneval " ; une pièce de terre de 12 jalois sur la route de Bucy[-lès-Pierrepont] et une autre de 3 jalois au même endroit ; en outre, Jean devra un chef-cens d'un denier parisis payable à la Nativité de la Vierge en raison d'un pont que les moines lui ont laissé édifier entre ledit pré et une parcelle de Jean située devant ce pré (original scellé).

1^{er} juin 1296.

Les pièces n° 145, 146 et 147 sont attachées ensemble ; le sceau, aujourd'hui manquant, se trouvait au bas de la pièce n° 145.

- 145 Notification par Michel Sanchez, archidiacre de Segorbe, et Pierre de Vigo, chanoine de Turin, aux collecteurs des procurations Pierre, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède, et à Bertrand cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-*in-Aquiro*, tous deux nonces du pape dans les diocèses de Laon et de Cambrai, de la décharge accordée à Saint-Denis pour le domaine de Chaourse et la maison de Solesmes (au diocèse de Cambrai).

Compiègne, 16 janvier 1338 (a. st.).

- 146 Notification par l'official de Cambrai à Pierre, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède, et à Bertrand cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-*in-Aquiro*, députés par la papauté en France et en Angleterre, de la suspension des poursuites menées par l'official contre Saint-Denis, à la suite de leurs mandements.

21 janvier 1339 (n. st.).

- 147 Notification par Jean de la Porte, chanoine de Laon, et l'official de Laon, vicaires généraux de l'évêque Roger (absent), de la suspension de la collecte des procurations à la suite des deux actes ci-dessus.

1^{er} février 1339 (n. st.).

- 148 Mandement de la Chambre des comptes de Paris, au nom de Philippe VI, roi de France, enjoignant au gouverneur du bailliage de Vermandois de ne pas exiger du chambrier de Saint-Denis en Thiérache la livraison d'un chariot attelé de cinq chevaux pour le service de la guerre, l'obligation ne figurant dans aucun registre (original français).

Paris, 12 août 1342.

- 148^{bis} Mandement d'Anibal, évêque de Frascati, et d'Etienne, cardinal-prêtre de Saints-Jean-et-Paul, nonces du pape, enjoignant à Gérard de *Peygneyo*, vicaire épiscopal, et à Hugues Blandin, garde du scel de la cour de Laon, tous deux collecteurs des procurations, de cesser les poursuites contre Saint-Denis au sujet des procurations à percevoir sur le domaine de Chaourse (original scellé).

Montreuil-sur-Mer, 15 février 1348 (n. st.).

Les pièces n° 149, 150 et 151 sont attachées ensemble ; les n° 149 et 151 portent chacun deux sceaux.

- 149 Mandement d'Anibal, évêque de Frascati, et d'Etienne, cardinal-prêtre de Saints-Jean-et-Paul, nonces du pape, enjoignant aux collecteurs des procurations de cesser les poursuites contre Saint-Denis au sujet des procurations à percevoir sur le domaine de Chaourse, le procureur de l'abbé et du chambrier leur ayant présenté les lettres de privilège apostolique justifiant l'exemption (original scellé).

Avignon, 6 février 1348 (a. st.).

- 150 Vidimus par l'official de Paris d'un mandement des nonces du pape (n° 151).
10 avril 1355.

- 151 Mandement des nonces du pape, Pierre, évêque de *Palestrina* et vice-chancelier de l'Eglise de Rome, et Anibal, évêque de Frascati, enjoignant aux collecteurs des procurations de cesser les poursuites contre Saint-Denis au sujet des procurations à percevoir sur le domaine de Chaourse (original scellé).

Avignon, 31 janvier 1348 (a. st.).

- 151^{bis} Pièces relatives à l'exemption de l'abbaye de Saint-Denis concernant les subventions à payer au pape sur le domaine de Chaourse (copies du XIV^e siècle sur une seule feuille) :

- Exemption de payer des subventions accordée par le pape Martin IV à Saint-Denis pour toutes ses possessions.

Orvieto, 13 avril 1282.

- Réponse de l'official de Laon, collecteur des procurations dans le diocèse de Laon, à une lettre de Gaucelme, cardinal-prêtre de Saints-Marcellin-et-Pierre, datée du 8 septembre 1319, après enquête, des droits de l'abbaye de Saint-Denis à être exemptée des procurations pour le domaine de Chaourse.

23 juin 1320.

- Notification par l'official de Laon, après vérification dans les anciens registres, de l'exemption de Saint-Denis de payer des procurations.

5 février 1338 (n. st.).

- Copie de la pièce n° 151.

- Copie de la pièce n° 149.

Les pièces n° 152 et 153 sont attachées ensemble ; la pièce n° 153 portent encore son sceau.

- 152 Vidimus par l'official de Paris de la pièce n° 153.

Paris, 10 avril 1355.

- 153 Confirmation par Jean, archevêque de Brindisi, nonce du pape dans le royaume de France, après réception du mandement des nonces Ambaud et Etienne (n° 149), des dispositions prises par eux au sujet de Saint-Denis (original scellé).

Paris, 25 juin 1350.